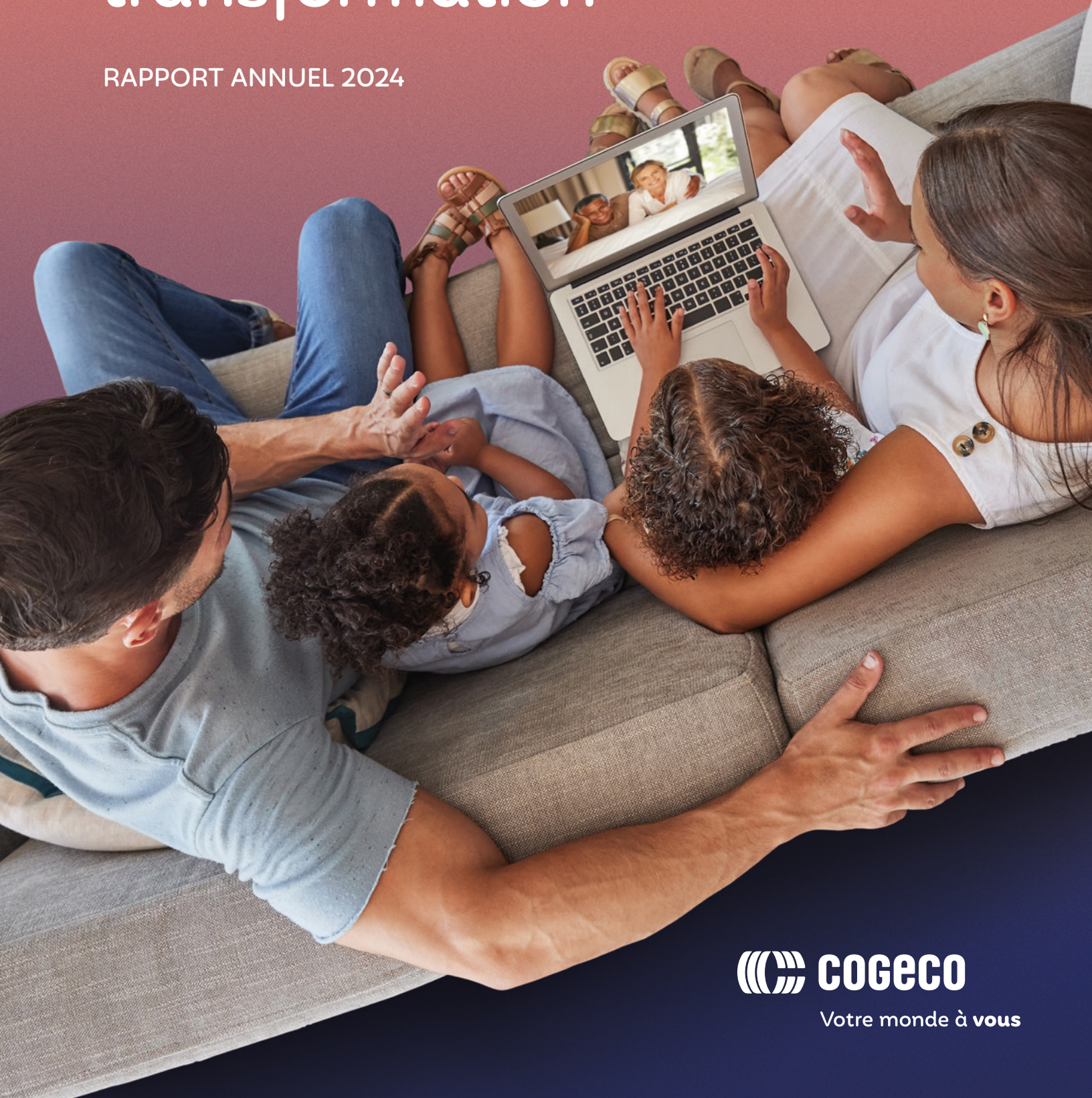
Une croissance soutenue par la transformation

RAPPORT ANNUEL 2024



cogeco

Votre monde à **vous**

Profil

Cogeco inc. est un chef de file nord-américain dans les secteurs des télécommunications et des médias. Par le biais de Cogeco Communications inc., nous fournissons des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire de classe mondiale à 1,6 million d'abonnés résidentiels et d'affaires au Canada et dans treize États des États-Unis. Nous offrons également des services sans fil dans la plupart des États américains où nous exerçons nos activités. Par l'entremise de Cogeco Média, nous exploitons au Canada, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Nous sommes fiers de notre forte présence dans les communautés que nous desservons ainsi que de notre engagement envers un avenir durable. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO et CCA).

Nous transformer pour une croissance durable

Chez Cogeco, nous sommes fiers de connecter nos communautés et entreprises grâce à des réseaux rapides et fiables, et de leur fournir un divertissement de grande qualité. Notre objectif de mettre nos clients au cœur de tout ce que nous faisons nous pousse à explorer de nouvelles façons innovantes de mieux les servir et nous inspire à nous transformer.

En plus de continuer à investir diligemment dans le renforcement de nos réseaux, à étendre stratégiquement notre zone de couverture de services Internet haute vitesse par fibre jusqu'au domicile et à mettre en œuvre économiquement des services sans fil au Canada et aux États-Unis, nous transformons aussi notre entreprise afin de favoriser une croissance durable et une création de valeur pour les actionnaires.

Les synergies créées par le récent regroupement de nos équipes canadiennes et américaines renforceront nos capacités opérationnelles, amélioreront le déploiement des meilleurs talents et accéléreront le partage des meilleures pratiques. Parallèlement, nos investissements dans la numérisation et l'analytique ont déjà commencé à améliorer la qualité et la rapidité de notre service à la clientèle, et nous permettent de fournir des options de plus en plus pratiques et des offres de produits de plus en plus personnalisées.

Notre programme de transformation structuré sur trois ans accroîtra notre agilité, notre compétitivité et nos performances, tout en préservant notre culture et notre passion uniques visant à servir nos clients et nos communautés. Nous avons jeté les bases; joignez-vous maintenant à nous alors que nous continuons à rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables pour les générations à venir.

Table des matières

2 Performance financière pour l'exercice 2024

4 Faits saillants financiers

6 Message du président du conseil d'administration

8 Message du président et chef de la direction

12 Revue de l'exercice 2024

16 Rapport de gestion

101 États financiers consolidés

165 Glossaire de certains termes propres au secteur

167 Renseignements à l'intention des investisseurs

169 Statistiques sur les unités de service primaire

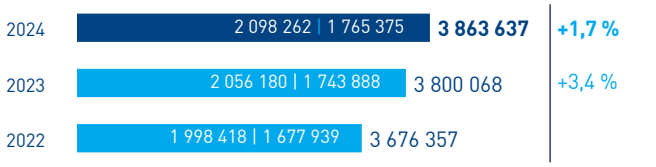
170 Conseil d'administration et équipe de haute direction

171 Renseignements sur l'entreprise et autres renseignements

Performance financière pour l'exercice 2024

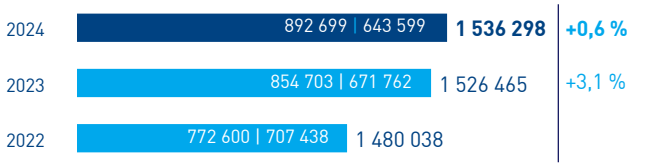
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de foyers câblés, le nombre d'abonnés au service Internet, les données par action et les pourcentages)

Foyers câblés



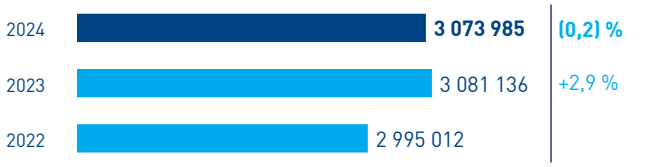
Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

Abonnés au service Internet

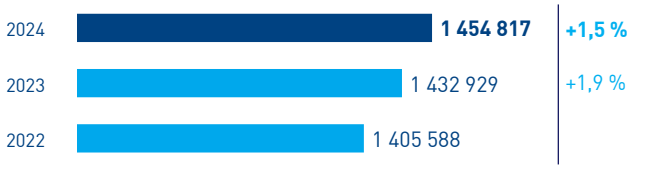


Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

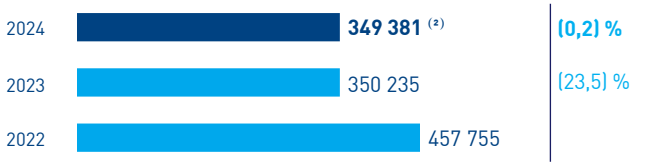
Produits



BAIIA ajusté[1]



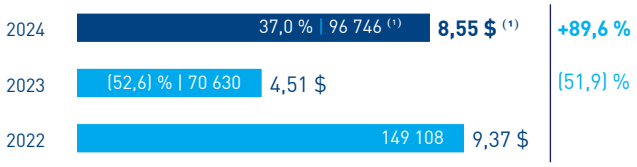
Bénéfice de l'exercice



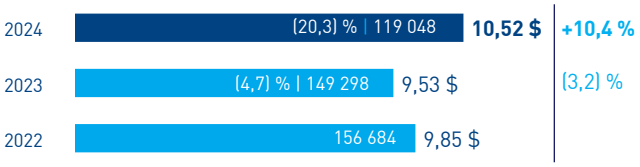
(1) Le BAIIA ajusté est une mesure représentant un total des secteurs. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »); par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2024, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Le rapprochement des données de l'exercice 2022 avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité a été intégré par renvoi et se trouve à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel 2023 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

(2) Le bénéfice de l'exercice comprend l'incidence des charges liées à une réorganisation de l'entreprise visant à regrouper les équipes de direction canadienne et américaine.

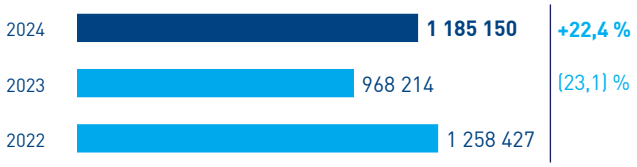
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société et bénéfice dilué par action



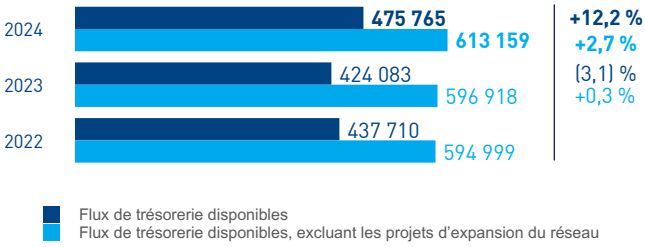
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société[2] et bénéfice dilué par action ajusté[2]



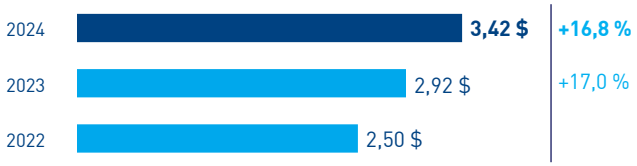
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation



Flux de trésorerie disponibles[2,3] et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[2,3]



Dividende par action



(1) Le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société et le bénéfice dilué par action comprennent l'incidence des charges liées à une réorganisation de l'entreprise visant à regrouper les équipes de direction canadienne et américaine.

(2) Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité et une composante du bénéfice dilué par action ajusté. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2024, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Le rapprochement des données de l'exercice 2022 avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité a été intégré par renvoi et se trouve à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel 2023 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

(3) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2024.

Faits saillants financiers

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)*	2024 $	2023[1] $	Variation %	Variation selon un taux de change constant[2][3] %
Opérations				
Produits	**3 073 985**	3 081 136	(0,2)	(0,7)
BAIIA ajusté[3]	**1 454 817**	1 432 929	1,5	1,0
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais[4]	**63 298**	36 245	74,6	
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	**15 229**	88 000	(82,7)	
Bénéfice de l'exercice	**349 381**	350 235	(0,2)	
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**96 746**	70 630	37,0	
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société[3][5]	**119 048**	149 298	(20,3)	
Flux de trésorerie				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**1 185 150**	968 214	22,4	
Flux de trésorerie disponibles[1][3]	**475 765**	424 083	12,2	12,0
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[1][3]	**613 159**	596 918	2,7	2,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**664 004**	806 237	(17,6)	
Dépenses d'investissement nettes[3][6]	**642 747**	702 913	(8,6)	(9,0)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau[3]	**505 353**	530 078	(4,7)	(5,1)
Données par action[7]				
Bénéfice par action				
De base	**8,63**	4,53	90,5	
Dilué	**8,55**	4,51	89,6	
Dilué ajusté[3][5]	**10,52**	9,53	10,4	
Dividendes par action	**3,416**	2,924	16,8	

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Le produit de cessions d'immobilisations corporelles s'est chiffré à 3,4 millions $ au cours de l'exercice 2024 (2,7 millions $ au cours de l'exercice 2023). Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2024.

(2) Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

(3) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, et les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. La variation selon un taux de change constant et le bénéfice dilué par action ajusté sont des ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2024, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

(4) Pour l'exercice clos le 31 août 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux frais de restructuration comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice, y compris les coûts liés à la nouvelle structure organisationnelle annoncée en mai 2024 et à d'autres initiatives d'optimisation des coûts. Pour l'exercice clos le 31 août 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux coûts associés à l'intégration d'acquisitions antérieures, ainsi qu'aux frais d'acquisition et d'intégration engagés relativement à l'acquisition d'oxio, conclue le 3 mars 2023, aux frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis et aux coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique. De plus, un ajustement rétroactif de 8,4 millions $ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023 à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur à l'égard de sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, dont une tranche de 4,2 millions $ a fait l'objet d'une reprise au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 à la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur publiée en janvier 2024.

(5) Exclut l'incidence des charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ainsi que les profits/pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, dans chaque cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.

(6) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

(7) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Au 31 août 2024** **$**	Au 31 août 2023 $
Situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77 746**	363 854
Total de l'actif	**9 773 739**	9 869 778
Dette à long terme		
Tranche courante	**370 108**	43 325
Tranche non courante	**4 594 057**	5 045 672
Endettement net[1]	**4 957 594**	4 817 113
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	**810 437**	925 863
Rendement des capitaux propres[2]	**11,1 %**	7,7 %

(1) L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024 qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

(2) Le rendement des capitaux propres est une mesure financière supplémentaire et est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice.

« L'exercice 2024 a marqué le début d'une période de transformation chez Cogeco. Tout en continuant de nous adapter à un marché difficile, nous cherchons à renforcer notre capacité à offrir à nos clients des services de grande qualité, à favoriser l'innovation et à générer de la valeur pour nos actionnaires. »

- Louis Audet



Message du président du conseil d'administration

L'exercice 2024 a marqué le début d'une période de transformation chez Cogeco. Tout en continuant de nous adapter à un marché difficile, nous cherchons à renforcer notre capacité à offrir à nos clients des services de grande qualité, à favoriser l'innovation et à générer de la valeur pour nos actionnaires.

Dans le cadre de notre mission d'améliorer la connectivité et de fournir à nos clients nord-américains des services fiables, Cogeco a poursuivi, cette année, l'expansion de son programme de fibre jusqu'au domicile par le biais d'investissements stratégiques. Je suis particulièrement fier du travail accompli pour connecter les communautés de régions éloignées, rurales ou mal desservies.

Pour ce qui est de nos services sans fil, plusieurs étapes importantes ont été franchies au cours de l'exercice 2024 et ces réalisations ne représentent que le début de notre aventure visant à offrir les meilleurs produits et services à nos clients. Cogeco a poursuivi la mise en œuvre de Breezeline Mobile, nos activités sans fil aux États-Unis, après leur lancement en mai. Nous avons récemment annoncé des progrès dans nos plans de lancer des services sans fil au Canada à titre d'ERMV en misant sur des partenariats qui nous aideront à offrir des options intéressantes aux clients d'une manière financièrement rentable pour notre entreprise. Ces efforts se veulent un complément à notre offre de services dans les zones de couverture de nos réseaux filaires.

Chez Cogeco Média, nos stations de radio phares au Québec ont continué de remplir leur mission d'information et de divertissement avec distinction.

La création de valeur pour nos actionnaires a continué d'être d'une importance capitale durant l'exercice 2024, comme en témoignent le rachat des actions de Cogeco détenues par Rogers Communications Inc. et les investissements réalisés pour nous positionner favorablement en vue d'une croissance future.

Notre engagement à jouer un rôle de premier plan dans les services à la communauté, à adhérer à des principes de gouvernance d'entreprise robustes et à contribuer à la préservation du bien-être de notre planète est au cœur du travail qu'accomplit Cogeco. En 2024, pour une cinquième année consécutive, Cogeco a été nommée l'une des 100 entreprises les plus durables au monde par Corporate Knights, une reconnaissance qui témoigne de notre stratégie en matière de développement durable et de l'importance que nous accordons aux communautés où vivent nos employés et nos clients.

Ces initiatives étant en cours, nous avons été heureux d'accueillir en mars dernier Frédéric Perron à titre de président et chef de la direction et membre du conseil d'administration. Compte tenu de sa vaste expérience internationale et de l'énergie qu'il a déployée dans la direction de nos activités à large bande canadiennes, Frédéric apporte une nouvelle perspective en matière d'efficacité de l'équipe de direction et de mise en place de stratégies de création de valeur.

Je tiens à souligner le travail des membres du conseil d'administration de Cogeco qui ont su guider l'entreprise avec expertise au cours de l'exercice 2024. La gestion, par le conseil, des valeurs et des stratégies de croissance de Cogeco est particulièrement utile durant cette période de transformation.

Maintenant que nous sommes tournés vers l'exercice 2025, je tiens à remercier tous nos employés où qu'ils soient en Amérique du Nord. Leur dévouement envers l'excellence est ce qui fait de Cogeco un chef de file en croissance au sein de notre secteur. Leurs efforts inlassables sont garants d'un avenir brillant pour Cogeco. À nos actionnaires, je souhaite exprimer ma gratitude pour la confiance qu'ils accordent à Cogeco. Nous demeurons déterminés à honorer leur confiance.



LOUIS AUDET
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Cogeco est un chef de file nord-américain dans les secteurs des télécommunications et des médias, et l'exercice 2024 a fourni une preuve supplémentaire que nous sommes prêts à atteindre de nouveaux sommets au cours des prochaines années. Compte tenu de sa zone de couverture nord-américaine unique, de son entrée dans le secteur des services sans fil et de sa proximité incomparable aux communautés locales, Cogeco est exceptionnellement bien positionnée pour générer une croissance durable.

En tant que seul fournisseur de services à large bande ayant une importante présence au Canada et aux États-Unis, incluant 1,6 million d'abonnés et une empreinte médiatique soutenue par 21 stations de radio et une agence de presse au Québec, nous sommes fiers de connecter les gens et les communautés au-delà des frontières, plus particulièrement dans les régions rurales, éloignées et mal desservies.

Croissance résiliente

Notre capacité à nous adapter aux dynamiques sectorielles en constante évolution est une source de fierté et nos résultats pour le dernier exercice témoignent de notre résilience dans les efforts que nous déployons.

Pour l'exercice 2024, nos produits consolidés sont restés stables, se chiffrant à 3,1 milliards $, tandis que notre BAIIA ajusté a connu une hausse de 1,5 %, s'établissant à 1,5 milliard $. Le bénéfice de l'exercice s'est établi à 349 millions $, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été de 1,2 milliard $ et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, se sont chiffrés à 613 millions $. Nous continuons à adopter une approche équilibrée en matière d'affectation du capital en maintenant un levier financier prudent, tout en investissant dans la croissance de nos activités, notamment par le biais de l'amélioration et de l'expansion du réseau, de l'acquisition d'entreprises et du développement de notre offre de services mobiles, tout en restituant un capital important à nos actionnaires par le biais du versement de dividendes, qui ont augmenté de 17 % pour s'établir à 3,42 $ par action.

Au cours de la dernière année, nous avons ajouté près de 58 000 nouveaux foyers câblés au Canada et aux États-Unis, principalement par le biais de réseaux de fibre. Notre acquisition de Niagara Regional Broadband Network a également renforcé notre présence en Ontario.

Comprenant pleinement le rôle vital que joue une solide connectivité dans le renforcement des communautés, nous avons continué à investir dans l'amélioration de nos produits et services, notamment dans le but d'offrir des vitesses Internet plus rapides, des connexions Wi-Fi plus fortes et de nouveaux services télé sur large bande. Chez Cogeco Média, nos stations de radio ont invariablement figuré dans le haut des classements des auditeurs canadiens et nous élargissons continuellement nos offres de contenu audio multiplateforme.

Nous avons également réalisé des progrès dans le développement d'une offre concurrentielle de services mobiles. En mai, nous avons lancé Breezeline Mobile en entamant le déploiement stratégique de services mobiles sur notre zone de couverture aux États-Unis. En août, nous avons signé des partenariats de cinq ans avec un exploitant national de réseau sans fil et un fournisseur de plateformes technologiques sans fil, nous rapprochant ainsi d'un lancement de services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux, à titre d'ERMV. Nous sommes déterminés à élargir notre présence sur le marché et à offrir des produits et services intéressants à nos clients, ce qui contribuera à augmenter la fidélité et à diminuer les désabonnements.

Au cours de l'exercice 2024, Cogeco a continué de faire de la création de valeur pour nos actionnaires une priorité clé. En décembre 2023, en collaboration avec la CDPQ, Cogeco Communications et Cogeco ont procédé au rachat de toutes les actions détenues par Rogers Communications Inc. pour un montant total de 829 millions $. Cette transaction s'est traduite par une augmentation de la valeur de l'actif net par action et des flux de trésorerie disponibles par action, et ce, au bénéfice de nos actionnaires, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour tirer parti d'occasions de croissance.



Un plan actualisé pour l'avenir

Notre désir incessant de constamment nous améliorer et croître est l'une des nombreuses choses qui me rendent fier de faire partie de cette organisation. C'est donc pour cette raison que, peu de temps après ma nomination à titre de président et chef de la direction, nous avons mis en œuvre un plan de croissance en six points pour continuer de bâtir sur les progrès que nous avons réalisés au cours des dernières années.

1 – ACCROÎTRE LES SYNERGIES TRANSFRONTALIÈRES - En septembre 2024, nos activités de télécommunications canadiennes et américaines ont été regroupées avec succès en une seule équipe. Cette réorganisation nous permettra d'harmoniser davantage les processus, les systèmes et les plateformes des deux pays, et générera des économies qui seront réaffectées à des domaines qui, par le passé, ont souffert de sous-investissement comme le numérique et l'analytique. La structure plus allégée et plus agile accélérera aussi le partage de meilleures pratiques et l'affectation des talents dans les deux marchés.

2 – NUMÉRISER LES INTERACTIONS EN MATIÈRE DE VENTES ET DE SERVICE - Conscients que les clients préfèrent de plus en plus des solutions numériques, nous modernisons nos ventes et nos canaux en introduisant de nouvelles capacités comme « Charlie », notre premier agent conversationnel fondé sur l'IA. D'abord présenté sur le marché américain, « Charlie » a déjà interagi avec succès avec des dizaines de milliers de clients, puis en utilisant la même plateforme et le même fournisseur, a récemment été introduit au Canada sous le nom de « Sam ». Nous accélérons également la croissance d'oxio, notre marque numérique, et déployons les meilleures pratiques d'oxio dans l'ensemble de nos marques Cogeco et Breezeline.

3 – ACCÉLÉRER L'ANALYTIQUE AVANCÉE - Nous intensifions notre recours aux outils avancés afin d'améliorer la gestion de notre clientèle, nos tarifs, nos efforts en matière de vente et de rétention, ainsi que nos activités de gestion du réseau, ce qui créera la possibilité de proposer aux clients des offres plus personnalisées, de bonifier l'expérience client et d'améliorer la génération de produits.

4 – POURSUIVRE DE MANIÈRE DISCIPLINÉE L'EXPANSION DU RÉSEAU - Nous continuons de déployer le service Internet par fibre dans de nouvelles communautés en Amérique du Nord fréquemment par le biais de partenariats avec les gouvernements afin d'accroître la connectivité rurale. Cogeco est fière d'avoir ajouté plus de 253 000 nouveaux foyers câblés depuis le début de l'exercice 2022.

5 – PROMOUVOIR LES VENTES CROISÉES DE SERVICES SANS FIL - Grâce aux avancements réalisés dans la fourniture d'une offre de services sans fil à titre d'ERMV aux États-Unis et des progrès accomplis vers un lancement au Canada, également à titre d'ERMV, nous visons à regrouper les services sans fil de Cogeco avec nos produits filaires afin de créer une voie vers de nouvelles ventes et une réduction des désabonnements.

6 – TRANSFORMER NOTRE SEGMENT RADIOPHONIQUE - La radio joue un rôle essentiel dans le journalisme local et permet d'unir les communautés. C'est donc pour cette raison que Cogeco Média continue de se concentrer à fournir du contenu audio multiplateforme à nos auditeurs. Des investissements sont réalisés pour opérer une transformation numérique dans nos activités radiophoniques dans le but de générer des gains d'efficacité et de stimuler la croissance des produits afin de maintenir notre position de radiodiffuseur chef de file au Québec.

Libérer notre puissance collective

Au cours de l'exercice 2024, nous avons accueilli de nouveaux membres au sein de notre équipe de direction qui mettront à profit de nouvelles compétences cruciales et une expertise de pointe alignées sur la stratégie susmentionnée. Cette équipe continuera à guider et à motiver nos employés qui ont continué à faire preuve d'un dévouement, d'une résilience et d'un travail hors du commun durant notre transformation. Plus que jamais, je suis convaincu que nous sommes maintenant prêts à livrer un niveau de performance inégalé afin de soutenir notre croissance, et ce, pour les générations à venir.

Ce plan, nous le réaliserons en adoptant une approche durable qui mise sur l'inclusion numérique et l'action climatique dans tous les aspects de nos activités et sur des pratiques de gestion responsables et éthiques.

Je suis reconnaissant du dévouement dont font preuve nos employés ainsi que du soutien et de l'engagement inestimables de notre conseil d'administration envers le succès de Cogeco, et je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'égard du soutien et de la confiance que nos clients et nos actionnaires continuent de nous accorder. L'avenir de Cogeco s'annonce brillant, merci d'en être la pierre angulaire.



FRÉDÉRIC PERRON
Président et chef de la direction



Revue de l'exercice 2024



Lancement d'un programme de transformation échelonné sur trois ans, comprenant une simplification de notre structure organisationnelle

par le regroupement des équipes canadienne et américaine du secteur des télécommunications de Cogeco.

NRBN
NIAGARA REGIONAL BROADBAND NETWORK

Poursuite de l'expansion de notre entreprise

par l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network, renforçant ainsi la présence de Cogeco en Ontario.

Lancement de services sans fil

réussi aux États-Unis, élargissant ainsi l'offre de services de Breezeline sur presque la totalité de sa zone de couverture.

Progression de nos plans en vue de lancer des services sans fil selon une approche nécessitant peu de capitaux au Canada

par la signature de partenariats sur cinq ans avec un exploitant national de réseau sans fil et avec un fournisseur de plateformes de technologie sans fil. »





«

Détermination soutenue à rehausser l'expérience client

par des investissements supplémentaires visant l'amélioration de nos produits et services, y compris des vitesses Internet plus rapides, des connexions Wi-Fi plus fortes et de nouveaux services télé sur large bande.

Réalisation d'un impact durable sur la croissance, la mobilisation et le développement

de nos gens par l'augmentation de nos investissements dans les capacités de leadership, la valorisation de la marque employeur et des efforts soutenus pour favoriser un milieu de travail plus inclusif par le biais de nos quatre groupes de ressources menés par des employés.



Accélération soutenue de la transformation numérique de notre segment radiophonique

par l'élargissement continu de nos offres de contenu audio multiplateforme.





Poursuite de la réalisation de notre feuille de route en matière d'action climatique

par des initiatives, comme les projets de réduction de la consommation de carburant de notre parc de véhicules.

Maintien de nos efforts pour combler le fossé numérique

par la fourniture d'un accès à Internet haute vitesse par fibre jusqu'au domicile à près de 58 000 foyers câblés, ou 1,5 %, sur notre réseau dans des régions précédemment non ou mal desservies, souvent dans le cadre de partenariats avec les gouvernements.



Rapport de gestion

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective 17
Aperçu de l'entreprise 18
Résultats d'exploitation et financiers consolidés 29
Résultats d'exploitation et financiers sectoriels 34
Transactions entre parties liées 38
Analyse des flux de trésorerie 39
Situation financière 46
Ressources en capital et liquidités 48
Résultats d'exploitation trimestriels 57
Projections financières pour l'exercice 2025 69
Stratégie de développement durable 70
Incertitudes et principaux facteurs de risque 70
Contrôles et procédures 87
Méthodes comptables 87
Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières 89

1. Énoncés de nature prospective

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, à la répartition du prix d'achat, aux taux d'imposition, au coût moyen pondéré du capital, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Objectifs et stratégie de la Société » et « Projections financières pour l'exercice 2025 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés aux marchés en général, à la concurrence (y compris les écosystèmes concurrentiels et technologiques changeants et les stratégies concurrentielles perturbatrices adoptées par nos concurrents), au commerce, à la réglementation, à la fiscalité, à la technologie (y compris le risque lié à la cybersécurité), aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique (y compris l'inflation qui exerce des pressions sur les produits, la baisse des dépenses des consommateurs et l'augmentation des coûts), à la gestion des talents (y compris le marché hautement concurrentiel pour le bassin limité d'employés dotés de compétences numériques), aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur le réseau de la Société (y compris la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient perturber les activités), sur ses infrastructures et sur ses systèmes, à la durabilité et aux informations à fournir en matière de durabilité, au comportement éthique, à la propriété, aux litiges et à la santé et sécurité publiques, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. De plus, les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de la concurrence accrue et de l'évolution de la conjoncture économique. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion; les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes annexes de la Société, préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »), pour l'exercice clos le 31 août 2024.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 31 octobre 2024, soit la date du présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

2. Aperçu de l'entreprise

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des télécommunications et des médias. Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire aux clientèles résidentielle et d'affaires au Canada et aux États-Unis. Plus récemment, Cogeco Communications a élargi son offre de services pour inclure les services sans fil dans la plupart des États américains où elle exerce ses activités. Par l'entremise de Cogeco Média au Canada, Cogeco exploite au Canada, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

2.1 Secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Description des services

Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion sous les marques Cogeco et oxio au Canada, tandis que les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées sous la marque Breezeline dans treize États des États-Unis : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

Les services suivants représentent notre principale gamme de services :

Service Internet : Nous offrons une vaste gamme de forfaits Internet comportant des vitesses de téléchargement maximales allant jusqu'à 1 Gbps au Canada (plus de 1 Gbps dans certaines zones) et 1 Gbps aux États-Unis, ainsi que jusqu'à 10 Gbps pour les abonnés commerciaux des deux pays. Nous offrons également un service Wi-Fi géré de premier ordre qui comprend des solutions de Wi-Fi résidentiel. Ces solutions rehaussent l'expérience client dans son ensemble en offrant une couverture Wi-Fi élargie à la fiabilité accrue et d'une vitesse constante dans toutes les pièces de la maison. L'auto-installation est possible avec les solutions de Wi-Fi résidentiel de Cogeco Connexion et de Breezeline.

Service de vidéo : Nous offrons à nos abonnés une gamme complète de services de vidéo numérique et de programmation. Nos abonnés ont accès à un service de base, à divers forfaits facultatifs, à des chaînes de télévision à la carte, à des services de vidéo sur demande (« VSD »), à des services de vidéo avancée et à un service de télévision sur protocole Internet (« IPTV »). Grâce à la nouvelle interface utilisateur de Cogeco Connexion lancée au cours de l'exercice 2023 et de l'application Stream TV de Breezeline, les services vidéo de Cogeco sont offerts sur des appareils vendus au détail de marques telles que Apple TV, Roku, Samsung et Amazon Fire TV, ainsi que sur les téléphones mobiles et tablettes Android et Apple, ce qui permet aux abonnés de regarder ce qu'ils veulent sur plusieurs écrans.

Service de téléphonie filaire : Le service de téléphonie filaire utilise sa plateforme de protocole Internet (« IP ») pour transporter les signaux vocaux numérisés au moyen du même réseau privé que celui qui fournit les services de vidéo et Internet aux abonnés. Les clients du service résidentiel peuvent s'abonner à divers forfaits. Tous les abonnés au service de téléphonie filaire résidentielle peuvent avoir un accès direct aux appels internationaux et la possibilité de s'abonner à divers forfaits d'interurbains, au service de boîte vocale ainsi qu'à d'autres populaires fonctions d'appel.

Services sans fil : Au cours de l'exercice 2024, Breezeline a lancé son service sans fil dans la majeure partie de sa zone de couverture filaire. Breezeline Mobile est offert en forfait aux clients résidentiels de Breezeline qui sont également abonnés aux services à large bande résidentiels. Breezeline Mobile est offert aux clients des services à large bande de Breezeline dans le cadre d'une entente relative aux ERMV conclue avec un exploitant de réseaux sans fil majeur et d'une entente conclue avec une société de services technologiques nationale. En outre, la Société a conclu plus récemment deux ententes avec des fournisseurs clés qui lui permettront d'offrir des services sans fil dans l'ensemble de sa zone de couverture canadienne grâce à une entente de cinq ans relative aux ERMV avec un exploitant national de réseau sans fil aux termes de laquelle la Société aura accès à son réseau sans fil.

Services aux entreprises : Nous offrons à nos abonnés commerciaux, en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent, une vaste gamme de forfaits Internet, de services de vidéo, de services vocaux et d'autres services de connectivité réseau de pointe, comme les solutions de fibre dédiée, de remplacement de protocole d'ouverture de session (« SIP ») ou de partage d'interface à débit primaire (« PRI »), ainsi que des solutions PBX hébergées et de Wi-Fi d'entreprise géré (« MBW »).

Nous regroupons activement nos services en « duo », en « trio » et en « quatuor » à prix concurrentiels pour promouvoir la vente croisée au sein de notre bassin d'abonnés et attirer de nouveaux clients.

Réseaux et infrastructure

Cogeco Connexion et Breezeline fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie filaire et d'affaires au moyen de réseaux évolués de télécommunications bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Breezeline fournissent ces services au moyen de leurs propres systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion couvre un vaste territoire allant de l'ouest de l'Ontario à l'est du Québec. Le réseau de distribution de Breezeline couvre treize États sur la côte Est des États-Unis, du Maine jusqu'à la Floride, ainsi que la Pennsylvanie et l'Ohio. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et de Breezeline vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de fournisseurs de services de télécommunications, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Connexion et Breezeline améliorent constamment la densité des fibres optiques des nœuds servant de petits noyaux de foyers câblés au moyen de fibres multiples par nœud afin d'accroître rapidement la vitesse et la capacité, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé « fractionnement des nœuds », améliore la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, comme les services Internet, les services de vidéo interactive et les services de téléphonie filaire. Il permet également d'optimiser l'efficacité du capital investi. L'infrastructure de câblodistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») allant jusqu'à 1,8 GHz de bande passante, selon le marché et les besoins des clients.

Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial nous permet d'optimiser l'offre de réseaux de première qualité grâce à des investissements en capital efficaces. Cogeco Connexion et Breezeline déploient également une technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. La technologie de FTTH de Cogeco Connexion et de Breezeline fait appel à la technologie de réseau optique passif qui constitue une solution robuste offrant des vitesses symétriques aux abonnés.

Cogeco Connexion et Breezeline ont recours à la technologie DOCSIS de CableLabs pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Par ailleurs, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins des abonnés commerciaux. Cogeco Connexion offre des vitesses de téléchargement sur Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 88 % de sa zone de couverture. De son côté, Breezeline offre des vitesses de téléchargement sur Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 97 % de sa zone de couverture de foyers et d'entreprises pouvant être desservis. Des forfaits sur mesure assortis de vitesses plus rapides sont offerts aux entreprises. Cogeco Connexion et Breezeline comptent poursuivre au cours des prochaines années le déploiement de vitesses se comptant en Gbps au moyen de la technologie DOCSIS 3.1 et déploieront de manière sélective la technologie DOCSIS 4.0, qui permet d'atteindre des vitesses de téléchargement allant de 8 à 10 Gbps.

Le service de téléphonie filaire de Cogeco Connexion et de Breezeline repose sur la technologie de voix sur IP, grâce à laquelle il est possible d'avoir une conversation téléphonique sur un réseau Internet IP plutôt que par l'entremise de lignes de transmission de la voix dédiées. Les réseaux IP permettent d'éliminer l'équipement téléphonique axé sur la commutation de circuits et l'utilisation de bande passante connexe. La technologie de voix sur IP est plutôt axée sur la commutation de paquets; des datagrammes IP comprenant des données vocales sont acheminés sur le réseau en cas de besoin seulement, par exemple lorsqu'un interlocuteur parle. Les avantages de la technologie de voix sur IP par rapport aux systèmes de téléphonie traditionnels comprennent la baisse des coûts par appel ainsi que la baisse des coûts liés aux infrastructures, étant donné qu'une fois les infrastructures IP installées, presque aucune autre infrastructure de téléphonie n'est requise.

2.2 Activités du secteur des médias

Cogeco Média est l'un des plus importants radiodiffuseurs au Québec et exploite 21 stations de radio, qui offrent une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires. Les stations comprennent 98,5 à Montréal, la station la plus écoutée au Canada aux derniers sondages Numeris du printemps 2024, ainsi que 106,9 en Mauricie, 107,7 en Estrie, 104,7 en Outaouais, FM93 à Québec et KYK 95,7 au Saguenay; le réseau de stations Rythme: 105,7 à Montréal, 102,9 à Québec, 100,1 en Mauricie, 98,3 au Saguenay et 93,7 en Estrie; et les stations CIME 103,9 dans les Laurentides, 96,9 CKOI, The Beat 92,5, les quatre stations Planète au Lac-Saint-Jean et Radio Circulation à Montréal.

En tant que leaders dans leurs marchés respectifs, les stations de Cogeco Média rejoignent près de 5 millions d'auditeurs chaque semaine en offrant à un vaste auditoire une programmation variée et pertinente. Cogeco Média détient également Cogeco Nouvelles, le plus important réseau radiophonique privé d'information au Québec.

2.3 Objectifs et stratégie de la Société

Notre vision est d'être l'organisation qui procure la meilleure valeur durable à ses parties prenantes, notamment ses clients, ses communautés, ses collègues, ses fournisseurs et ses actionnaires. Chaque jour, nous œuvrons à la réalisation de notre mission, soit de rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables.

La numérisation de la société crée des possibilités de croissance intéressantes pour Cogeco, avec une demande de plus en plus grande pour des services de télécommunications et de divertissement filaires et mobiles. L'accès à Internet haute vitesse et l'inclusion numérique demeurent des priorités sociétales qui génèrent des possibilités pour élargir notre réseau en collaboration avec les gouvernements, tandis que le contenu audio sur les plateformes numériques prolifère aussi. Même si nous exerçons maintenant nos activités dans un environnement économique plus difficile où les dynamiques de marché évoluent, nous continuons à obtenir de bons résultats et à tirer parti des avantages que nous procurent notre taille moyenne, notre plateforme nord-américaine unique, notre entrée récente dans le secteur des services sans fil et notre position de chef de file dans le secteur de la radiodiffusion.

Stratégie de croissance

Nous nous concentrons sur la croissance de notre entreprise et sur l'innovation continue, tout en restituant du capital aux actionnaires et en maintenant un levier financier prudent, le tout soutenu par des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides. Notre stratégie de croissance repose sur l'exploitation de nos réseaux alimentée par la fibre, sur une offre solide de contenu numérique multiplateforme et sur des produits et services novateurs. Nous sommes déterminés à offrir une expérience client remarquable et à maintenir des liens profonds avec les communautés que nous servons. Notre culture à échelle humaine est fondée sur la collaboration, les relations et l'engagement envers nos clients, nos collègues, nos communautés et nos autres parties prenantes clés.

Chaque jour, nous favorisons une croissance durable et inclusive grâce à notre longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, à notre engagement en faveur de l'inclusion numérique, à nos pratiques opérationnelles de pointe ainsi qu'à notre engagement fort en faveur d'une gestion responsable et éthique. Au bout du compte, Cogeco existe pour enrichir la vie des gens par le biais de liens humains et de communautés dynamiques. Notre raison d'être est au cœur des relations que nous tissons avec nos parties prenantes et un élément essentiel de notre croissance à long terme.

Principales réalisations de l'exercice 2024

Solidifier nos assises

- Bonification de notre expérience client par l'amélioration des options de diffusion en continu, l'offre de nouveaux produits Wi-Fi et l'enrichissement du contenu audio.
- Mise en place d'un nouveau modèle opérationnel, en regroupant la gestion des activités de télécommunications canadiennes et américaines dans le but de favoriser l'excellence opérationnelle, tout en générant des synergies pour alimenter la croissance future.
- Poursuite de nos activités de valorisation de la marque visant à accroître la notoriété de la marque aux États-Unis, tout en augmentant aussi le nombre d'abonnés à nos services Internet au sein de notre réseau existant au Canada de plus de 35 000 par la réalisation d'une stratégie à deux marques.
- Poursuite des investissements dans des outils numériques permettant d'améliorer la prestation de services plus personnalisés et de générer des gains d'efficacité. Dans ce contexte, nous avons introduit, au Canada et aux États-Unis, un agent conversationnel alimenté par intelligence artificielle (l'« IA »). Dans nos activités radiophoniques, nous avons continué à accroître le degré de numérisation des processus liés aux ventes, au marketing et à la promotion de notre offre de contenu audio sur plusieurs plateformes.
- Reconnaissance parmi les 100 entreprises les plus durables du monde pour une cinquième année consécutive par Corporate Knights.

Poursuivre l'expansion du réseau

- Ajout de près de 58 000 foyers câblés, ou 1,5 %, au sein de notre réseau existant, souvent en partenariat avec les gouvernements dans le but de fournir l'Internet haute vitesse par fibre jusqu'au domicile à des régions rurales non ou mal desservies. Notre capacité à développer et à accroître rapidement notre clientèle dans ces régions démontre l'importance de nos services.
- Début d'un examen approfondi des possibilités liées au lancement prochain du programme de financement Broadband Equity Access and Deployment aux États-Unis.

Faire évoluer notre réseau filaire

- Poursuite de l'évolution de notre réseau par des mises à niveau vers la fibre et DOCSIS en tirant parti d'avancées technologiques pour rehausser l'expérience client par l'entremise d'une amélioration de la performance, des capacités, de la résilience et de la fiabilité.
- Mise en œuvre de plusieurs stratégies d'entretien préventif misant sur des mises à niveau proactives du réseau et des équipements d'abonné, avec des retombées positives initiales se traduisant par la réduction des appels de service et de facturation des clients, et des réparations sur le terrain.

Procéder à des acquisitions rentables et complémentaires

- Achèvement réussi de l'intégration d'oxio, une marque numérique en croissance exerçant ses activités dans plusieurs provinces canadiennes et servant aussi de deuxième marque dans les régions où Cogeco Connexion exerce déjà ses activités.
- Acquisition de Niagara Regional Broadband Network afin de renforcer notre présence en Ontario.

Étendre nos activités à de nouveaux segments de clients

- Expansion d'oxio, notre marque numérique, afin de servir des segments de clients en croissance par le biais d'une offre axée sur le numérique.
- Augmentation du nombre d'auditeurs sur les produits audio numériques, à la fois pour les contenus diffusés et pour les nouveaux contenus uniquement numériques.

Lancer des services mobiles et élargir l'offre

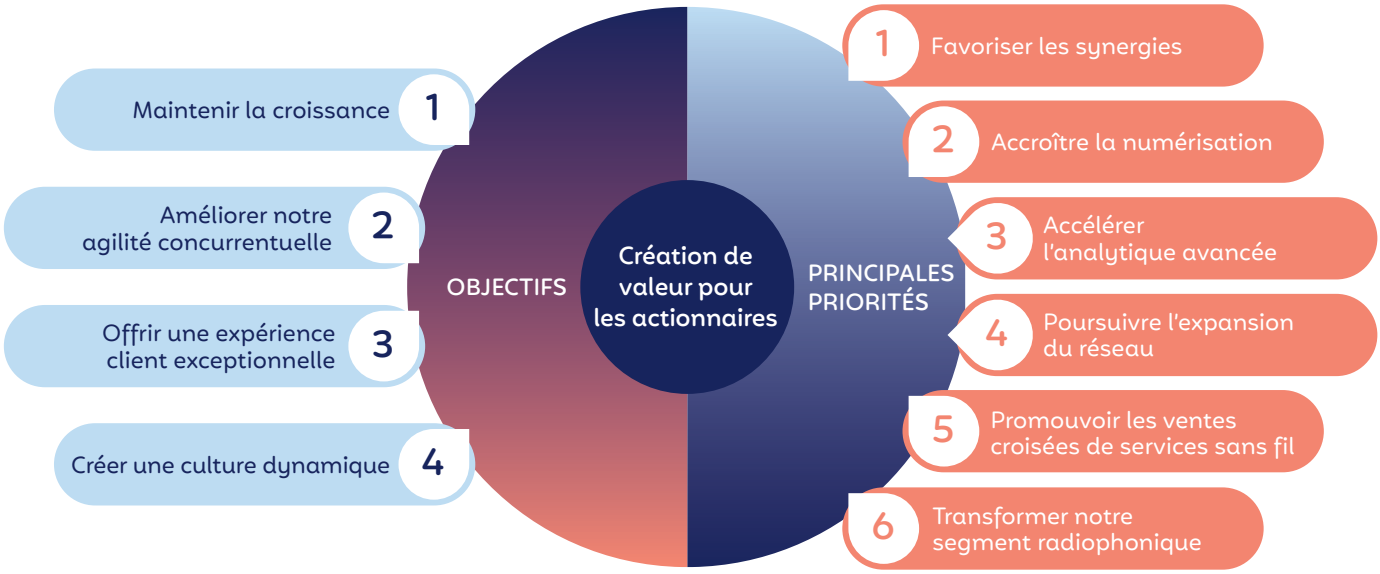
- Lancement de services sans fil aux États-Unis, permettant le regroupement des offres filaires et mobiles dans le but d'attirer et de retenir de nouveaux clients.
- Signature d'une entente d'ERMV de cinq ans avec un exploitant national de réseau sans fil du Canada, donnant ainsi à Cogeco un accès à son réseau sans fil.
- Conclusion d'une entente distincte de cinq ans pour la fourniture des plateformes de technologie sans fil de Cogeco, incluant les systèmes de soutien aux activités, le réseau d'infrastructure et les systèmes d'exploitation au Canada.
- Acquisition de 99 licences de spectre dans le cadre des enchères de la bande de 3 800 MHz, nous permettant ainsi de détenir nos propres bandes de spectre sans fil sur l'ensemble de notre zone de couverture de services à large bande au Canada.

Transformer notre segment radiophonique

- Fourniture de contenu audio actualisé dans nos stations de radio et sur nos plateformes numériques.
- Conception et construction de nos infrastructures clés avec des partenaires externes (système de radiodiffusion, plateforme numérique et plateforme de relations clients).
- Embauche des animateurs et animatrices nécessaires pour maintenir notre position de chef de file sur le marché radiophonique québécois et développement de nouvelles compétences numériques.
- Établissement de solides relations avec des partenaires afin de maximiser notre présence et notre leadership en matière de contenu.

Se transformer pour générer une croissance durable

Pour assurer notre succès continu, nous avons annoncé, en mai 2024, la mise en œuvre d'un nouveau modèle opérationnel et un programme de transformation échelonné sur trois ans qui nous permettront de maintenir notre croissance, d'élever notre agilité concurrentielle à de nouveaux sommets, d'offrir une expérience client exceptionnelle et de créer une culture dynamique (pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Développements de l'entreprise »).



La **CRÉATION DE VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES** demeurera à l'avant-scène de tout ce que nous faisons, ce qui comprend de placer la Société sur une trajectoire de croissance durable en élargissant l'offre de produits, en rejoignant de nouveaux segments et marchés, et en accélérant nos capacités numériques et d'analytique.

Nos priorités clés pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

1 **FAVORISER LES SYNERGIES** - continuer à harmoniser les processus, les technologies, les systèmes et les plateformes aux États-Unis et au Canada afin de simplifier les opérations et de réaliser des gains d'efficacité.

2 **ACCROÎTRE LA NUMÉRISATION** - favoriser la croissance des produits, les réductions de coûts et une plus grande satisfaction de la clientèle en augmentant la part des transactions de vente et de service réalisées numériquement.

3 **ACCÉLÉRER L'ANALYTIQUE AVANCÉE** - accroître notre utilisation de l'analytique et, au fil du temps, de l'IA pour fournir une offre aux clients qui est plus personnalisée, augmenter les produits, améliorer les performances en matière de rétention et optimiser l'entretien préventif du réseau.

4 **POURSUIVRE L'EXPANSION DU RÉSEAU** - élargir de manière sélective et disciplinée sur le plan financier notre réseau filaire dans des régions avoisinantes, principalement par notre participation aux programmes gouvernementaux qui subventionnent le déploiement de la large bande dans des régions mal desservies.

5 **PROMOUVOIR LES VENTES CROISÉES DE SERVICES SANS FIL** - renforcer notre ensemble de services actuels avec nos services sans fil récemment lancés aux États-Unis et continuer à préparer le lancement prochain de services sans fil au Canada à titre d'ERMV.

6 **TRANSFORMER NOTRE SEGMENT RADIOPHONIQUE** - Consolider notre leadership en matière de contenu radio, continuer à promouvoir et à monétiser ce contenu sur les plateformes numériques, et moderniser nos opérations et nos plateformes de vente.

Pour l'avenir plus lointain, nous avons également l'intention d'investir jusqu'à 100 millions $ de capital dans l'exploration de possibilités à plus long terme présentant de nouvelles perspectives de croissance. Investis à titre exploratoire sur une période de cinq ans, ces fonds devraient générer des rendements attrayants à long terme. De nouvelles technologies prometteuses pouvant faciliter ou accélérer notre développement, de nouveaux produits susceptibles d'intéresser nos clients ou, encore, de nouvelles régions géographiques ayant le potentiel de générer une future croissance rentable de la clientèle sont toutes des possibilités à considérer. L'objectif est de créer de nouvelles possibilités de croissance dans un environnement qui évolue rapidement en s'appuyant sur notre innovation et notre expérience opérationnelle.

2.4 Développements de l'entreprise

Partenariats stratégiques pour le lancement des services sans fil au Canada à titre d'ERMV

Le 19 août 2024, Cogeco et Cogeco Communications ont annoncé des partenariats stratégiques avec un exploitant national de réseau sans fil et avec un fournisseur de plateformes de technologie sans fil afin de faciliter la mise en œuvre des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux. Ces partenariats constituent une étape importante dans le plan de la Société visant à offrir des services sans fil à plus de 4,2 millions de Canadiens résidant dans la zone de couverture de ses services de câblodistribution en Ontario et au Québec, et ils permettent à la Société de fournir une plus grande variété de forfaits à ses clients.

Nouvelle structure organisationnelle regroupant les équipes canadienne et américaine du secteur des télécommunications de Cogeco et de Cogeco Communications

Le 29 mai 2024, Cogeco et Cogeco Communications ont annoncé une transformation stratégique visant à parvenir à l'excellence opérationnelle tout en créant des synergies pour dynamiser la croissance future. Avec prise d'effet le 1er septembre 2024, les deux sociétés ont regroupé avec succès en une seule organisation nord-américaine simplifiée les fonctions commerciales, opérationnelles et techniques de leurs unités d'affaires canadienne et américaine du secteur des télécommunications.

Cette transformation favorisera la création de solides centres d'expertise transfrontaliers dans des domaines stratégiques clés comme la numérisation, l'analytique avancée et la technologie. Ils accéléreront également le déploiement des meilleures pratiques et la mise à profit des talents au sein de l'organisation, et faciliteront l'harmonisation des systèmes et des plateformes.

Lancement réussi du service sans fil aux États-Unis, qui se traduit par l'élargissement de la gamme de services de Breezeline

Le 23 mai 2024, Breezeline a lancé un service sans fil dans la majeure partie de sa zone de couverture filaire. Breezeline Mobile, qui est offert en forfait aux clients résidentiels de Breezeline qui sont également abonnés aux services à large bande résidentiels, permet à la Société de renforcer sa proposition de valeur déjà robuste et d'améliorer par le fait même sa position concurrentielle aux États-Unis. Breezeline Mobile est offert aux clients des services à large bande de Breezeline dans le cadre d'une entente relative aux ERMV conclue avec un exploitant de réseaux sans fil majeur et d'une entente conclue avec une société de services technologiques nationale.

Expansion du réseau Internet haute vitesse au Canada et aux États-Unis

Dans le cadre de son plan visant à étendre la couverture de ses services Internet haute vitesse dans des régions rurales mal desservies ou non desservies, la Société a poursuivi ses projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Canada et aux États-Unis, dont une partie a été réalisée en collaboration avec les gouvernements. Au cours de l'exercice 2024, la Société a ajouté près de 58 000 foyers câblés au sein de son réseau existant, pour un total de plus de 253 000 depuis le début de l'exercice 2022.

Au cours des dernières années au Canada, Cogeco Connexion a annoncé des investissements dans plusieurs projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Québec et en Ontario, financés en partie par des programmes gouvernementaux du palier fédéral et des provinces. Au cours de l'exercice 2024, Cogeco Connexion a achevé les 13 projets d'expansion de son réseau Internet haute vitesse dans 180 municipalités du Québec. Cogeco Connexion réalise également six nouveaux projets d'expansion de son réseau Internet haute vitesse dans plusieurs régions de l'Ontario, qui bénéficieront à 37 municipalités.

Aux États-Unis, Breezeline a poursuivi l'expansion géographique de son réseau de fibre optique jusqu'au domicile dans les villes adjacentes ayant une croissance démographique et économique attrayante, y compris les projets d'expansion dans plusieurs communautés du New Hampshire, du Massachusetts, du Maryland, de la Virginie et de la Virginie-Occidentale. Breezeline pourrait désormais chercher à poursuivre l'expansion de son réseau en participant à des programmes gouvernementaux, comme le futur Broadband Equity, Access, and Deployment (« BEAD ») Program, d'une valeur de 42,5 milliards $ US.

Nouveau fonds temporaire pour appuyer la production d'émissions de nouvelles par les stations de radio commerciale

Le 4 juin 2024, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2024-121, *La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base*, qui exigera des services de diffusion continue en ligne qu'ils fournissent des contributions financières à la production de programmation canadienne et autochtone. Plus précisément, le Conseil exigera des services en ligne audiovisuels et audio dont les revenus bruts de radiodiffusion s'élèvent à 25 millions $ ou plus (excluant les revenus provenant des services de livres audio, de baladodiffusion et de jeux vidéo, et provenant de la diffusion de contenu généré par les utilisateurs) et qui ne sont pas affiliés à un radiodiffuseur canadien qu'ils versent 5 % de ces revenus à certains fonds. Les services de diffusion audio en continu assujettis à cette exigence devront affecter au moins 30 % de leurs contributions à un nouveau fonds temporaire afin de soutenir la production de nouvelles par des stations de radio commerciale à l'extérieur des marchés de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et d'Ottawa-Gatineau. Certaines stations de radio de Cogeco Média auront le droit de recevoir du financement de ce nouveau fonds, qui sera administré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (« ACR »). Le 4 juillet 2024, l'ACR a soumis au CRTC un plan opérationnel pour administrer le fonds, et le Conseil a lancé par la suite une consultation publique pour solliciter des observations sur le plan. Une décision à l'endroit du plan proposé par l'ACR est en attente. Le CRTC s'attend à ce que ces nouvelles mesures entrent en vigueur au cours de l'année de radiodiffusion 2024-2025. Certains services de diffusion audio en continu contestent l'exigence de faire des contributions au fonds et ont demandé une autorisation d'interjeter appel et un contrôle judiciaire de la Politique réglementaire de radiodiffusion 2024-121 auprès de la Cour d'appel fédérale.

2.5 Contexte opérationnel

La Société exerce ses activités dans un secteur qui fournit des services essentiels à des clients résidentiels et commerciaux et qui est reconnu pour sa résilience au fil des cycles économiques. Toutefois, en raison de l'intensification de la concurrence et de l'évolution des tendances en matière d'abonnements au service de vidéo, la Société s'attend à des pressions soutenues sur ses produits et ses coûts d'exploitation. En réponse, la Société met en place des initiatives d'optimisation des coûts, comme son modèle opérationnel récemment amélioré, et explore de nouvelles occasions liées aux produits et aux flux de rentrées.

Les résultats de la Société annoncés dans les présentes pourraient ne pas être représentatifs des tendances opérationnelles et de la performance financière futures. Se reporter à la rubrique « Énoncés de nature prospective ».

2.6 Indicateurs de rendement clés

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux Normes IFRS de comptabilité et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance financière à l'égard de ses objectifs d'entreprise en surveillant les produits, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant. La Société évalue également les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles en excluant les projets d'expansion du réseau, car ces indicateurs fournissent une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes aux dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau et pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.

	Rendement et résultats de l'exercice 2024				Projections pour l'exercice 2024 (selon un taux de change constant)[1]	
	Données réelles		Selon un taux de change constant[1][2]			
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	Augmentation (diminution) en pourcentage[3]	$	Augmentation (diminution) en pourcentage[3]	1er novembre 2023	Atteinte des projections
Projections financières						
Produits	**3 074**	**(0,2)**	**3 059**	**(0,7)**	**Stables**	**Atteinte**
BAIIA ajusté[2]	**1 455**	**1,5**	**1 448**	**1,0**	**Stable**	**Atteinte**
Bénéfice de l'exercice[4]	**349**	**(0,2)**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**
Dépenses d'investissement nettes[2][5]	**643**	**(8,6)**	**639**	**(9,0)**	**700 $ à 775 $**	**Dépassée**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**137**	**(20,5)**	**137**	**(21,0)**	**140 $ à 190 $**	**Dépassée**
Acquisitions d'immobilisations corporelles[4]	**664**	**(17,6)**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**
Flux de trésorerie disponibles[2][3]	**476**	**12,2**	**475**	**12,0**	**Diminution de 5 % à 15 %**	**Dépassée**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[2][3]	**613**	**2,7**	**611**	**2,4**	**Diminution de 5 % à 15 %**	**Dépassée**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation[4]	**1 185**	**22,4**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**	**s.o.**

(1) Les données réelles et les projections sont présentées selon un taux de change constant en fonction du taux de change moyen suivant pour l'exercice 2023 : 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

(2) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. La variation selon un taux de change constant est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(3) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2023. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Cette modification du calcul n'a pas eu une incidence significative sur les projections financières déjà publiées par la Société pour l'exercice 2024. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(4) Ces mesures sont présentées à titre de mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables, et ne sont pas présentées dans les projections de la Société pour l'exercice 2024.

(5) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

La Société a atteint ses projections en matière de stabilité des produits et du BAIIA ajusté, selon un taux de change constant, principalement parce que la performance des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis a été conforme aux attentes. Comme prévu, la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada a été contrebalancée par un recul des produits dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, qui continuera de faire face à la concurrence dans ses marchés, particulièrement pour les services d'entrée de gamme, et aux désabonnements aux services de vidéo. La croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada a été dynamisée par une croissance continue du nombre d'abonnés au service Internet découlant d'une combinaison de nouveaux abonnés provenant de nos marques Cogeco et oxio, ainsi que des nouveaux abonnés provenant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile. Sur la base d'un taux de change constant, le BAIIA ajusté est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent en raison de la stabilité des produits conjuguée à plusieurs initiatives d'optimisation des coûts mises en œuvre dans l'ensemble de la Société.

Sur la base d'un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, de même que les dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau, ont été inférieures aux attentes, dépassant même les projections de la Société, principalement en raison du calendrier de certaines initiatives. Compte non tenu des projets d'expansion du réseau, la Société a aussi dépassé ses projections en matière de flux de trésorerie disponibles.

En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant, la Société a dépassé ses projections, principalement en raison de la baisse des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus, y compris les investissements moins élevés que prévu dans les services sans fil au Canada découlant des initiatives mises en œuvre relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers consolidés », « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et « Analyse des flux de trésorerie ».

2.7 Faits saillants financiers annuels des trois derniers exercices

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)*	2024 $	2023[1] $	2022[1] $
Opérations			
Produits	**3 073 985**	3 081 136	2 995 012
BAIIA ajusté[2]	**1 454 817**	1 432 929	1 405 588
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**63 298**	36 245	35 029
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	**15 229**	88 000	—
Bénéfice de l'exercice	**349 381**	350 235	457 755
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**96 746**	70 630	149 108
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**1 185 150**	968 214	1 258 427
Flux de trésorerie disponibles[1][2]	**475 765**	424 083	437 710
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**664 004**	806 237	747 608
Dépenses d'investissement nettes[2][3]	**642 747**	702 913	691 866
Données par action[4]			
Bénéfice par action			
De base	**8,63**	4,53	9,43
Dilué	**8,55**	4,51	9,37
Dividendes par action	**3,416**	2,924	2,50

	Au 31 août 2024	Au 31 août 2023	Au 31 août 2022
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77 746**	363 854	379 001
Total de l'actif	**9 773 739**	9 869 778	9 468 025
Dette à long terme			
Tranche courante	**370 108**	43 325	340 468
Tranche non courante	**4 594 057**	5 045 672	4 398 142
Endettement net[2]	**4 957 594**	4 817 113	4 545 809
Passifs financiers à long terme[5]	**4 603 891**	5 046 221	4 398 868
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	**810 437**	925 863	919 843
Rendement des capitaux propres[2]	**11,1 %**	7,7 %	17,2 %

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(2) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Le rendement des capitaux propres est une mesure financière supplémentaire. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(3) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

(4) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(5) Les passifs financiers à long terme comprennent principalement la dette à long terme et les instruments financiers dérivés.

3. Résultats d'exploitation et financiers consolidés

3.1 Résultats d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2024			2023	Variation	
	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Produits	**3 073 985**	(15 024)	**3 058 961**	3 081 136	**(0,2)**	**(0,7)**
Charges d'exploitation	**1 619 168**	(8 121)	**1 611 047**	1 648 207	**(1,8)**	**(2,3)**
BAIIA ajusté	**1 454 817**	(6 903)	**1 447 914**	1 432 929	**1,5**	**1,0**

(1) Pour l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2023, qui était de 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

Produits

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change[1]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**1 510 506**	1 489 915	1,4	1,4	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**1 466 018**	1 494 213	(1,9)	(2,9)	(15 024)
Cogeco Communications	**2 976 524**	2 984 128	(0,3)	(0,8)	(15 024)
Autres	**97 461**	97 008	0,5	0,5	—
Données consolidées	**3 073 985**	3 081 136	(0,2)	(0,7)	(15 024)

(1) L'incidence du taux de change est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2024, les produits sont demeurés stables, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnés au sein du secteur des télécommunications aux États-Unis, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet. La diminution a été contrebalancée en partie par la hausse des produits par abonné et par une meilleure combinaison de produits, en raison d'une amélioration des données relatives aux abonnés. Ces facteurs ont été contrebalancés par
- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice, y compris en raison des projets d'expansion du réseau, ainsi que de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et de l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**710 706**	701 717	1,3	1,2	(447)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**759 658**	800 409	(5,1)	(6,0)	(7 632)
Activités du siège social et éliminations	**42 894**	42 336	1,3	1,2	(42)
Cogeco Communications	**1 513 258**	1 544 462	(2,0)	(2,5)	(8 121)
Autres	**105 910**	103 745	2,1	2,1	—
Données consolidées	**1 619 168**	1 648 207	(1,8)	(2,3)	(8 121)

Pour l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 1,8 % (2,3 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, essentiellement en raison de la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision, des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle; partiellement contrebalancée par
- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison des acquisitions d'oxio et de NRBN et de la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

BAIIA ajusté

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**799 800**	788 198	1,5	1,5	447
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**706 360**	693 804	1,8	0,7	(7 392)
Activités du siège social et éliminations	**(63 846)**	(60 936)	(4,8)	(4,7)	42
Cogeco Communications	**1 442 314**	1 421 066	1,5	1,0	(6 903)
Autres	**12 503**	11 863	5,4	5,4	—
Données consolidées	**1 454 817**	1 432 929	1,5	1,0	(6 903)

Pour l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,5 % (1,0 % selon un taux de change constant), en raison principalement des facteurs suivants :

- une hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de la croissance des produits, partiellement contrebalancée par la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; et
- une hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle; facteurs partiellement contrebalancés par
- une hausse des charges corporatives.

3.2 Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercice 2024

Pour l'exercice 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont établis à 63,3 millions $, en raison principalement des facteurs suivants :

- les frais de restructuration comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice, y compris les coûts associés à la nouvelle structure organisationnelle annoncée en mai 2024 et à d'autres initiatives d'optimisation des coûts, ce qui comprend principalement des charges liées aux indemnités de départ, y compris une charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres frais connexes; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords, y compris certains coûts liés au lancement du service sans fil de Breezeline aux États-Unis; contrebalancés en partie par
- une reprise d'une charge de 4,2 millions $, comptabilisée au cours du deuxième trimestre à la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur publiée en janvier 2024 sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018 (se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles, éventualités et garanties » pour obtenir plus de détails).

Exercice 2023

Pour l'exercice 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont établis à 36,2 millions $, en raison principalement des facteurs suivants :

- les coûts associés à l'intégration d'acquisitions antérieures, ainsi que les coûts engagés relativement à l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023;
- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis;
- un ajustement rétroactif de 8,4 millions $ comptabilisé à l'exercice précédent à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur à l'égard de sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, en lien avec les taux plus élevés que prévu pour la période allant de 2016 à 2022; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords.

3.3 Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 678,4 millions $, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des immobilisations et de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien depuis l'exercice précédent.

3.4 Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill

Exercice 2024

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions $ ont été comptabilisées, principalement en lien avec la radiation d'actifs en cours de construction relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

Exercice 2023

Étant donné qu'à l'exercice précédent, les activités radiophoniques de la Société ont continué de subir la pression exercée sur les produits en raison d'une baisse de la demande pour la publicité à la radio à l'échelle du secteur, les hypothèses relatives à la croissance prévue du bénéfice et des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de Radiodiffusion ont été révisées, et elles reflètent également un taux d'actualisation plus élevé. Ainsi, la Société a comptabilisé des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ au troisième trimestre de l'exercice 2023 au sein de sa filiale Cogeco Média, dont une tranche de 28 millions $ a été affectée au goodwill et une tranche de 60 millions $ a été affectée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au titre des licences de radiodiffusion, car elle avait conclu que la valeur recouvrable fondée sur la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

3.5 Charges financières

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	**293 773**	257 927	13,9
Intérêts sur les obligations locatives	**3 498**	2 751	27,2
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**16 880**	—	—
Perte nette (profit net) de change	**(3 729)**	3 937	—
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	**716**	744	(3,8)
Produits d'intérêts et autres produits	**(10 321)**	(11 098)	(7,0)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif[2]	**(17 432)**	(1 636)	—
Autres	**3 287**	2 385	37,8
Charges financières	**286 672**	255 010	12,4
Charges financières ajustées[3]	**269 792**	255 010	5,8

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se rapportent à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux.

(3) Les charges financières ajustées, qui excluent les profits/pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, sont une mesure financière non définie par les Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2024, les charges financières ont augmenté de 12,4 % en raison principalement des facteurs suivants :

- la hausse des charges d'intérêts à la suite du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023, l'augmentation des taux d'intérêt sur la tranche de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang assujettie à un taux d'intérêt variable et l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien;
- une perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette de 16,9 millions $ comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à la suite du remboursement anticipé de 1,6 milliard $ US de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit à terme rotatif et la hausse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent; et
- la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ en février 2024 et de l'émission de la facilité de crédit à terme non rotatif d'un montant de 75 millions $ en décembre 2023; facteurs partiellement contrebalancés par
- les intérêts inscrits à l'actif comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice 2024 en lien avec la dette contractée principalement pour des licences de spectre acquises antérieurement.

Compte non tenu de la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre, les charges financières de l'exercice 2024 ont augmenté de 5,8 %.

3.6 Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Exigibles	**20 995**	31 973	(34,3)
Différés	**40 813**	46 406	(12,1)
Impôts sur le résultat	**61 808**	78 379	(21,1)
Taux d'impôt effectif	**15,0 %**	18,3 %	(18,0)

Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts a diminué de 21,1 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures;
- l'incidence fiscale de l'exercice précédent liée à la perte de valeur du goodwill non déductible; et
- la diminution du bénéfice avant impôts sur le résultat.

Les impôts exigibles ont diminué au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures.

3.7 Bénéfice de l'exercice

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	**$**	$	%
Bénéfice de l'exercice	**349 381**	350 235	(0,2)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**96 746**	70 630	37,0
Bénéfice de l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle[1]	**252 635**	279 605	(9,6)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société[2]	**119 048**	149 298	(20,3)
Bénéfice de base par action	**8,63**	4,53	90,5
Bénéfice dilué par action	**8,55**	4,51	89,6
Bénéfice dilué par action ajusté[2]	**10,52**	9,53	10,4

(1) Au 31 août 2024, la participation ne donnant pas le contrôle concerne sa participation d'environ 71,6 % dans le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

(2) Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Le bénéfice dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2024, le bénéfice de l'exercice est demeuré stable, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse de la dotation aux amortissements;
- la hausse des charges financières, attribuable en partie à une perte avant impôt sans effet sur la trésorerie de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024;
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, en raison principalement des frais de restructuration comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice 2024; et
- les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions $ comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, principalement en lien avec la radiation d'actifs en cours de construction relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux; facteurs contrebalancés par
- les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ liées aux activités radiophoniques pour l'exercice précédent;
- la diminution de la charge d'impôts; et
- l'augmentation du BAIIA ajusté.

Pour l'exercice 2024, le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société a augmenté de 37,0 %, ce qui reflète l'incidence de la réduction de la participation dans Cogeco Communications à la suite d'une transaction de rachat d'actions en décembre 2023.

Pour l'exercice 2024, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que les pertes de valeur sans effet sur la trésorerie et la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024 (dans chaque cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle), a diminué de 20,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action ajusté a augmenté, ce qui démontre les bienfaits des rachats d'actions.

4. Résultats d'exploitation et financiers sectoriels

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

Puisque le service sans fil est maintenant offert commercialement dans plusieurs emplacements répartis dans la zone de couverture de la Société aux États-Unis, la Société a modifié l'appellation de son service de « téléphonie », qui est devenu le service de « téléphonie filaire » au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. De plus, la Société a remplacé l'appellation « client » par « abonné » dans ses unités de service primaire.

4.1 Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

Exercices clos les 31 août			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles[1]**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant[2]**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**1 510 506**	—	**1 510 506**	1 489 915	**1,4**	**1,4**
Charges d'exploitation	**710 706**	(447)	**710 259**	701 717	**1,3**	**1,2**
BAIIA ajusté	**799 800**	447	**800 247**	788 198	**1,5**	**1,5**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**52,9 %**			52,9 %		
Dépenses d'investissement nettes	**356 274**	(463)	**355 811**	354 384	**0,5**	**0,4**
Intensité du capital[3]	**23,6 %**			23,8 %		

(1) Pour l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2023, qui était de 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 1,4 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet, y compris ceux provenant des projets d'expansion du réseau; et
- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,3 % (1,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- les acquisitions d'oxio et de NRBN; et
- l'augmentation des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; facteurs contrebalancés en partie par
- la baisse des coûts liés aux licences technologiques et le calendrier de certaines charges d'exploitation.

BAIIA ajusté

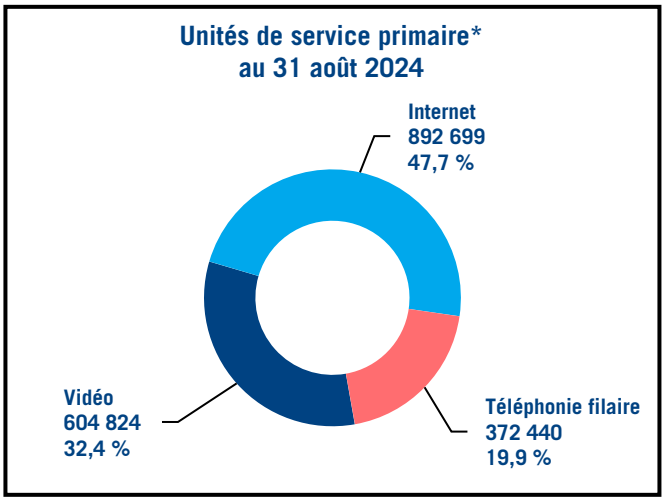
Pour l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,5 %, tel qu'il est présenté et selon un taux de change constant, principalement en raison de la croissance des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

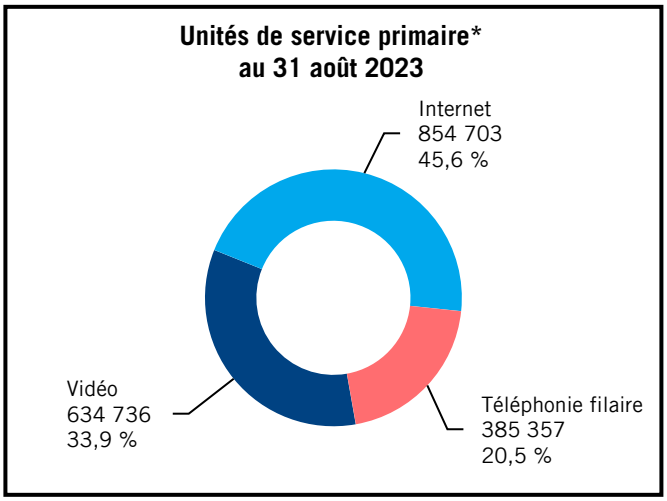
Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes sont demeurées stables, telles qu'elles sont présentées et selon un taux de change constant, pendant que le secteur poursuit l'expansion de son réseau de fibre jusqu'au domicile en Ontario.

Pour l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital s'est établi à 23,6 %, une baisse par rapport à 23,8 % pour l'exercice 2023, en raison de la croissance des produits.

Statistiques sur les unités de service primaire et les abonnés





* Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Unités de service primaire

	31 août 2024	Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août 2024[1]	2023[2]
Unités de service primaire[3]	**1 869 963**	**(9 639)**	4 061
Abonnés au service Internet	**892 699**	**35 305**	35 447
Abonnés au service de vidéo	**604 824**	**(30 135)**	(21 570)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**372 440**	**(14 809)**	(9 816)

(1) Exclut 4 806 unités de service primaire d'ouverture (2 691 pour le service Internet, 223 pour le service de vidéo et 1 892 pour le service de téléphonie filaire) provenant de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network au 5 février 2024.

(2) Exclut 52 577 unités de service primaire d'ouverture (46 656 pour le service Internet, 3 716 pour le service de vidéo et 2 205 pour le service de téléphonie filaire) provenant de l'acquisition d'oxio au 3 mars 2023.

(3) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Internet

Pour l'exercice 2024, les ajouts nets d'abonnés au service Internet de 35 305 sont attribuables aux nouveaux abonnés provenant des marques Cogeco et oxio, ainsi qu'aux nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Vidéo

Pour l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 30 135 sont principalement attribuables aux changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie filaire

Pour l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 14 809 sont principalement attribuables au nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Répartition des abonnés

Le 31 août 2024, 57 % des abonnés du secteur des télécommunications au Canada étaient abonnés à des duos ou à des trios de services.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2024, les ajouts nets de foyers câblés se sont chiffrés à 42 082, en raison de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile et des foyers câblés acquis dans le cadre de l'acquisition de NRBN, tandis que certains foyers câblés ont été débranchés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 en raison du démantèlement d'un ancien réseau rural.

4.2 Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

Exercices clos les 31 août			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Produits	**1 466 018**	(15 024)	**1 450 994**	1 494 213	**(1,9)**	**(2,9)**
Charges d'exploitation	**759 658**	(7 632)	**752 026**	800 409	**(5,1)**	**(6,0)**
BAIIA ajusté	**706 360**	(7 392)	**698 968**	693 804	**1,8**	**0,7**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**48,2 %**			46,4 %		
Dépenses d'investissement nettes	**267 728**	(2 865)	**264 863**	336 910	**(20,5)**	**(21,4)**
Intensité du capital[3]	**18,3 %**			22,5 %		

(1) Pour l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2023, qui était de 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour l'exercice 2024, les produits ont diminué de 1,9 % (2,9 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution du nombre d'abonnés du secteur, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et une plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet; facteurs contrebalancés en partie par
- la hausse des produits par abonné et une meilleure combinaison de produits, découlant de l'amélioration des données relatives aux abonnés.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 1 077,4 millions $ US, contre 1 109,5 millions $ US pour l'exercice 2023.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 5,1 % (6,0 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision; et
- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,8 % (0,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle, contrebalancée en partie par la baisse des produits, comme il est expliqué ci-dessus.

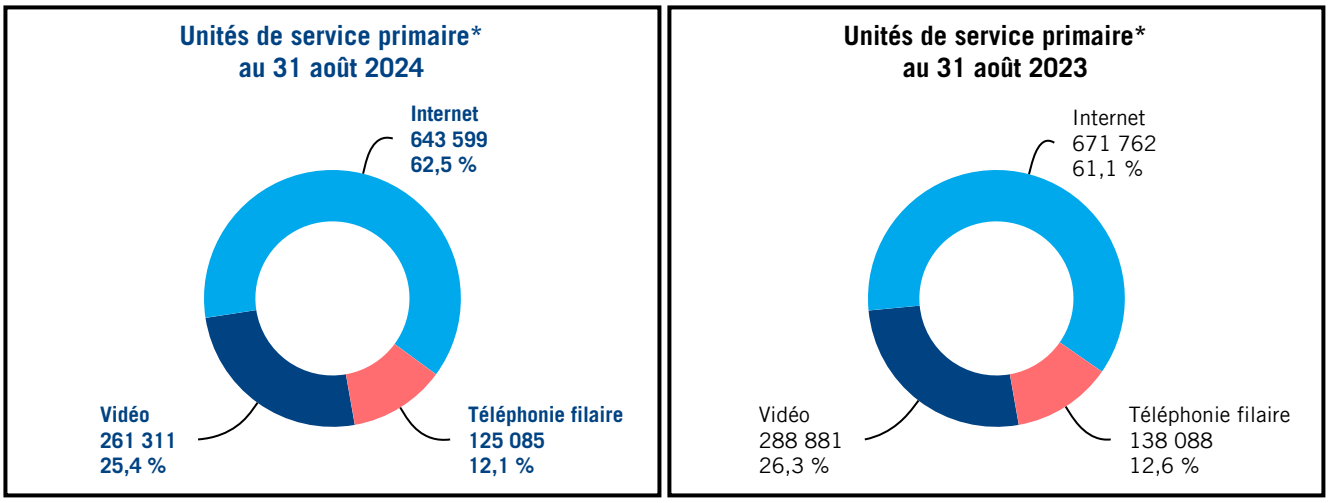
En monnaie locale, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 519,1 millions $ US, contre 515,2 millions $ US pour l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 20,5 % (21,4 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 18,3 %, contre 22,5 % pour l'exercice 2023, principalement en raison de la diminution des dépenses d'investissement attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau et de la réduction progressive des stocks d'équipement chez l'abonné accumulés précédemment, facteurs contrebalancés en partie par les améliorations apportées à l'équipement relativement au service d'IPTV dans certains marchés spécifiques.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 196,7 millions $ US, comparativement à 250,3 millions $ US pour l'exercice 2023.

Statistiques sur les unités de service primaire et les abonnés



* Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Unités de service primaire

	31 août 2024[1]	Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août 2024[1]	2023[2]
Unités de service primaire[3]	**1 029 995**	**(68 736)**	(89 916)
Abonnés au service Internet	**643 599**	**(28 163)**	(35 676)
Abonnés au service de vidéo	**261 311**	**(27 570)**	(34 157)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**125 085**	**(13 003)**	(20 083)

(1) Au cours de l'exercice 2024, 7 750 pertes d'abonnés au service Internet étaient liées à l'annulation du Affordable Connectivity Program subventionné par le gouvernement. Une provision relative aux abonnés au service Internet en défaut de paiement qui participaient auparavant au programme et dont le foyer n'avait pas été débranché au 31 août 2024 est incluse dans les pertes d'abonnés.

(2) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, les données sur les abonnés au service Internet ont été ajustées à la suite d'un changement apporté au système de Breezeline. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(3) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Internet

Pour l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service Internet se sont chiffrées à 28 163, dont 13 475 en Ohio. L'amélioration au chapitre des pertes nettes par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'amélioration de la gestion des clients sur le marché de l'Ohio découlant des investissements effectués dans les infrastructures de réseau et du remplacement proactif du matériel IPTV des clients. Toutefois, cette amélioration a été partiellement contrebalancée par les pertes de 7 750 abonnés, présentant surtout de faibles produits moyens par utilisateur, à la suite de l'annulation du Affordable Connectivity Program subventionné par le gouvernement avec prise d'effet le 1er juin 2024. Ces pertes comprennent une provision pour les abonnés en défaut de paiement restants qui participaient à ce programme.

Les pertes nettes d'abonnés au service Internet reflètent également un environnement plus concurrentiel, surtout dans le cas des services Internet d'entrée de gamme, facteur partiellement contrebalancé par les nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Vidéo

Pour l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 27 570 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la promotion continue des offres axées sur Internet et l'importance réduite accordée aux offres axées sur les services de vidéo comme produit individuel;
- les changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur, incluant les plateformes en ligne.

Téléphonie filaire

Pour l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 13 003 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile.

Répartition des abonnés

Le 31 août 2024, 31 % des abonnés du secteur des télécommunications aux États-Unis étaient abonnés à des duos ou à des trios de services. Au cours des dernières années, la composition de la clientèle abonnée à des duos ou à des trios de services a diminué, ce qui était conforme à la stratégie axée sur Internet adoptée par le secteur, qui consiste à privilégier les services Internet à marge plus élevée.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2024, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 21 487, principalement en raison de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

5. Transactions entre parties liées

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les actions subalternes à droit de vote ont été rachetées aux fins d'annulation et représentaient environ 5,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications. Au 31 août 2024, Cogeco détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2024, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications se sont chiffrés à 21,0 millions $, comparativement à 18,6 millions $ pour l'exercice précédent. Les honoraires inférieurs pour l'exercice précédent sont principalement attribuables à une baisse de la rémunération variable, qui est revenue à son niveau normal au cours de l'exercice considéré.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des exercices 2024 et 2023, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émis aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en nombre d'unités)		
Options sur actions	**203 326**	79 348
Unités d'actions incitatives	**974**	—
Unités d'actions liées au rendement	**31 473**	14 283
Unités d'actions différées	**2 368**	—

Le tableau suivant présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco :

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Options sur actions	**852**	1 202
Unités d'actions incitatives	**80**	—
Unités d'actions liées au rendement	**887**	863
Unités d'actions différées	**97**	(100)
	1 916	1 965

Au 31 août 2024, la Société avait un montant de 3,1 millions $ à recevoir de Cogeco Communications.

Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de la Société pour plus de détails sur les transactions entre parties liées.

6. Analyse des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 185 150**	968 214	22,4
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(921 518)**	(957 876)	(3,8)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(546 916)**	(32 843)	—
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	**(2 824)**	7 358	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(286 108)**	(15 147)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**363 854**	379 001	(4,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**77 746**	363 854	(78,6)

6.1 Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 22,4 % en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs et le recouvrement des créances clients;
- la baisse des impôts sur le résultat payés; et
- la hausse du BAIIA ajusté; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des intérêts payés.

6.2 Activités d'investissement

Pour l'exercice 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 3,8 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent;
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'oxio au cours de l'exercice précédent; et
- le versement de 60 millions $ effectué à l'exercice précédent pour acquérir des licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 3 500 MHz au Québec auprès d'un autre titulaire de licences; facteurs contrebalancés en partie par
- le versement final de 152 millions $ effectué en mai 2024, en plus du dépôt de 38 millions $ payé en janvier 2024, pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz; et
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition de NRBN, conclue le 5 février 2024.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**664 004**	806 237	(17,6)	
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	**(21 257)**	(103 324)	(79,4)	
Dépenses d'investissement nettes	**642 747**	702 913	(8,6)	(9,0)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**505 353**	530 078	(4,7)	(5,1)

(1) Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	**356 274**	354 384	0,5	0,4
Intensité du capital	**23,6 %**	23,8 %		
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**267 728**	336 910	(20,5)	(21,4)
Intensité du capital	**18,3 %**	22,5 %		
Activités du siège social et éliminations	**13 831**	8 212	68,4	68,3
Cogeco Communications	**637 833**	699 506	(8,8)	(9,3)
Intensité du capital	**21,4 %**	23,4 %		
Autres	**4 914**	3 407	44,2	44,2
Données consolidées	**642 747**	702 913	(8,6)	(9,0)

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Cogeco Communications	**500 439**	526 671	(5,0)	(5,5)
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**16,8 %**	17,6 %		
Autres	**4 914**	3 407	44,2	44,2
Données consolidées	**505 353**	530 078	(4,7)	(5,1)

(1) L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 8,6 % (9,0 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la baisse des dépenses dans le secteur des télécommunications aux États-Unis essentiellement attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau et à la réduction progressive des stocks d'équipement chez l'abonné accumulés précédemment, partiellement contrebalancée par les améliorations apportées à l'équipement relativement au service d'IPTV dans certains marchés spécifiques.

Pour l'exercice 2024, en excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 4,7 % (5,1 % selon un taux de change constant).

Pour l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 21,4 %, contre 23,4 % pour l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 16,8 % pour l'exercice 2024, comparativement à 17,6 % pour l'exercice précédent.

6.3 Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour l'exercice 2024, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2024** **$**	2023 $	Explications
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	**(7 830)**	14 596	Liée au calendrier des besoins en fonds de roulement.
Augmentation (diminution) nette des facilités de crédit rotatif	**(18 147)**	247 760	Liée aux fonds prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	**2 001 646**	298 056	Principalement liée à l'émission de deux emprunts à terme B, soit un emprunt de 775 millions $ US d'une durée de sept ans et un emprunt de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans, dans le cadre du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023, ainsi qu'à l'émission des billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ en février 2024 et à l'émission de la facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ en décembre 2023. L'émission de titres d'emprunt effectuée à l'exercice précédent était liée à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions $ au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023.
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	**(2 149 661)**	(335 263)	Principalement liée au remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang en septembre 2023 et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et sur la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $. Les résultats pour l'exercice précédent comprennent également le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 4, d'un montant de 300 millions $ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023.
Remboursement des obligations locatives	**(10 282)**	(7 271)	Résultat comparable.
Augmentation des coûts de transaction différés	**(2 716)**	(338)	Liée à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023 et des facilités de crédit à terme rotatif en mai 2024.
	(186 990)	217 540	

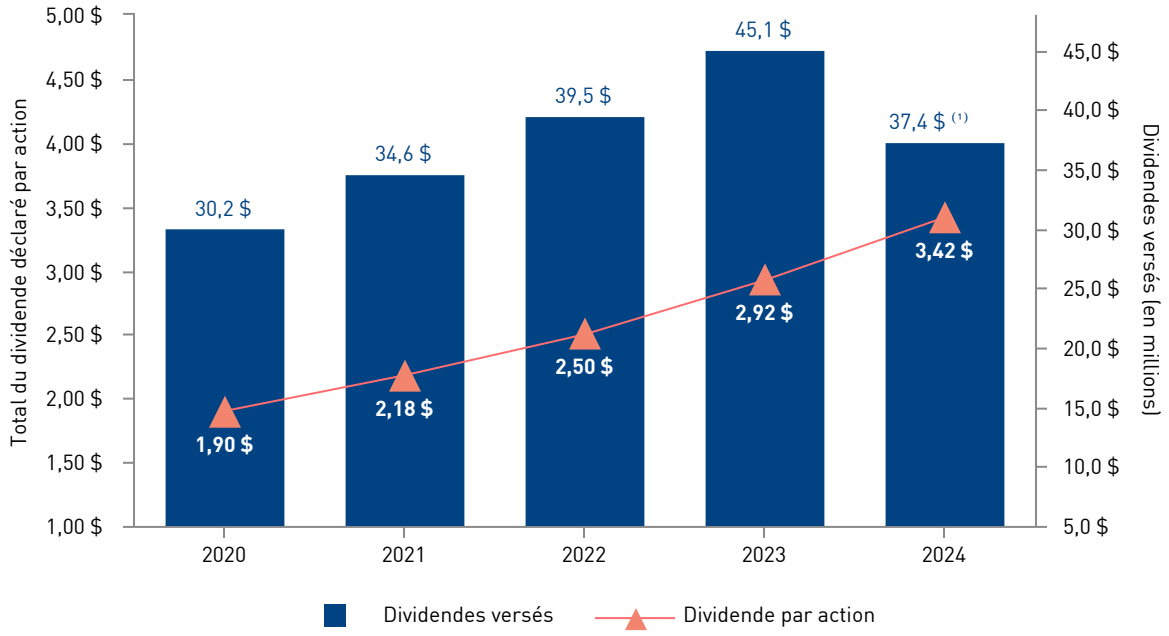
Dividendes

Au cours de l'exercice 2024, des dividendes déterminés trimestriels de 0,854 $ par action, pour un total de 3,416 $ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 37,4 millions $. Au cours de l'exercice 2023, des dividendes déterminés trimestriels de 0,731 $ par action, pour un total de 2,924 $ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 45,1 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 101,0 millions $ pour l'exercice 2024, comparativement à 89,3 millions $ pour l'exercice précédent.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications au cours des exercices 2024 et 2023.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)	
			Cogeco	Cogeco Communications
1er novembre 2023	**15 novembre 2023**	**29 novembre 2023**	**0,854**	**0,854**
10 janvier 2024	**24 janvier 2024**	**7 février 2024**	**0,854**	**0,854**
11 avril 2024	**25 avril 2024**	**9 mai 2024**	**0,854**	**0,854**
11 juillet 2024	**25 juillet 2024**	**8 août 2024**	**0,854**	**0,854**
			3,416	**3,416**
27 octobre 2022	10 novembre 2022	24 novembre 2022	0,731	0,776
12 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023	0,731	0,776
13 avril 2023	27 avril 2023	11 mai 2023	0,731	0,776
13 juillet 2023	27 juillet 2023	10 août 2023	0,731	0,776
			2,924	3,104

Au cours des cinq derniers exercices, les dividendes par action versés ont augmenté de 15,8 % sur une base annuelle combinée. Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



(1) Bien que le dividende par action ait augmenté, les dividendes versés pour l'exercice 2024 ont diminué en valeur absolue par rapport à l'exercice précédent, à la suite d'une réduction du nombre d'actions en circulation découlant de la transaction de rachat d'actions annoncée le 13 décembre 2023.

Rachat à des fins d'annulation d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ et cession d'actions de Cogeco Communications à la CDPQ

Le 13 décembre 2023, à la suite d'une transaction de rachat d'actions, Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ pour un montant de 280,0 millions $ et a parallèlement vendu à la CDPQ 1 423 692 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 73,2 millions $. Au cours de l'exercice 2024, la Société a payé des coûts de 7,3 millions $ dans le cadre de ces transactions.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »)

Cogeco

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 août 2024
OPRCNA de 2023[1]	18 janvier 2023	17 janvier 2024	325 000	121 600
OPRCNA de 2022	18 janvier 2022	17 janvier 2023	325 000	268 086

(1) La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 17 janvier 2024.

Aucune action n'a été rachetée en vertu du programme d'OPRCNA au cours de l'exercice 2024. Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour l'exercice 2023 :

					2023
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	$	$	$	$	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	27 700	117 584	21 500	—	166 784
Prix de rachat moyen pondéré par action	57,87	58,81	57,91	—	58,54
Coûts liés au rachat	1 603	6 915	1 245	—	9 763

Cogeco Communications

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 août 2024
OPRCNA de 2023[1]	4 mai 2023	3 mai 2024	1 776 125	—
OPRCNA de 2022	4 mai 2022	3 mai 2023	1 960 905	1 825 168
OPRCNA de 2021	4 mai 2021	3 mai 2022	2 068 000	1 175 925

(1) Cogeco Communications n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 3 mai 2024.

Aucune action n'a été rachetée en vertu du programme d'OPRCNA au cours de l'exercice 2024. Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour l'exercice 2023.

					2023
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	$	$	$	$	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	512 170	845 198	—	—	1 357 368
Prix de rachat moyen pondéré par action	72,79	75,43	—	—	74,43
Coûts liés au rachat	37 283	63 750	—	—	101 033

La Société et Cogeco Communications avaient également conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu du programme d'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats ont été effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société et Cogeco Communications avant la période du PRAA préétablie.

6.4 Flux de trésorerie disponibles

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)*	**2024**[1] **$**	2023[2] $	Variation %	Variation selon un taux de change constant[3] %	Incidence du taux de change[3] $
BAIIA ajusté	**1 454 817**	1 432 929	1,5	1,0	(6 903)
Paiement fondé sur des actions[4]	**14 634**	8 629	69,6		
Produit de cessions d'immobilisations corporelles[2]	**3 381**	2 653	27,4		
Perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	**(658)**	86	—		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	**1 369**	526	—		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**(63 298)**	(36 245)	74,6		
Charges financières	**(286 672)**	(255 010)	12,4		
Perte à l'extinction d'une dette[5]	**16 880**	—	—		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[5]	**9 336**	12 672	(26,3)		
Impôts exigibles	**(20 995)**	(31 973)	(34,3)		
Dépenses d'investissement nettes	**(642 747)**	(702 913)	(8,6)		
Remboursement des obligations locatives	**(10 282)**	(7 271)	41,4		
Flux de trésorerie disponibles[2]	**475 765**	424 083	12,2	12,0	(932)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[2][6]	**613 159**	596 918	2,7	2,4	(1 712)

(1) Pour l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(2) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(3) Les données de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2023, qui était de 1,3467 $ CA pour 1 $ US.

(4) Comprend une accélération de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, qui est comptabilisée au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

(5) Inclus dans les charges financières.

(6) Les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2024, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 12,2 % (12,0 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement nettes dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, notamment celles liées aux projets d'expansion du réseau;
- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des impôts exigibles; contrebalancées en partie par
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, en raison principalement des frais de restructuration comptabilisés au cours du second semestre de l'exercice; et
- la hausse des charges financières, déduction faite d'une perte avant impôt sans effet sur la trésorerie de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice 2024 se sont chiffrés à 613,2 millions $ (611,4 millions $ selon un taux de change constant), soit une hausse de 2,7 % (2,4 % selon un taux de change constant) par rapport à l'exercice précédent.

7. Situation financière

7.1 Fonds de roulement

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient généralement un fonds de roulement déficitaire, compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de l'endettement bancaire, en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus.

Les variations s'établissent comme suit :

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2024** **$**	2023 $	Variation $	Explications
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77 746**	363 854	(286 108)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	**131 929**	139 412	(7 483)	Principalement liée au calendrier de recouvrement des créances clients et autres débiteurs.
Impôts sur le résultat à recevoir	**16 073**	28 816	(12 743)	Principalement liée aux remboursements d'impôts sur le résultat reçus et aux montants appliqués aux acomptes provisionnels.
Charges payées d'avance et autres	**40 857**	43 262	(2 405)	Non significative.
Instruments financiers dérivés	**3 875**	5 355	(1 480)	Non significative.
	270 480	580 699	(310 219)	
Passifs courants				
Endettement bancaire	**15 399**	23 229	(7 830)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**376 444**	334 782	41 662	Principalement liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Provisions	**58 882**	33 019	25 863	Principalement liée à une provision pour restructuration comptabilisée au cours du second semestre de l'exercice 2024, facteur partiellement contrebalancé par le paiement de certains coûts de programmation et frais de restructuration comptabilisés antérieurement et la reprise de provisions comptabilisées antérieurement à la suite de la décision rendue en janvier 2024 par la Commission du droit d'auteur portant sur les tarifs de retransmission pour la période entre 2014 et 2018.
Passifs d'impôts sur le résultat	**8 679**	413	8 266	Liée à la diminution des acomptes provisionnels payés par rapport aux charges d'impôts exigibles.
Passifs sur contrat et autres passifs	**61 736**	62 061	(325)	Non significative.
Subventions gouvernementales reçues d'avance	**8 740**	29 262	(20 522)	Principalement liée aux progrès réalisés dans les travaux de construction du réseau de fibre jusqu'au domicile au Québec.
Instruments financiers dérivés	**240**	3 487	(3 247)	Non significative.
Tranche courante de la dette à long terme	**370 108**	43 325	326 783	Liée au reclassement des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US et des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions $ US, dans la tranche courante, ainsi qu'aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et sur la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $.
	900 228	529 578	370 650	
Fonds de roulement excédentaire (déficitaire)	**(629 748)**	51 121	(680 869)	

7.2 Autres variations importantes

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2024** **$**	2023 $	Variation $	Explications
Actifs non courants				
Autres actifs	**138 688**	105 499	33 189	Principalement liée à une augmentation des commissions de vente.
Immobilisations corporelles	**3 340 793**	3 264 303	76 490	Principalement liée aux dépenses d'investissement effectuées au cours de l'exercice 2024 et à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network, facteurs contrebalancés en partie par la dotation à l'amortissement pour l'exercice et par les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, en lien essentiellement avec les radiations d'actifs en cours de construction, relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.
Immobilisations incorporelles	**3 837 794**	3 687 486	150 308	Principalement liée aux licences de spectre acquises pour un prix d'achat total de 190 millions $, aux intérêts inscrits à l'actif en lien avec des licences de spectre et aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network, facteurs partiellement contrebalancés par l'amortissement pour la période et par la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Goodwill	**2 132 661**	2 117 756	14 905	Principalement liée à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network, facteur partiellement contrebalancé par la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Instruments financiers dérivés	**46 539**	100 792	(54 253)	Principalement liée aux variations des taux d'intérêt du marché et aux tranches de swaps de taux d'intérêt échéant en novembre 2024 classées dans la tranche courante.
Passifs non courants				
Dette à long terme	**4 594 057**	5 045 672	(451 615)	Principalement liée aux facilités de crédit de premier rang, qui ont été refinancées en septembre 2023, et au reclassement des billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US et des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions $ US, dans la tranche courante, facteurs contrebalancés en partie par l'émission des billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ et de la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $ ainsi que par le solde à payer dans le cadre de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network.
Passifs d'impôts différés	**867 944**	833 434	34 510	Principalement liée au calendrier des différences temporaires.

8. Ressources en capital et liquidités

8.1 Structure du capital

Le tableau suivant résume les liquidités disponibles de la Société :

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**77 746**	363 854
Trésorerie avec restrictions d'utilisation[1]	**(8 740)**	(29 262)
Montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif[2]	**787 426**	629 581
Liquidités disponibles[3]	**856 432**	964 173

(1) Inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie (se reporter à la note 21 D) des états financiers consolidés de la Société).

(2) Montants totaux disponibles de 750 millions $ et de 100 millions $ en vertu des facilités de crédit à terme rotatif et de 250 millions $ US en vertu de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang (se reporter à la note 23 A) des états financiers consolidés de la Société).

(3) Les liquidités disponibles sont une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

Cogeco Communications

Le tableau ci-dessous résume certains des principaux ratios de Cogeco Communications pour les deux derniers exercices :

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
Coût moyen pondéré de l'endettement[1]	**5,6 %**	5,2 %
Endettement à taux fixe[2][3]	**72 %**	63 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	**4,8**	3,7
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté[3]	**3,3**	3,3
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées[3]	**5,5**	5,6

(1) Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

(2) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement à taux fixe, le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté et le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées sont des mesures de gestion du capital de Cogeco Communications. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

8.2 Données liées aux actions en circulation

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 30 septembre 2024. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Montant $
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	**1 602 217**	**10**
Actions subalternes à droit de vote	**8 040 562**	**64 347**

8.3 Financement

Le 24 mai 2024, la Société et Cogeco Communications ont modifié leurs facilités de crédit à terme rotatif de 100 millions $ et de 750 millions $, respectivement, en prorogeant leur date d'échéance au 24 mai 2029 et en les faisant passer au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

Le 27 février 2024, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ portant intérêt à 6,125 % et arrivant à échéance en février 2029. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets non garantis de premier rang sont des titres de créance directs, non subordonnés et non garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang non garanties de Cogeco Communications.

Le 13 décembre 2023, Cogeco a initialement financé sa transaction de rachat d'actions de 280,0 millions $, ainsi que les coûts de transaction et les charges connexes, au moyen du produit d'une tranche de ses actions de Cogeco Communications vendues à Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $ et à la CDPQ pour un montant de 73,2 millions $, ainsi qu'au moyen d'un prélèvement effectué sur sa facilité de crédit et d'une nouvelle facilité de crédit à terme non rotatif d'un montant de 75 millions $. En ce qui concerne Cogeco Communications, elle a initialement financé la transaction de rachat d'actions de 116,5 millions $ ainsi que les coûts de transaction et les charges connexes, au moyen d'un prélèvement effectué sur sa facilité de crédit à terme rotatif existante. Le 11 décembre 2023, Cogeco a conclu une facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ afin de financer en partie sa transaction de rachat d'actions, comme il est mentionné précédemment. Afin de maintenir sa capacité d'emprunt, Cogeco Communications a conclu le même jour une facilité de crédit à terme non rotatif de 125 millions $, qui a ensuite été annulée le 1er mars 2024 à la suite de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $.

Le 29 septembre 2023, une tranche 3 de l'emprunt à terme B de 775 millions $ US d'une durée de sept ans a été émise à la suite de la modification de la facilité de crédit de premier rang de Cogeco Communications liée à ses filiales américaines, tout comme un emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans, tandis que la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang a été augmentée, passant de 150 millions $ US à 250 millions $ US, et que sa date d'échéance a été prorogée jusqu'en septembre 2028. Cogeco Communications a ensuite utilisé le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions $ US pour rembourser la tranche 1 de 1,6 milliard $ US de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

8.4 Notations de Cogeco Communications

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et des filiales américaines.

Au 31 août 2024	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	**BBB-**	**BBB (faible)(stable)**	**SN**
Billets non garantis de premier rang	**BB+**	**BB (élevée)(stable)**	**SN**
Notation à titre de société émettrice	**BB+ (perspective négative)**	**BB (élevée)(stable)**	**SN**
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	**BB**	**SN**	**B1 (perspective négative)**
Notation à titre de société émettrice	**BB (perspective négative)**	**SN**	**B1 (perspective négative)**

SN : sans notation

La plage des notations des instruments d'emprunt à long terme dans l'univers des instruments à taux composite va de « AAA » (S&P et DBRS) ou de « Aaa » (Moody's), pour la qualité la plus élevée attribuée aux titres, jusqu'à « D » (S&P et DBRS) et « C » (Moody's), pour la qualité la moins élevée attribuée aux titres. Les notations se basent sur plusieurs facteurs sectoriels et propres aux sociétés, et le levier financier est l'un des principaux éléments pris en considération.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie « BBB » sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation « BB/B ». De plus, les obligations assorties d'une notation « BBB » ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations « BB/B ».

8.5 Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2024, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une correction de valeur fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients	**109 424**	116 490
Correction de valeur pour créances douteuses	**(5 279)**	(8 929)
	104 145	107 561
Autres débiteurs	**27 784**	31 851
	131 929	139 412

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Échues depuis moins de 30 jours	**19 336**	21 040
Échues depuis 30 à 60 jours	**5 866**	4 773
Échues depuis 60 à 90 jours	**1 709**	1 805
Échues depuis plus de 90 jours	**849**	1 890
	27 760	29 508

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**8 929**	13 758
Provision pour créances clients dépréciées	**27 294**	20 482
Utilisation nette	**(30 994)**	(25 595)
Ajustements au titre de l'écart de change	**50**	284
Solde à la fin	**5 279**	8 929

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Le 31 août 2024, la Société avait utilisé 60,8 millions $ de sa facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $ et 335,4 millions $ de la facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $ de Cogeco Communications, pour des soldes disponibles de 39,2 millions $ et de 414,6 millions $, respectivement. De plus, les filiales américaines de Cogeco Communications bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang d'un montant de 337,3 millions $ (250 millions $ US), dont une tranche de 3,6 millions $ (2,7 millions $ US) était utilisée au 31 août 2024, pour un solde disponible de 333,7 millions $ (247,3 millions $ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital restant dû connexes au 31 août 2024.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Endettement bancaire	**15 399**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**15 399**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs[1]	**359 805**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**359 805**
Billets et facilités de crédit[2]	**359 352**	**37 912**	**288 089**	**29 006**	**2 411 502**	**1 788 047**	**4 913 908**
Obligations locatives	**10 511**	**10 400**	**10 144**	**8 481**	**5 726**	**34 937**	**80 199**
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**17 094**	**—**	**—**	**—**	**17 094**
Autres passifs[1]	**—**	**748**	**34**	**7**	**7**	**—**	**796**
	745 067	**49 060**	**315 361**	**37 494**	**2 417 235**	**1 822 984**	**5 387 201**

(1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les facilités de crédit et le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

(2) Une tranche de 977,1 millions $ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Paiements d'intérêts sur les billets et facilités de crédit[1]	**344 722**	**328 654**	**318 980**	**310 993**	**150 775**	**187 379**	**1 641 503**
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	**3 373**	**2 919**	**2 416**	**1 955**	**1 607**	**7 883**	**20 153**
Paiements d'intérêts sur le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**3 972**	**—**	**—**	**—**	**3 972**
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés[1]	**(84 087)**	**(54 268)**	**(33 032)**	**(10 618)**	**(3 539)**	**—**	**(185 544)**
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés[1]	**33 499**	**24 989**	**17 834**	**8 138**	**2 702**	**—**	**87 162**
	297 507	**302 294**	**310 170**	**310 468**	**151 545**	**195 262**	**1 567 246**

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2024 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2024, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2024.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé[1]	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie[2][3]	550 millions $ US	Taux SOFR à terme	2,01 % à 4,18 %	Novembre 2024 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 3
Flux de trésorerie	800 millions $ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) À la suite du remboursement anticipé de la tranche 1 en septembre 2023, la dette liée aux flux de trésorerie à taux variable couverts a été remplacée par la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

(3) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 290 millions $ US sont arrivés à échéance en janvier 2024, tandis que de nouveaux swaps de taux d'intérêt d'un montant de 300 millions $ US ont été conclus, pour une couverture totale de 550 millions $ US.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 14,9 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2024.

Risque de change

Les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires sur les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est limitée sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellés en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers courants de la Société liés aux activités canadiennes, qui sont assujettis au risque de change, s'établissent comme suit :

Aux 31 août	**2024**	2023
	Dollars américains	Dollars américains
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**9 285**	7 535
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**(13 965)**	(8 552)
	(4 680)	(1 017)

L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des instruments financiers libellés en dollars américains mentionnés précédemment, ce qui ferait augmenter les charges financières d'approximativement 0,5 million $.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt annuel, d'un montant de 199,7 millions $, lié à ses billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières annuelles d'approximativement 20,0 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2024.

De plus, l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de la filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements globaux dans des établissements à l'étranger attribuables aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que les montants notionnels de la dette empruntée pour couvrir ces investissements au 31 août 2024.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissements globaux	Élément couvert
Investissements nets	390 millions $ US	1 381 millions $ US	Investissements nets dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2024 était de 1,3491 $ pour un dollar américain (1,3531 $ au 31 août 2023). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 133,7 millions $.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2024.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	100 000 unités	Janvier 2025	57,42 $	Exposition aux prix des actions

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2024.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	122 200 unités	Janvier 2025	59,34 $	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2024, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,5 million $ et avaient été comptabilisés à titre d'actif. En raison des swaps sur actions, une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

8.6 Monnaies étrangères

Les taux moyens en vigueur au cours des exercices clos les 31 août 2024 et 2023 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des télécommunications aux États-Unis s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
	$	$
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,3606**	1,3467

8.7 Obligations contractuelles, éventualités et garanties

A) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 août 2024, les obligations contractuelles de la Société qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

Exercices clos les 31 août	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Acquisitions d'immobilisations corporelles[1]	**101 977**	**17 283**	**484**	**—**	**—**	**—**	**119 744**
Autres contrats à long terme[2]	**107 180**	**66 158**	**37 835**	**34 448**	**31 359**	**51 309**	**328 289**
Engagements relatifs à des contrats de location[3]	**11 160**	**24**	**24**	**23**	**19**	**45**	**11 295**
Passifs financiers et obligations locatives, et montants en capital connexes	**745 067**	**49 060**	**315 361**	**37 494**	**2 417 235**	**1 822 984**	**5 387 201**
Intérêts payables sur la dette à long terme	**297 507**	**302 294**	**310 170**	**310 468**	**151 545**	**195 262**	**1 567 246**
	1 262 891	**434 819**	**663 874**	**382 433**	**2 600 158**	**2 069 600**	**7 413 775**

(1) Comprend les obligations contractuelles liées aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société, ainsi que les achats d'équipement et les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

(3) Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Au 31 août 2024, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions $ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Le 27 mai 2021, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris Cogeco Communications) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements. Le 28 juillet 2021, un fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel. Le 30 septembre 2024, le même fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada.

En raison de la grande incertitude entourant l'issue de l'appel de la décision et de ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2024.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six EDR, y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la

Commission du droit d'auteur. Si la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur n'est pas maintenue, Cogeco Communications pourrait être assujettie à des taux de redevance plus élevés pour la période entre 2016 et 2018.

La Commission du droit d'auteur établira les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028) dans le cadre de procédures qui pourraient débuter vers la fin de l'année civile 2024. Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à des taux de redevance plus élevés.

La Société avait auparavant comptabilisé une provision de 11,5 millions $ pour les périodes tarifaires 2014-2018 et 2019-2023. À la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur de janvier 2024, une reprise de 4,2 millions $ au titre de cette provision comptabilisée précédemment a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 dans les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

Procédures relatives à un recours collectif

Le 20 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée contre la Société devant la Cour supérieure du Québec à l'égard de hausses tarifaires présumées non conformes pour les clients résidentiels du Québec depuis le 20 septembre 2021 en vertu de l'article 11.2 de la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec). Cette demande, si elle est autorisée, vise à obtenir le remboursement intégral des hausses tarifaires ainsi que des dommages punitifs. La Société a l'intention de contester la demande. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette demande et de ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2024.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2024 et 2023, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 16 des états financiers consolidés.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2024 et 2023, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16 des états financiers consolidés.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la cession d'une entreprise, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisation pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Faits saillants trimestriels

	Exercice 2024				Exercice 2023			
Trimestres clos les	**30 nov.[1]**	**29 févr.[1]**	**31 mai[1]**	**31 août**	30 nov.[1]	28 févr.[1]	31 mai[1]	31 août[1]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Opérations								
Produits	**776 172**	**751 908**	**777 249**	**768 656**	789 690	757 191	767 603	766 652
BAIIA ajusté	**366 033**	**347 782**	**369 786**	**371 216**	373 882	351 663	355 459	351 925
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**3 265**	**1 222**	**46 634**	**12 177**	2 677	6 952	11 377	15 239
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	**—**	**—**	**—**	**15 229**	—	—	88 000	—
Bénéfice de la période	**98 729**	**93 930**	**75 285**	**81 437**	123 808	102 592	33 314	90 521
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**34 541**	**23 997**	**18 960**	**19 248**	42 081	33 788	(34 473)	29 234
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	**40 038**	**24 346**	**29 102**	**25 562**	42 762	35 609	37 921	33 006
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**236 919**	**286 382**	**335 126**	**326 723**	193 821	206 843	283 180	284 370
Flux de trésorerie disponibles[1]	**142 078**	**100 468**	**90 164**	**143 055**	109 640	118 808	108 361	87 274
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**153 789**	**181 234**	**172 404**	**156 577**	235 008	173 674	190 121	207 434
Dépenses d'investissement nettes	**146 667**	**171 756**	**169 754**	**154 570**	197 342	156 832	170 258	178 481
Données par action[2]								
Bénéfice (perte) par action								
De base	**2,23**	**2,32**	**1,99**	**2,02**	2,68	2,17	(2,22)	1,89
Dilué	**2,21**	**2,30**	**1,97**	**1,99**	2,67	2,15	(2,22)	1,87
Dilué ajusté[3]	**2,57**	**2,33**	**3,02**	**2,65**	2,71	2,27	2,43	2,12
Dividendes par action	**0,854**	**0,854**	**0,854**	**0,854**	0,731	0,731	0,731	0,731

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(3) Pour le trimestre clos le 31 mai 2023, le nombre moyen pondéré dilué d'actions à droit de vote utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action ajusté comprenait 49 305 unités d'actions incitatives et 48 415 unités d'actions liées au rendement. Pour ce qui est du calcul de la perte diluée par action, ces unités de rémunération fondée sur des actions ont été considérées comme antidilutives en raison de la perte subie au cours de la période et, par conséquent, elles ont été exclues du calcul.

9.2 Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes. Toutefois, les activités du secteur des médias sont soumises à certaines variations saisonnières.

9.3 Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre

Données consolidées

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 août			2024	2023	Variation	
	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Produits	**768 656**	(9 731)	**758 925**	766 652	**0,3**	**(1,0)**
Charges d'exploitation	**397 440**	(5 234)	**392 206**	414 727	**(4,2)**	**(5,4)**
BAIIA ajusté	**371 216**	(4 497)	**366 719**	351 925	**5,5**	**4,2**

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3690 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3329 $ CA pour 1 $ US.

Produits

Trimestres clos les 31 août	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**378 702**	375 754	0,8	0,8	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**369 049**	367 643	0,4	(2,3)	(9 731)
Cogeco Communications	**747 751**	743 397	0,6	(0,7)	(9 731)
Autres	**20 905**	23 255	(10,1)	(10,1)	—
Données consolidées	**768 656**	766 652	0,3	(1,0)	(9 731)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les produits sont demeurés stables, tels qu'ils sont présentés, et ont diminué de 1,0 % selon un taux de change constant. Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnés au sein du secteur des télécommunications aux États-Unis, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet. La diminution a été contrebalancée en partie par la hausse des produits par abonné et par une meilleure combinaison de produits, en raison d'une amélioration des données relatives aux abonnés; et
- la diminution des produits au sein du secteur des médias, car la dynamique concurrentielle du marché publicitaire en radio demeure difficile; facteurs contrebalancés en partie par
- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice, y compris en raison des projets d'expansion du réseau ainsi que de l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**175 688**	180 183	(2,5)	(2,7)	(288)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**185 588**	193 172	(3,9)	(6,5)	(4 916)
Activités du siège social et éliminations	**10 819**	15 026	(28,0)	(28,2)	(30)
Cogeco Communications	**372 095**	388 381	(4,2)	(5,5)	(5 234)
Autres	**25 345**	26 346	(3,8)	(3,8)	—
Données consolidées	**397 440**	414 727	(4,2)	(5,4)	(5 234)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 4,2 % (5,4 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, essentiellement en raison de la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision, des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle;
- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, essentiellement en raison des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle; et
- une baisse des charges corporatives, attribuable en partie à la diminution des coûts liés à la préparation des services sans fil découlant des initiatives mises en œuvre relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**203 014**	195 571	3,8	4,0	288
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**183 461**	174 471	5,2	2,4	(4 815)
Activités du siège social et éliminations	**(16 057)**	(18 742)	14,3	14,5	30
Cogeco Communications	**370 418**	351 300	5,4	4,2	(4 497)
Autres	**798**	625	27,7	27,7	—
Données consolidées	**371 216**	351 925	5,5	4,2	(4 497)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 5,5 % (4,2 % selon un taux de change constant). L'augmentation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux initiatives de réduction des coûts et aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés dans l'ensemble de la Société, comme il est expliqué ci-dessus, à la suite de sa transformation stratégique et d'autres initiatives d'optimisation des coûts, en plus de la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada.

Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercice 2024

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 12,2 millions $, principalement en raison des facteurs suivants :

- les frais de restructuration et autres frais connexes engagés principalement dans le cadre d'initiatives supplémentaires d'optimisation des coûts entreprises au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, comme il est mentionné précédemment; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords.

Exercice 2023

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 15,2 millions $, principalement en raison des facteurs suivants :

- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords; et
- les coûts associés à l'intégration d'acquisitions antérieures, ainsi que les coûts engagés relativement à l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023.

Amortissements

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 183,7 millions $, soit une augmentation de 16,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des immobilisations et de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien depuis l'exercice précédent.

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions $ ont été comptabilisées, principalement en lien avec la radiation d'actifs en cours de construction relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

Charges financières

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	**74 961**	70 949	5,7
Intérêts sur les obligations locatives	**950**	714	33,1
Perte nette (profit net) de change	**(3 186)**	2 467	—
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	**192**	186	3,2
Produits d'intérêts et autres produits	**(2 608)**	(3 450)	(24,4)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif[1]	**(6 922)**	(406)	—
Autres	**1 074**	738	45,5
Charges financières	**64 461**	71 198	(9,5)

(1) Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se rapportent à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les charges financières ont diminué de 9,5 %, en raison principalement des intérêts inscrits à l'actif comptabilisés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 en lien avec la dette contractée principalement pour des licences de spectre acquises antérieurement.

Impôts sur le résultat

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Exigibles	**682**	5 523	(87,7)
Différés	**13 580**	12 304	10,4
Impôts sur le résultat	**14 262**	17 827	(20,0)
Taux d'impôt effectif	**14,9 %**	16,5 %	(9,7)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, la charge d'impôts a diminué de 20,0 %, en raison principalement de la diminution du bénéfice avant impôts sur le résultat découlant en partie des charges pour perte de valeur sans effets sur la trésorerie de 15,2 millions $ comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Les impôts exigibles ont diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la variation des différences temporaires.

Bénéfice de la période

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	**$**	$	%
Bénéfice de la période	**81 437**	90 521	(10,0)
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**19 248**	29 234	(34,2)
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle[1]	**62 189**	61 287	1,5
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	**25 562**	33 006	(22,6)
Bénéfice de base par action	**2,02**	1,89	6,9
Bénéfice dilué par action	**1,99**	1,87	6,4
Bénéfice dilué par action ajusté	**2,65**	2,12	25,0

(1) Au 31 août 2024, la participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 71,6 % dans le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la CDPQ dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 10,0 % et de 34,2 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de la dotation aux amortissements; et
- les charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 15,2 millions $ comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, principalement en lien avec la radiation d'actifs en cours de construction relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la baisse des charges financières.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que les charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 (dans les deux cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle), a diminué de 22,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action ajusté a augmenté, ce qui démontre les bienfaits des rachats d'actions.

Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 août	2024			2023	Variation	
	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Produits	378 702	—	378 702	375 754	0,8	0,8
Charges d'exploitation	175 688	(288)	175 400	180 183	(2,5)	(2,7)
BAIIA ajusté	203 014	288	203 302	195 571	3,8	4,0
Marge du BAIIA ajusté	53,6 %			52,0 %		
Dépenses d'investissement nettes	71 000	(245)	70 755	73 348	(3,2)	(3,5)
Intensité du capital	18,7 %			19,5 %		

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3690 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3329 $ CA pour 1 $ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 0,8 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet, notamment en provenance des projets d'expansion du réseau; et
- l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 2,5 % (2,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle; et
- la baisse des coûts liés aux licences technologiques et le calendrier de certaines charges d'exploitation; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'acquisition de NRBN; et
- l'augmentation des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 3,8 % (4,0 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle, ainsi que de la croissance des produits.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 3,2 % (3,5 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital s'est établi à 18,7 %, contre 19,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la réduction des dépenses attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau.

Unités de service primaire

	31 août 2024	Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les 31 août 2024	2023
Unités de service primaire[1]	**1 869 963**	**(2 327)**	7 479
Abonnés au service Internet	**892 699**	**9 707**	14 041
Abonnés au service de vidéo	**604 824**	**(7 877)**	(5 184)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**372 440**	**(4 157)**	(1 378)

(1) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les ajouts nets d'abonnés au service Internet de 9 707 sont attribuables aux nouveaux abonnés provenant des marques Cogeco et oxio, ainsi qu'aux nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile. Les ajouts supérieurs pour l'exercice précédent sont en partie attribuables aux projets d'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile récemment achevés dans des régions rurales au Québec.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 7 877 sont principalement attribuables aux changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie filaire

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 4 157 sont principalement attribuables au nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, facteur contrebalancé en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 8 428.

Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 août	2024			2023	Variation	
	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**[2]	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**369 049**	(9 731)	**359 318**	367 643	**0,4**	**(2,3)**
Charges d'exploitation	**185 588**	(4 916)	**180 672**	193 172	**(3,9)**	**(6,5)**
BAIIA ajusté	**183 461**	(4 815)	**178 646**	174 471	**5,2**	**2,4**
Marge du BAIIA ajusté	**49,7 %**			47,5 %		
Dépenses d'investissement nettes	**76 238**	(2 011)	**74 227**	100 488	**(24,1)**	**(26,1)**
Intensité du capital	**20,7 %**			27,3 %		

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3690 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3329 $ CA pour 1 $ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les produits sont demeurés stables, tels qu'ils sont présentés, et ont diminué de 2,3 % selon un taux de change constant. Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnés au sein du secteur, en particulier pour les services d'entrée de gamme, et la plus grande proportion de clients ne s'abonnant qu'aux services Internet; partiellement contrebalancées par
- la hausse des produits par abonné et une meilleure combinaison de produits, en raison d'une amélioration des données relatives aux abonnés.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 269,6 millions $ US, contre 275,8 millions $ US pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 3,9 % (6,5 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements à la télévision; et
- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 5,2 % (2,4 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle.

En monnaie locale, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 134,0 millions $ US, contre 130,9 millions $ US pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 24,1 % (26,1 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 20,7 %, contre 27,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des dépenses d'investissement attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau et de la réduction progressive des stocks d'équipement chez l'abonné accumulés précédemment, partiellement contrebalancée par les améliorations apportées à l'équipement relativement au service d'IPTV dans certains marchés spécifiques.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 55,7 millions $ US, comparativement à 75,4 millions $ US pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Unités de service primaire

		Ajouts nets (pertes nettes)	
		Trimestres clos les 31 août	
	31 août 2024[1]	**2024[1]**	2023
Unités de service primaire[2]	**1 029 995**	**(19 118)**	(22 200)
Abonnés au service Internet	**643 599**	**(8 731)**	(9 023)
Abonnés au service de vidéo	**261 311**	**(7 436)**	(8 071)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**125 085**	**(2 951)**	(5 106)

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes d'abonnés au service Internet de 4 450 sont liées à l'annulation du Affordable Connectivity Program subventionné par le gouvernement. Une provision relative aux abonnés au service Internet en défaut de paiement qui participaient auparavant au programme et dons le foyer n'avait pas été débranché au 31 août 2024 est incluse dans les pertes d'abonnés.

(2) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service Internet se sont chiffrées à 8 731, dont 2 704 en Ohio. L'amélioration au chapitre des pertes nettes par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'amélioration de la gestion des clients sur le marché de l'Ohio découlant des investissements effectués dans les infrastructures de réseau et du remplacement proactif du matériel IPTV des clients. Toutefois, cette amélioration a été partiellement contrebalancée par des pertes de 4 450 abonnés, présentant surtout de faibles produits moyens par utilisateur, à la suite de l'annulation du Affordable Connectivity Program subventionné par le gouvernement avec prise d'effet le 1er juin 2024. Ces pertes comprennent une provision pour les abonnés en défaut de paiement qui participaient à ce programme.

Les pertes nettes d'abonnés au service Internet reflètent également un environnement plus concurrentiel, surtout dans le cas des services Internet d'entrée de gamme, facteur partiellement contrebalancé par les nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 7 436 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la promotion continue des offres axées sur Internet et l'importance réduite accordée aux offres axées sur les services de vidéo comme produit individuel;
- les changements continus des tendances de consommation vidéo, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur, incluant les plateformes en ligne.

Téléphonie filaire

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 2 951 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 5 363.

Analyse des flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**326 723**	284 370	14,9
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(160 007)**	(206 100)	(22,4)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	**(141 899)**	(79 241)	79,1
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	**(2 206)**	(840)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**22 611**	(1 811)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**55 135**	365 665	(84,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**77 746**	363 854	(78,6)

Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 14,9 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- le calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs;
- l'augmentation du BAIIA ajusté; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation des intérêts payés.

Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 22,4 %, principalement en raison de la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice précédent.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**156 577**	207 434	(24,5)	
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	**(2 007)**	(28 953)	(93,1)	
Dépenses d'investissement nettes	**154 570**	178 481	(13,4)	(14,7)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	**97 659**	145 553	(32,9)	(34,1)

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	**71 000**	73 348	(3,2)	(3,5)
Intensité du capital	**18,7 %**	19,5 %		
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**76 238**	100 488	(24,1)	(26,1)
Intensité du capital	**20,7 %**	27,3 %		
Activités du siège social et éliminations	**5 015**	2 781	80,3	80,4
Cogeco Communications	**152 253**	176 617	(13,8)	(15,1)
Intensité du capital	**20,4 %**	23,8 %		
Autres	**2 317**	1 864	24,3	24,3
Données consolidées	**154 570**	178 481	(13,4)	(14,7)

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%
Cogeco Communications	**95 342**	143 689	(33,6)	(34,8)
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**12,8 %**	19,3 %		
Autres	**2 317**	1 864	24,3	24,3
Données consolidées	**97 659**	145 553	(32,9)	(34,1)

(1) L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est un ratio non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 13,4 % (14,7 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la baisse des dépenses dans le secteur des télécommunications aux États-Unis essentiellement attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau et à la réduction progressive des stocks d'équipement chez l'abonné accumulés précédemment, partiellement contrebalancée par les améliorations apportées à l'équipement relativement au service d'IPTV dans certains marchés spécifiques; et
- la baisse des dépenses dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont diminué de 32,9 % (34,1 % selon un taux de change constant).

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications s'est établi à 20,4 %, contre 23,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital s'explique principalement par la baisse des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 12,8 %, comparativement à 19,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août	**2024**	2023	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	
Diminution de l'endettement bancaire	**(2 676)**	(1 688)	Liée au calendrier des besoins en fonds de roulement.
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	**(94 549)**	(33 431)	Remboursement de montants prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif.
Remboursement des billets et des facilités de crédit	**(8 189)**	(8 815)	Résultat comparable.
Remboursement des obligations locatives	**(2 816)**	(1 907)	Résultat comparable.
Augmentation des coûts de transaction différés	**(179)**	—	Résultat comparable.
	(108 409)	(45 841)	

Dividendes

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, un dividende déterminé trimestriel de 0,854 $ par action a été versé aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un total de 8,0 millions $, comparativement à un dividende déterminé trimestriel de 0,731 $ par action, ou 11,3 millions $, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2023. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 25,5 millions $ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 22,1 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Cogeco

Aucune action n'a été rachetée en vertu du programme d'OPRCNA au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023. La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 17 janvier 2024.

Cogeco Communications

Aucune action n'a été rachetée en vertu du programme d'OPRCNA au quatrième trimestre de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023. Cogeco Communications n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 3 mai 2024.

Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 août	**2024[1]**	2023[2]	Variation	Variation selon un taux de change constant[3]	Incidence du taux de change[3]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
BAIIA ajusté	**371 216**	351 925	5,5	4,2	(4 497)
Paiement fondé sur des actions	**2 752**	2 611	5,4		
Produit de cessions d'immobilisations corporelles[2]	**594**	1 037	(42,7)		
Perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	**430**	514	(16,3)		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	**512**	323	58,5		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**(12 177)**	(15 239)	(20,1)		
Charges financières	**(64 461)**	(71 198)	(9,5)		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[4]	**2 257**	3 212	(29,7)		
Impôts exigibles	**(682)**	(5 523)	(87,7)		
Dépenses d'investissement nettes	**(154 570)**	(178 481)	(13,4)		
Remboursement des obligations locatives	**(2 816)**	(1 907)	47,7		
Flux de trésorerie disponibles[2]	**143 055**	87 274	63,9	63,4	(462)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[2]	**199 966**	120 202	66,4	65,5	(1 038)

(1) Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3690 $ CA pour 1 $ US.

(2) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières ».

(3) Les données du quatrième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3329 $ CA pour 1 $ US.

(4) Inclus dans les charges financières.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 63,9 % (63,4 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement nettes, principalement dans le secteur des télécommunications aux États-Unis;
- l'augmentation du BAIIA ajusté;
- la diminution des charges financières, en raison principalement des intérêts inscrits à l'actif comptabilisés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 en lien avec la dette contractée principalement pour des licences de spectre acquises antérieurement;
- la diminution des impôts exigibles; et
- la diminution des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 se sont chiffrés à 200,0 millions $ (198,9 millions $ selon un taux de change constant), soit une hausse de 66,4 % (65,5 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

10. Projections financières pour l'exercice 2025

La présente rubrique comprend des énoncés prospectifs concernant les perspectives financières de Cogeco et de Cogeco Communications. Pour une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions de Cogeco et de Cogeco Communications, se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion et du rapport de gestion de Cogeco Communications.

La Société présente ses projections financières pour l'exercice 2025 sur la base d'un taux de change constant et estime que cette présentation permet une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change. Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures financières et des ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et n'ont pas de définition normalisée selon les Normes IFRS de comptabilité; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les projections financières excluent l'incidence d'éventuelles acquisitions d'entreprises et ne tiennent pas compte des ajustements inhabituels qui pourraient découler de modifications du cadre réglementaire ou d'éléments non récurrents imprévisibles.

Cogeco

L'exercice 2025 sera la première année d'un programme de transformation sur trois ans, dans le cadre duquel des investissements sont effectués afin de mettre la Société sur la voie d'une croissance durable. Les projections financières de la Société pour l'exercice 2025 sont principalement tirées des projections financières de Cogeco Communications, qui sont décrites ci-après.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections financières pour l'exercice 2025 de la Société avec les résultats réels de l'exercice 2024, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée.

	31 octobre 2024	
	Projections[1]	Données réelles
	Exercice 2025 (selon un taux de change constant)[2]	Exercice 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$
Projections financières		
Produits	**Stables**	3 074
BAIIA ajusté	**Stable**	1 455
Dépenses d'investissement nettes	**660 $ à 735 $**	643
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**140 $ à 190 $**	137
Flux de trésorerie disponibles	**Diminution de 0 % à 10 %[3]**	476
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	**Diminution de 0 % à 10 %[3]**	613

(1) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2024.

(2) Les projections financières pour l'exercice 2025 sont fondées sur un taux de change constant de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 14 %.

Cogeco Communications

Sur la base d'un taux de change constant, Cogeco Communications prévoit que, pour l'exercice 2025, les produits demeureront stables en raison à la fois d'une croissance du nombre d'abonnés au service Internet et de la diminution du nombre d'abonnements aux services de vidéo et de téléphonie filaire. Sur la base d'un taux de change constant, le BAIIA ajusté de l'exercice 2025 devrait demeurer stable, principalement en raison de la stabilité des produits et des charges d'exploitation, lesquelles devraient bénéficier de la récente réorganisation de l'entreprise et des autres améliorations opérationnelles, facteurs contrebalancés par les investissements dans de nouvelles capacités dans le cadre du programme de transformation sur trois ans.

Les dépenses d'investissement nettes devraient se situer entre 650 millions $ et 725 millions $, ce qui comprend des investissements nets d'environ 140 millions $ à 190 millions $ liés aux projets d'expansion du réseau axés sur la croissance, qui permettront d'accroître la zone de couverture de la Société au Canada et aux États-Unis. Le ratio d'intensité du capital devrait se situer entre 22 % et 24 %, ou entre 17 % et 19 % en excluant les projets d'expansion du réseau.

Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, devraient diminuer de 0 % à 10 % en raison des flux de trésorerie disponibles qui ont été plus solides que prévu pour l'exercice 2024, ainsi que des investissements axés sur la croissance soutenus et de l'augmentation des charges financières et des impôts exigibles.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections financières pour l'exercice 2025 de Cogeco Communications avec les résultats réels de l'exercice 2024, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée.

	31 octobre 2024	
	Projections[1]	Données réelles
	Exercice 2025 (selon un taux de change constant)[2]	Exercice 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$
Projections financières		
Produits	**Stables**	2 977
BAIIA ajusté	**Stable**	1 442
Dépenses d'investissement nettes	**650 $ à 725 $**	638
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**140 $ à 190 $**	137
Intensité du capital	**22 % à 24 %**	21,4 %
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	**17 % à 19 %**	16,8 %
Flux de trésorerie disponibles	**Diminution de 0 % à 10 %[3]**	476
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	**Diminution de 0 % à 10 %[3]**	613

(1) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2024.

(2) Les projections financières pour l'exercice 2025 sont fondées sur un taux de change constant de 1,3606 $ CA pour 1 $ US.

(3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 14 %.

11. Stratégie de développement durable

Chez Cogeco, notre longue tradition d'action environnementale, d'engagement social et d'implication communautaire est une source de fierté. Compte tenu de la transformation qui s'opère au sein de la Société, nous menons un examen approfondi de notre stratégie de développement durable afin d'assurer son alignement sur notre nouveau modèle opérationnel et notre transformation annoncés en mai 2024. Reconnaissant le rôle fondamental que les entreprises doivent jouer pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques les plus pressants de notre époque, ainsi que notre responsabilité à l'égard d'un suivi et d'une gestion efficaces de nos risques et opportunités liés au climat pour assurer une création de valeur résiliente à long terme, notre stratégie de développement durable restera une partie intégrante de la stratégie d'affaires de la Société.

Le Rapport de développement durable et le Plan d'action pour le climat et rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) de Cogeco pour l'exercice 2023 et son Supplément de données ESG de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site Internet de la Société au corpo.cogeco.com, sous l'onglet « Développement durable – Pratiques de développement durable ».

12. Incertitudes et principaux facteurs de risque

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure

actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

Gestion des risques d'entreprise

La Société cherche continuellement à renforcer ses pratiques de gestion des risques afin de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires. L'objectif de la gestion des risques n'est pas d'éliminer entièrement ceux-ci, mais plutôt de trouver une façon efficace d'atteindre l'équilibre entre risque et rendement afin de maximiser la valeur pour l'organisation. C'est pourquoi la Société a un programme officiel intégré de gestion des risques d'entreprise dont la structure et le fonctionnement sont fondés sur le cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») et adopté à grande échelle. Ce cadre établit un lien étroit entre le risque, la stratégie et le rendement de l'entreprise.

Dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise de la Société, un registre des risques est tenu et mis à jour en collaboration avec les dirigeants de l'ensemble de l'organisation afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des risques et la planification stratégique en général. Les risques analysés sont stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires, liés à la conformité, environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance, et le processus tient compte des risques existants et émergents à court et à long terme, s'ils sont jugés pertinents. Une évaluation annuelle des risques est effectuée et celle-ci comprend un examen des références dans le secteur et un sondage sur les risques auprès de tous les hauts dirigeants. Les principaux risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs d'entreprise de l'organisation sont identifiés à partir des résultats du sondage, et des mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre au besoin. Les résultats de l'évaluation annuelle des risques sont présentés à l'équipe de la haute direction ainsi qu'au comité d'audit. Des mises à jour trimestrielles sur les risques et les mesures d'atténuation connexes sont fournies. En outre, dans le cadre de ce processus d'évaluation annuelle des risques, le cadre de tolérance au risque de l'organisation qui guide la prise de décisions stratégiques est examiné et mis à jour au besoin.

12.1 Environnement concurrentiel

L'environnement au sein duquel la Société exerce ses activités est hautement concurrentiel. La Société s'attend à ce que la concurrence demeure forte dans un avenir prévisible alors que les concurrents traditionnels et non traditionnels cherchent à accroître leur part de marché et que les tendances concurrentielles évoluent en fonction de la demande des clients, des faits nouveaux en matière de réglementation et des technologies émergentes. Ces tendances peuvent inciter les concurrents à adopter de nouvelles stratégies, parfois plus audacieuses, pour protéger et accroître leur part de marché, leurs produits et leur bénéfice.

La concurrence provient de diverses sources. Les grandes sociétés de téléphonie traditionnelles et les exploitants de services de téléphonie mobile bonifient leurs offres grâce à des produits comme du contenu vidéo exclusif offert directement aux consommateurs, investissent dans des réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH ») et dans l'accès fixe sans fil (« AFSF »), élargissent leurs réseaux 5G et cherchent à croître au-delà de leurs territoires de desserte habituels. D'autres acteurs sont présents dans le paysage concurrentiel, comme les fournisseurs Internet fondés sur les services de gros au Canada, des sociétés et des municipalités qui mettent en place des installations offrant des services comparables à ceux de la Société, des communautés aux États-Unis qui bâtissent des réseaux à large bande à libre accès et de récents concurrents offrant des services d'accès Internet au moyen de la technologie des satellites. Les géants mondiaux de la technologie et des services de vidéo en continu ne cessent eux aussi d'accroître leur présence dans divers marchés du contenu, ce qui pourrait se traduire par une augmentation du taux de désabonnement, car les clients disposent maintenant d'options supplémentaires de contenu média.

Afin d'atténuer les risques liés à la concurrence auxquels la Société est exposée, celle-ci s'emploie à offrir à ses clients des produits de grande qualité, un service à la clientèle supérieur et un excellent rapport qualité-prix. La Société a également lancé des services sans fil aux États-Unis au cours de l'exercice 2024 et prévoit de faire de même au Canada, dans les deux cas, à titre d'ERMV, afin de les offrir en forfait avec nos services filaires.

Les principaux risques liés à la concurrence de la Société sont les suivants.

Dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, la concurrence est vive.

Les marchés canadien et américain connaissent depuis quelques années une concurrence accrue.

Au cours des années, les fournisseurs Internet fondés sur les services de gros ayant recours au régime de services d'accès haute vitesse de gros obligatoire du CRTC sont devenus des concurrents importants dans les territoires canadiens où la Société offre ses services, particulièrement en Ontario. Le régime réglementé de gros n'oblige pas les fournisseurs fondés

sur les services de gros à investir dans la construction de réseaux. Si les fournisseurs fondés sur les services de gros se concentrent principalement sur les services Internet, certains proposent également des services de vidéo et de téléphonie, et accroissent leur offre. Récemment, les sociétés de téléphonie et de câblodistribution titulaires sont devenues, par l'entremise de l'acquisition de fournisseurs Internet fondés sur les services de gros, d'importants utilisateurs des services d'accès haute vitesse de gros obligatoires dans nos territoires de desserte, qu'ils peuvent regrouper avec les services sans fil, de vidéo et autres.

Aux États-Unis, la Société doit également composer avec l'intensification de la concurrence provenant des sociétés de câblodistribution et de télécommunications traditionnelles, ainsi que des nouvelles entreprises d'installation de fibre optique qui mettent en place des installations offrant des services comparables à ceux de la Société dans sa zone de couverture. De nombreux États dans lesquels nous exerçons nos activités enregistrent également une augmentation du nombre de fournisseurs de services fixes sans fil et à large bande par satellite qui offrent des services fixes sans fil à large bande et des services Internet par satellite, dont certains ont reçu du financement fédéral pour étendre leur couverture aux régions non desservies. De plus, aux États-Unis, une plus grande accessibilité au financement provenant des échelons fédéral, étatique et local offre aux entreprises de services publics locales et à d'autres petits concurrents des occasions de construire un réseau intermédiaire sur notre zone de couverture.

Dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, la concurrence provient des services de vidéo en continu.

Les marchés de la vidéo au Canada et aux États-Unis se heurtent à une intensification de la concurrence livrée par les services de vidéo en continu offerts non seulement par des fournisseurs de contenu vidéo offert par contournement, mais également par des propriétaires de contenu qui procèdent au lancement ou à l'acquisition de leur propre service de vidéo en continu. La majorité des foyers sont déjà abonnés à des services de vidéo en continu comme complément aux services traditionnels de vidéo, ce qui a alimenté une augmentation des abonnements au cours des dernières années. Certains fournisseurs de contenu vidéo par contournement proposent maintenant des chaînes en direct qui traditionnellement étaient offertes uniquement par les entreprises de distribution de radiodiffusion. La tendance à l'adoption des services en continu devrait poursuivre son intensification et pourrait nuire de façon significative à la Société s'il en résulte une accélération supplémentaire des désabonnements aux services de vidéo.

La Société permet la transmission de certains services de vidéo en continu dans son produit de vidéo, mais ne détient aucune plateforme de service de vidéo en continu.

Un nombre grandissant de clients délaissent les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie mobile et de téléphonie IP.

À mesure que l'adoption des téléphones mobiles et des téléphones intelligents augmente, un nombre croissant d'abonnés aux services de téléphonie filaire délaissent ce système. L'accélération de la perte d'abonnés aux services de téléphonie filaire de la Société pourrait nuire grandement à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation.

Lancement des services sans fil.

Bien que la Société, par l'intermédiaire de Cogeco Communications, offre des services sans fil dans la ville de Sept-Îles, au Québec, depuis avril 2023, elle ne fournit pas encore ces services dans le reste de sa zone de couverture canadienne. Le 19 août 2024, la Société a annoncé que Cogeco Communications avait conclu deux ententes avec des fournisseurs clés qui lui permettront d'offrir des services sans fil dans l'ensemble de sa zone de couverture canadienne, soit une entente de cinq ans relative aux ERMV conclue avec un exploitant de réseaux sans fil national donnant à Cogeco Communications l'accès à son réseau sans fil, conformément aux modalités du régime d'accès pour les ERMV établi par le CRTC dans la Politique réglementaire de télécom 2021-130, et une entente distincte de cinq ans visant la livraison de plateformes de technologie sans fil, y compris des systèmes de soutien des affaires, des réseaux centraux et des systèmes d'exploitation.

Le lancement d'activités liées aux services mobiles au Canada à titre d'ERMV peut nécessiter des investissements considérables, notamment l'acquisition et le déploiement du spectre, l'expansion et l'entretien d'un réseau mobile, la prospection et la fidélisation de clients, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de marketing et d'autres efforts commerciaux. De plus, le régime d'accès pour les ERMV établi par le CRTC dans la Politique réglementaire de télécom 2021-130 prévoit que les entreprises de services sans fil titulaires doivent fournir des services d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales de services sans fil pour une période de sept ans, jusqu'en mai 2030 (la « période d'extinction »). Si la Société ne parvient pas à étendre adéquatement son réseau sans fil ou à conclure une entente commerciale avec un ERMV avant la fin de la période d'extinction, elle pourrait courir le risque de ne plus être en mesure de servir ses clients de téléphonie mobile.

La Société a également lancé des services sans fil aux États-Unis en mai 2024 par l'intermédiaire d'une entente relative aux ERMV négociée commercialement. Cette entente pourrait exposer la Société à certains des risques d'exploitation auxquels elle s'expose dans le cadre de ces mêmes activités au Canada, même si l'entente relative aux ERMV en vigueur aux États-Unis est strictement commerciale et n'est pas liée à un cadre réglementaire.

Concurrence dans le segment radiophonique.

Les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de la concurrence accrue et de l'évolution de la conjoncture économique. La Société est soumise à la concurrence des autres stations de radio et d'autres médias, comme la télévision et les plateformes numériques.

12.2 Risques d'entreprise

Conjoncture économique

La Société subit l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de ses produits et services. Les conditions économiques défavorables, comme l'inflation accrue, pourraient avoir une incidence sur le revenu disponible des ménages. De telles conditions pourraient avoir une incidence négative sur la demande à l'égard des produits et des services de la Société et pourraient entraîner une hausse des désabonnements et une baisse des produits moyens par utilisateur. La conjoncture économique défavorable pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire, leurs achats des produits et services de la Société ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de ses clients pourrait faire augmenter ses charges pour créances douteuses. En outre, les conditions géopolitiques pourraient provoquer une instabilité des marchés financiers, une hausse soutenue des prix de l'énergie et des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraînerait une augmentation des coûts, ainsi que des retards dans la chaîne d'approvisionnement.

Planification stratégique

De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité à appliquer pleinement ses stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Objectifs et stratégie de la Société » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès le plan stratégique et les stratégies d'affaires de la Société pourrait nuire à la réputation de la Société, ainsi qu'à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation, de même qu'à sa capacité à respecter ses obligations, y compris sa capacité à rembourser sa dette.

Programmation et contenu

La performance financière des activités de la Société dépend largement de sa capacité à maintenir ou à augmenter le BAIIA ajusté en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que la Société verse aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont l'un des principaux facteurs de ces charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais liés à la programmation sportive et aux ententes de retransmission aux États-Unis. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui la Société rivalise au Canada détiennent des actifs de diffusion de contenu télévisuel. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que la Société n'ait pas accès à du contenu, ou qu'elle soit obligée de payer des prix gonflés ou de se conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. Afin de limiter le pouvoir des entités verticalement intégrées sur l'accès du public à des services de programmation diversifiés et de qualité, le CRTC a adopté en 2015 un code sur la vente en gros qui s'applique à toutes les entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR ») et aux entreprises de programmation autorisées. Le code interdit un certain nombre de pratiques commercialement déraisonnables et établit un mécanisme de règlement des différends pour le renouvellement des ententes d'affiliation dans les situations où l'EDR et l'entreprise de programmation ont l'intention de renouveler l'entente, mais ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions. Bien qu'en général la Société ait été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir

ses ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes viables sur le plan économique, et il se pourrait donc que le nombre de chaînes vidéo varie d'une année à l'autre.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains des principaux fournisseurs de services de programmation de la Société ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été entièrement fixées. La Société pourrait faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit l'aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit la contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement la soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Aux États-Unis, l'accès de la Société au contenu considéré comme « incontournable », notamment des événements sportifs en direct et des ententes de retransmission, selon des tarifs et des modalités raisonnables représente un défi constant. La consolidation continue des droits de diffusion d'émissions sportives aux États-Unis, l'augmentation de leurs coûts et la division de ces droits entre la télévision traditionnelle et les plateformes de diffusion en continu ont une incidence sur la capacité de la Société à se procurer du contenu à des taux et à des modalités raisonnables. Ces activités de consolidation en cours pourraient permettre aux sociétés fusionnées de tirer profit du contenu populaire et de négocier de meilleures conditions avec la Société à l'avenir, ou d'exiger que la Société offre leurs services de divertissement vidéo moins demandés, ce qui entraînerait une nouvelle augmentation des coûts. Outre l'augmentation des coûts de programmation, la plupart des ententes de programmation de la Société l'obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite sa capacité à offrir de plus petits forfaits. Plusieurs de ces programmeurs offrent simultanément leurs propres produits directement aux clients pour livrer concurrence aux distributeurs de programmation.

La Société est également exposée, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. La loi fédérale interdit aux câblodistributeurs d'offrir des stations de télédiffusion locales sans consentement. En vertu de la réglementation fédérale sur les stations à obligation réglementaire de transmission, les stations de télédiffusion locales peuvent exiger des câblodistributeurs qu'ils diffusent ces stations sans rémunération. Les stations de télédiffusion locales peuvent également exiger des câblodistributeurs qu'ils prennent part à des négociations de consentement de retransmission, en vertu desquelles les stations de télédiffusion exigent des paiements importants et d'autres concessions, en échange du droit de retransmettre ces stations. La Société prévoit continuer d'être soumise à des hausses importantes de frais exigés par les télédiffuseurs pour obtenir le consentement requis pour la retransmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. L'incapacité de conclure une entente avec un télédiffuseur pourrait entraîner la perte de services de programmation populaires pour les services de vidéo de la Société.

L'incapacité d'acquérir et de fournir aux clients de la Société du contenu en vue de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante aux activités de la Société et à son BAIIA ajusté, dans l'éventualité où elle ne réussirait pas à transférer la hausse des coûts de programmation à ses clients.

Accès aux structures de soutènement et aux servitudes municipales

Dans le cadre de ses activités, la Société doit pouvoir compter sur l'exécution de contrats avec des entreprises de services publics, afin d'obtenir un accès aux structures de soutènement qu'elles détiennent (comme des poteaux), et avec des municipalités, afin d'obtenir un accès à des servitudes publiques. Au Canada, l'accès aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux canadiens, l'accès à ces structures de soutènement est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Lorsque le droit de déployer le réseau de la Société dans les municipalités comprises dans sa zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, la Société dépose une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Aux États-Unis, la Société doit obtenir des franchises auprès des municipalités ou des États pour accéder aux servitudes publiques afin d'installer un système de câblodistribution et de fournir des services de vidéo. Aux États-Unis, la Communications Act of 1934 exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liées à cet accès sont réglementés par la Federal Communications Commission (la « FCC ») ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux.

Les travaux préparatoires, soit le renforcement des poteaux ou le déplacement d'autres installations liées aux poteaux pour accueillir du matériel additionnel, se déroulent souvent sur plusieurs mois, voire sur des années, ce qui peut ralentir l'expansion du réseau de la Société. L'incapacité à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux structures de soutènement gouvernementales disponibles pour nos plans d'expansion du réseau à large bande et à signer de telles ententes pourrait nuire à nos stratégies d'affaires et à nos activités, à notre situation financière, à notre réputation et à nos occasions d'affaires.

Gestion des relations-clients

La Société s'efforce de maintenir des relations respectueuses et transparentes avec ses clients en leur offrant une expérience client distinctive et une commercialisation honnête de ses produits. La fidélisation et la rétention des clients de la Société dépendent de la capacité de la Société à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. La Société croit fortement que l'expérience client est un facteur de différentiation clé et a adopté plusieurs programmes et mesures afin d'améliorer constamment l'expérience client et de bâtir son capital de réputation.

En raison de l'augmentation de la demande en matière de capacités numériques et du marché de plus en plus concurrentiel, l'incapacité à s'adapter au rythme de la demande des clients pourrait entraîner une perte d'abonnés et des difficultés à attirer de nouveaux abonnés potentiels. La Société continue d'investir dans la transformation numérique, l'intelligence artificielle et l'analytique avancée afin de mieux répondre aux besoins croissants et en constante évolution des clients. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement ses relations-clients, ses activités pourraient s'en ressentir, ce qui entraînerait une diminution de son nombre d'abonnés et nuirait à la valeur de sa marque.

Attentes des clients

Afin de répondre aux attentes de plus en plus élevées des clients et aux besoins croissants en matière de connectivité numérique, la Société place la connectivité à large bande au centre de l'expérience client en offrant une solution avancée de Wi-Fi géré à ses abonnés au service Internet au Canada et aux États-Unis.

L'intensification de la fragmentation des services par contournement incite également les clients à exiger le regroupement de l'offre de services par contournement sur une plateforme commune. Le service IPTV de la Société est muni d'une application mobile qui permet aux clients de regarder la télévision n'importe où et de naviguer et de consommer du contenu de façon plus intégrée et moins axée sur la source, et qui offre des options libre-service grâce auxquelles les clients peuvent gérer leurs comptes et leurs abonnements, consulter leurs factures et effectuer des paiements. La Société s'efforce constamment d'améliorer ses produits et services numériques afin de répondre aux attentes des clients. L'incapacité de prévoir l'évolution de l'expérience client en fonction de la demande des consommateurs, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude du portefeuille de produits et de services, ce qui nuirait à la capacité de la Société de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux.

Chaîne d'approvisionnement et tiers

La Société offre actuellement des services à ses abonnés dans sa zone de couverture au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils et services provenant de divers fournisseurs, et elle est assujettie à des ententes à long terme conclues avec des fournisseurs en ce qui a trait à ces services offerts à ses abonnés résidentiels et d'affaires. Certains de ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité et le futur développement des produits et services de la Société. L'incapacité d'obtenir du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable pourrait limiter notre capacité à offrir des produits et services qui répondent aux demandes des clients à des prix concurrentiels et à exécuter nos projets d'expansion du réseau tout en respectant nos engagements. Les approches d'atténuation des risques varient en fonction des fournisseurs et de la situation, et elles peuvent inclure des stratégies telles que l'amélioration de la gouvernance, l'approvisionnement auprès d'autres sources, les achats anticipés et l'augmentation des niveaux des stocks.

La Société compte sur sa chaîne d'approvisionnement pour fournir ses services. Compte tenu des interdépendances avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications et de services publics, les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, l'augmentation des délais de livraison et la persistance de la pénurie de main-d'œuvre compétente pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités commerciales de la Société.

Fusions, acquisitions et désinvestissements

La Société a évolué au fil des acquisitions et continuera de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec celles de la Société. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Toutefois, il est aussi possible que le processus d'intégration perturbe les activités courantes visées ou donne lieu à des différences entre les normes, les technologies de l'information, les systèmes de sécurité et d'information financière, les contrôles, les procédures et les politiques, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction à réaliser les avantages attendus de l'acquisition. Le processus d'intégration pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés

que prévu, provoquer la perte d'abonnés, entraîner la radiation d'actifs, perturber les activités des autres entreprises de la Société ou accaparer le temps et les ressources de la direction. La Société pourrait également être contrainte de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité de prioriser d'autres stratégies d'affaires dans la mesure où la Société est dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que la Société n'aurait pas su découvrir, et qu'elle pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, la Société pourrait avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres de créance ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie qu'elle aurait autrement affectée au soutien de ses activités existantes. Dans le cadre du processus d'acquisition, la Société subit aussi généralement de la concurrence de la part de fonds d'investissement privés et de joueurs stratégiques, ce qui pourrait la pousser à payer plus pour une acquisition ou faire en sorte qu'elle ne soit finalement pas l'acheteur de la société vendue.

Toute incapacité de la Société à atteindre ses objectifs de croissance en raison de la concurrence accrue et de la hausse des multiples aux États-Unis ainsi que de la disponibilité limitée de cibles potentielles au Canada, et à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à sa situation financière, à sa performance financière, à ses flux de trésorerie, à ses activités et à sa réputation. Afin d'atténuer ses risques, la Société suit un processus proactif et agile de fusion et d'acquisition, et elle bonifie et améliore ses procédures d'intégration selon les besoins.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société peut procéder au désinvestissement de certains actifs secondaires pour lesquels il existe un risque financier lié à l'évaluation, au processus de vente et aux obligations postérieures à la transaction. Si les conditions du marché fluctuent ou si le désinvestissement n'est pas effectué efficacement, la Société pourrait ne pas réaliser le rendement financier prévu. Cela pourrait entraîner une perte liée à l'investissement, ce qui aurait une incidence défavorable sur la performance financière et sur la valeur pour les actionnaires. La Société pourrait faire face au risque d'atteinte à la réputation, particulièrement si ses parties prenantes perçoivent le désinvestissement de façon négative. Pour faire face à ce risque, la Société s'est engagée à maintenir une communication claire avec les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes.

Couverture d'assurance

Dans le cadre de ses activités, la Société maintient un certain niveau de couverture d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une couverture suffisante pour répondre à ses besoins ni qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la couverture d'assurance nécessaire ou suffisante dans l'avenir. Les compagnies d'assurance peuvent également refuser les déclarations de sinistre que la Société pourrait présenter. La Société pourrait également être exposée à des responsabilités futures à l'égard de poursuites ou d'événements pour lesquels elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout. La Société souscrit une assurance auprès d'un certain nombre d'assureurs tiers. Si l'un des assureurs tiers manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître.

Établissements à l'étranger

Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis de la Société sont exercées sous la marque Breezeline dans treize États de la côte Est et du Midwest, et représentent 47,7 % des produits consolidés de la Société. L'incapacité de la Société d'effectuer des activités à l'étranger conformément aux particularités régionales, politiques, juridiques et réglementaires et aux régimes fiscaux pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur ses activités et sa réputation, ainsi qu'une incidence financière défavorable significative. De plus, ces activités exposent la Société au risque de change, puisque la plupart d'entre elles sont libellées en dollars américains. Ces facteurs pourraient nuire grandement aux résultats d'exploitation et financiers de la Société.

Gestion des talents et planification de la relève

La réussite de la Société est essentiellement tributaire de sa capacité d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les talents existants tout en favorisant le rendement continu de ses employés et de ses cadres. Le rythme soutenu des avancées technologiques et du passage au numérique dans le secteur et en milieu de travail a engendré un marché hautement concurrentiel pour les employés dotés de compétences numériques, les intervenants du secteur se disputant les mêmes ressources. De plus, bon nombre des employés et hauts dirigeants de la Société ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. Le maintien en poste des employés clés et des hauts dirigeants est particulièrement important, car cela permet à la Société de suivre l'évolution technologique et d'éviter la perte de connaissances essentielles pour poursuivre sa croissance. La main-d'œuvre étant restreinte sur le marché, les attentes des employés continuent d'évoluer et le fait de leur offrir une proposition de valeur attrayante est un élément essentiel pour attirer et maintenir en poste des talents solides. Pour cette raison, la Société se concentre sur la création

d'une expérience et d'une culture stimulantes pour les employés en continuant de mettre l'accent sur les talents et sur les programmes de rémunération globale et en s'engageant à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. De plus, la Société adapte activement ses pratiques en matière d'équité, d'inclusion et d'appartenance afin de répondre aux besoins de son personnel diversifié. L'incapacité d'acquérir, de former et de fidéliser des talents clés nécessaires à la réalisation de notre plan stratégique et à l'atteinte des objectifs de croissance pourrait entraîner une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

Relations de travail

Certains des employés de la Société sont visés par des conventions collectives qui sont renouvelées à l'occasion dans le cours normal des activités. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, la Société ne peut prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. L'incapacité à gérer efficacement la prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les opérations et la réputation de la Société. Même si la Société n'a pas subi de grève ou d'autres moyens de pression au cours des dernières années, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. De plus, la Société a une capacité limitée à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux en raison des dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

12.3 Questions réglementaires

Risques liés à la réglementation - secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Les activités des secteurs des télécommunications de la Société sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance de compétence fédérale, provinciale, étatique et locale qui sont en constante évolution. Au Canada, nous sommes essentiellement réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication* ainsi que de leurs règlements afférents, tandis qu'aux États-Unis, nous sommes principalement réglementés par la *Communications Act of 1934*. De plus, nos activités au Canada et aux États-Unis sont assujetties à d'autres lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années. Les lois et règlements, nouveaux et modifiés, ainsi que les examens périodiques des redevances liées aux droits d'auteur à payer relativement à l'utilisation que fait la Société de contenu protégé pourraient avoir des incidences négatives sur les finances, les activités et la compétitivité de la Société, sa condition financière, ses occasions d'affaires et ses résultats d'exploitation en faisant augmenter ses coûts, en réduisant ses produits ou en imposant des restrictions additionnelles à l'égard de ses activités.

L'issue de plusieurs récents examens législatifs et instances réglementaires du CRTC au Canada et de la FCC aux États-Unis ou audiences judiciaires toujours en cours pourrait nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société. Les paragraphes qui suivent décrivent, du point de vue de la Société, certains des faits nouveaux liés à ces questions législatives, réglementaires et judiciaires au Canada et aux États-Unis.

Canada

Révision du cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation afin d'examiner son cadre actuel entourant les services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros. Le CRTC a sollicité des observations sur plusieurs sujets, y compris sur ses points de vue préliminaires selon lesquels i) la fourniture de services AHV de gros groupés devrait être obligatoire; ii) l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux des abonnés (« FTTP ») devrait être offert pour ces services; et iii) la fourniture d'installations FTTP au moyen des services AHV de gros groupés devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée. Le CRTC a sollicité également des observations concernant la question de savoir s'il y a lieu de considérer la réglementation des services de détail pour répondre aux préoccupations concernant la concentration du marché et l'exercice potentiel d'un pouvoir de marché. Parallèlement au lancement de la consultation, le CRTC a déterminé que les tarifs actuels des services AHV de gros groupés devaient être provisoires et a ordonné aux entreprises titulaires de déposer des demandes tarifaires avec de nouvelles propositions de tarifs pour ces services. Le CRTC a également appliqué une réduction tarifaire provisoire immédiate aux tarifs existants qui reflète une diminution de 10 % des tarifs de capacité que les entreprises titulaires peuvent facturer aux concurrents utilisant les services de gros, et ce, jusqu'à ce que les tarifs définitifs révisés soient établis.

Le 13 août 2024, le CRTC a rendu sa décision finale (Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180, *Concurrence sur les marchés canadiens des services Internet*), qui met à jour son cadre de fourniture des services filaires de gros réglementés et qui demeurera en place pendant au moins cinq ans. Cette décision oblige les plus grandes sociétés de téléphonie du Canada, soit Bell Canada, Telus et SaskTel, à fournir un accès de gros groupé à leurs installations FTTP partout au Canada d'ici le 13 février 2025. Aucune nouvelle FTTP déployée par ces sociétés après le 13 août 2024 ne sera admissible à l'accès de gros avant le 13 août 2029. Les entreprises de câblodistribution, y compris Cogeco Communications, continuent d'être tenues de fournir un accès de gros à leurs installations hybrides de fibre et de câble coaxial. Cependant, elles n'ont pas l'obligation de fournir un accès de gros à leurs installations FTTP, car le Conseil a déterminé que le nombre limité d'installations FTTP déployées à ce jour par les entreprises de câblodistribution ne justifie pas présentement l'exigence supplémentaire de FTTP de gros. De plus, la décision interdit aux sociétés de téléphonie et aux entreprises de câblodistribution titulaires, y compris leurs marques et leurs sociétés liées, d'utiliser les services AHV de gros groupés sur leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels, étant donné que cette façon de faire permettrait de préserver l'incitation des titulaires à continuer d'investir. Les titulaires peuvent toutefois accéder à des services AHV de gros groupés en dehors du territoire. La décision n'a pas établi de tarifs provisoires ou définitifs pour les services de gros, bien que le CRTC ait émis des tarifs FTTP provisoires le 25 octobre 2024, les tarifs définitifs pour la FTTP et les autres technologies d'accès devant être publiés en 2025. Enfin, en vertu de la décision, le mandat de Cogeco Communications de continuer à fournir des services d'accès de gros dégroupés est maintenu, le statut à long terme du régime d'accès dégroupé étant assujetti à une décision subséquente du Conseil.

L'incapacité du CRTC à exclure les trois principales entreprises de télécommunications nationales du Canada de l'accès aux services AHV de gros obligatoires établi dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180, ainsi que l'application éventuelle de tarifs définitifs pour les services AHV de gros groupés nettement inférieurs aux tarifs définitifs établis dans la Décision de télécom 2021-181 pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Appels de la décision rendue par le CRTC en 2021 sur les tarifs de gros pour les services Internet

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris Cogeco Communications) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements. Le 28 juillet 2021, un fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel. Le 30 septembre 2024, le même fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada. Si l'autorisation est accordée, une décision défavorable de la Cour suprême du Canada qui entraînerait l'application de tarifs de gros définitifs nettement inférieurs aux tarifs définitifs de 2021 ou l'obligation de rembourser des sommes à des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Demande de Bell Canada visant à augmenter le tarif de raccordement aux poteaux en Ontario et au Québec

Le 17 octobre 2023, Bell Canada a déposé une demande auprès du CRTC visant l'approbation d'une hausse considérable du tarif de raccordement aux poteaux de Bell en Ontario et au Québec afin de faire passer le tarif annuel de location des poteaux actuel de 12,48 $ à un tarif annuel de 25,08 $, ce qui représente une hausse de plus de 100 %. Cogeco Communications, de concert avec d'autres entreprises de câblodistribution, s'est opposée à l'octroi de la demande de Bell et a contesté les justifications mises de l'avant par Bell pour demander une augmentation si importante. L'approbation de la demande de Bell par le CRTC ou des tarifs de raccordement aux poteaux considérablement plus élevés que les tarifs actuels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Au Canada, les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux de télévision en direct éloignés dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire établi conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*. En vertu de ce système, les EDR paient des redevances pour la diffusion d'œuvres audio et audiovisuelles qui sont fixées par la Commission du droit d'auteur du Canada. Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six EDR, y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision

initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur. Si la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur n'est pas maintenue, la Société pourrait être assujettie à des taux de redevance plus élevés pour la période entre 2016 et 2018.

La Commission du droit d'auteur établira les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028) dans le cadre de procédures qui pourraient débuter vers la fin de l'année civile 2024. Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que la Société soit assujettie à des taux de redevance plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. En vertu de ce moratoire, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») n'approuvera aucune transaction visant le transfert de 10 % et plus du total du spectre détenu par n'importe quelle entreprise détenant plus de 100 millions de MHz par population (MHz/pop) de spectre mobile commercial. La Société est assujettie à ce moratoire. Le ministre a également ordonné à ISDE de procéder à un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre au Canada. Le moratoire prendra fin une fois qu'un cadre de transfert de spectre révisé entrera en vigueur. L'examen du cadre n'a pas encore été entrepris, et ISDE n'a fourni aucune indication quant au calendrier de mise en œuvre d'un nouveau cadre. Il existe un risque que ce moratoire, selon sa durée, ait une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. L'adoption par ISDE de nouvelles règles plus restrictives concernant le transfert de spectre qui compromettraient la capacité de la Société à conclure des transactions sur le marché secondaire pourrait également avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Restrictions sur la distribution des signaux éloignés

Dans une requête publiée par le CRTC le 21 février 2020, Rogers Media Inc. a demandé au Conseil d'appliquer les articles 21 et 49 du Règlement sur la distribution de radiodiffusion (le « Règlement sur les EDR »), qui stipulent que les EDR doivent obtenir le consentement d'un télédiffuseur en direct afin de distribuer son signal dans un marché éloigné. Cogeco Communications, ainsi que d'autres EDR, se sont opposées à la requête au motif qu'il existe des doutes quant à la validité de ces dispositions. Si le CRTC confirmait leur validité, les télédiffuseurs pourraient tenter de limiter la distribution de signaux éloignés ou chercher à obtenir une rémunération pour leur distribution par Cogeco Connexion, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de la Société ou limiter son offre de services aux consommateurs. Une décision défavorable du CRTC qui donnerait lieu à une confirmation de la validité des articles 21 et 49 du Règlement sur les EDR pourrait également faire en sorte que les télédiffuseurs non canadiens présentent des demandes similaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Protection de la vie privée et des données

En juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-27, intitulé *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, qui vise à remplacer la législation fédérale relative à la protection de la vie privée dans le secteur privé au Canada, afin de créer un nouveau tribunal et de proposer de nouvelles règles pour les systèmes d'intelligence artificielle. S'il est adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi C-27 pourrait entraîner des coûts de conformité additionnels pour la Société et exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes en cas de non-conformité.

Protection des consommateurs

En juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024 (projet de loi C-69)*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-69 apporte un certain nombre de modifications à la *Loi sur les télécommunications*, y compris l'obligation pour les fournisseurs d'offrir une option libre-service permettant de modifier ou d'annuler des forfaits et de fournir certains avis avant l'expiration du contrat. Le projet de loi C-69 interdit également la facturation de certains frais liés à l'activation, au changement de fournisseur de services ou à la modification des accords de service, et exige que le CRTC fournisse des détails sur la façon dont les fournisseurs devraient se conformer à ces modifications. Bien que le projet de loi C-69 ait été adopté, ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure, qui sera fixée par le gouverneur en conseil. Le Parlement a également adopté le projet de loi C-288, *Loi modifiant la Loi sur les télécommunications (renseignements transparents et exacts sur les services à large bande)*, qui modifie la *Loi sur les télécommunications* en exigeant des entreprises canadiennes de télécommunications qu'elles rendent facilement disponibles certains renseignements concernant les

services à large bande fixe qu'elles offrent, et qui oblige le CRTC à tenir une audience publique afin de déterminer la façon dont les entreprises de télécommunications doivent s'acquitter de cette obligation. La mise en œuvre de ces modifications législatives d'une manière qui imposerait d'importantes restrictions à nos activités ou qui rendrait plus difficiles et coûteuses l'acquisition et la fidélisation de la clientèle pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la croissance, les activités et la rentabilité de la Société.

États-Unis

Franchises de câblodistribution et infrastructures redondantes

La Société exploite ses réseaux de câblodistribution en vertu de franchises non exclusives, de permis et d'autorisations similaires accordés par des autorités gouvernementales étatiques ou locales. Bon nombre de ces franchises comprennent des exigences exhaustives en matière d'installations, de services et de paiement de frais aux autorités responsables des franchises. Il est possible qu'une ou plusieurs autorités responsables des franchises de la Société accordent une franchise à un autre câblodistributeur selon des modalités plus favorables que celles exigées par la franchise de la Société. Dans certains cas, des municipalités locales peuvent légalement livrer une concurrence à la Société. Certaines propositions et initiatives législatives fédérales et étatiques ont cherché à donner aux municipalités, aux services publics et à d'autres entités la capacité de construire et de mettre en service des installations à large bande qui pourraient faire concurrence à la Société, notamment au moyen de subventions gouvernementales. De plus, certaines sociétés de téléphonie et certains fournisseurs de services à large bande concurrents ont obtenu ou cherchent à obtenir l'autorisation d'exercer leurs activités dans des communautés au moyen d'autres ententes de servitude, qui sont moins onéreuses que les contrats de franchises de câblodistribution. Par conséquent, d'autres fournisseurs de services peuvent faire leur entrée sur les marchés de la Société et construire des réseaux, y compris au moyen de subventions gouvernementales, pour offrir des services qui sont en concurrence avec la Société.

Réglementation d'Internet

À l'heure actuelle, les fournisseurs de services Internet doivent divulguer publiquement des renseignements détaillés sur leurs offres de services et leurs pratiques de gestion du trafic sur Internet, mais ils ne sont pas autrement assujettis aux lois sur la neutralité de l'Internet ou à la réglementation des tarifs. Depuis avril 2024, les fournisseurs de services à large bande doivent afficher, au point de vente, des étiquettes qui fournissent certains renseignements sur les prix des services à large bande, les prix de lancement, les limites de données, les vitesses des services à large bande et la latence. Le 25 avril 2024, la FCC a voté en faveur de la reclassification des services Internet à large bande en tant que services de télécommunications en vertu de l'annexe II de la Communications Act of 1934. Un groupe de fournisseurs de services Internet a contesté les règles de la Cour d'appel des États-Unis pour le sixième circuit et, en août 2024, la Cour a accordé une suspension des règles puisqu'il s'agit probablement d'une question importante nécessitant l'autorisation du Congrès. La Cour entendra les plaidoiries sur la légalité des règles le 31 octobre 2024. Cette décision fait suite à une série de décisions de la Cour suprême rendues en juillet 2024, qui ont annulé la doctrine de déférence « Chevron », réduisant ainsi les pouvoirs des agences fédérales. En conséquence, les règles de « neutralité de l'Internet » ne sont pas encore en vigueur. Cette réglementation interdirait le blocage, la limitation et la priorisation payante du contenu Internet, augmenterait la surveillance des fournisseurs de services à large bande et ouvrirait la porte à l'introduction de tarifs réglementés pour les services à large bande. Une telle réglementation des tarifs des services Internet à large bande pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

Droits de propriété intellectuelle

La Société s'appuie sur des lois et des licences en matière de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et de secrets commerciaux, ainsi que sur d'autres ententes conclues avec ses fournisseurs et d'autres tiers pour utiliser certaines technologies et fournir les produits et services utilisés dans le cadre de ses activités. Les droits de propriété intellectuelle de la Société, ou les droits de ses fournisseurs, pourraient être contestés ou invalidés. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou de conserver des licences de ces fournisseurs à des conditions raisonnables, si tant est qu'elle réussisse à les obtenir ou à les conserver. De plus, en cas de réclamation en matière de violation de la propriété intellectuelle, la Société pourrait devoir dépenser d'importantes sommes et investir beaucoup de temps pour se défendre et être obligée d'assumer une obligation monétaire importante ou se voir interdire toute utilisation ultérieure de cette technologie. La Société pourrait aussi être tenue de conclure des contrats de redevances ou de licences à des conditions défavorables ou engager des coûts importants pour modifier ses offres de produits.

Protection de la vie privée et des données

La Société est assujettie à de nombreuses lois sur la protection de la vie privée et des données aux niveaux fédéral et étatique, et ces lois évoluent constamment. La Société recueille certaines informations sur ses clients et sur leur utilisation des services de la Société. La collecte par la Société de renseignements permettant d'identifier une personne est assujettie

à diverses exigences fédérales et étatiques en matière de protection de la vie privée, y compris celles imposées spécifiquement aux câblodistributeurs en vertu de l'article 631 de la Communications Act of 1934. Le non-respect des lois et des exigences en matière de protection de la vie privée pourrait exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes. De plus, l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements étatiques ou fédéraux sur la protection de la vie privée qui auraient pour conséquence de renforcer la réglementation de nos activités pourrait entraîner des coûts additionnels liés à la conformité ou aux litiges.

Protection des consommateurs

La Société est assujettie à diverses lois fédérales et étatiques en matière de protection des consommateurs qui régissent nos activités commerciales. Le non-respect des exigences de ces lois pourrait exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes. De plus, l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements sur la protection des consommateurs aux niveaux étatique ou fédéral qui accroîtraient la réglementation de nos activités pourrait entraîner des coûts additionnels relativement à la conformité ou aux litiges.

12.4 Risques liés à la technologie

Réseau, infrastructures et systèmes de TI

La Société entretient, modernise ou remplace constamment son réseau, son infrastructure et ses systèmes de TI en vue d'optimiser la performance et la fiabilité de ses réseaux et systèmes, d'accroître la vitesse de son service Internet et d'améliorer ses services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de ses clients. Le fait que la Société ne soit pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à sa capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Panne de réseau

La Société gère les risques de panne de réseau au moyen d'un programme de planification de la continuité des activités ainsi qu'au moyen d'une politique de reprise après sinistre et d'autres procédures connexes. Des évaluations du risque opérationnel sont également effectuées annuellement afin d'analyser, à tout le moins, les événements prévus et imprévus (y compris les incidents climatiques) et d'assurer la durabilité de tous les processus d'affaires essentiels. Une défaillance des infrastructures de la Société pourrait empêcher celle-ci d'offrir certains de ses services dans une partie de son réseau jusqu'à ce qu'elle ait mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits, selon la gravité de la panne. La Société assure elle-même ses infrastructures, puisque les coûts des primes d'assurance sont antiéconomiques par rapport au risque de défaillance. Il est probable que les dommages causés au réseau par un incident donné seraient localisés et que, par conséquent, les interruptions de service et les pertes financières qui en découleraient seraient également limitées.

Dépendance envers les systèmes technologiques

Les activités quotidiennes de la Société dépendent largement de systèmes et logiciels de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers et services infonuagiques. Les activités de la Société dépendent de ses systèmes de traitement de la paie, de facturation des clients, de prestation de services, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. La Société compte sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes de technologies de l'information ou à mettre en œuvre de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance des abonnés ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur la capacité de la Société à attirer de nouveaux abonnés, à retenir les abonnés actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à la marque et à la réputation de la Société ainsi qu'à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Cybermenaces

Les menaces à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années. Des mesures de sécurité sont en place pour protéger la Société et ses filiales contre de telles menaces. La Société continue d'améliorer sa résilience en matière de cybersécurité, l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information et la sensibilisation de ses employés à la sécurité par l'entremise de formations continues et du déploiement d'efforts en vue d'améliorer la sécurité de ses systèmes de TI, les contrôles de ses systèmes de TI et ses processus d'affaires. Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a fait l'objet d'aucune atteinte grave à la cybersécurité qui aurait pu avoir une incidence significative. Cependant, rien ne garantit que l'intensification et le volume croissants des cybermenaces n'auront pas d'incidence sur la continuité des activités, la sécurité et la confidentialité des données ni qu'elles ne nuiront pas à la

réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la marque et la réputation de la Société, ainsi qu'entraîner une exposition à d'importants risques juridiques et financiers.

Protection des données

La Société utilise une grande variété de données dans le cours de ses activités, y compris des renseignements financiers, technologiques, stratégiques, personnels et commerciaux. Les données de la Société font partie de ses actifs les plus précieux et sont donc protégées en fonction de leur sensibilité et de leur caractère critique, en tenant compte, entre autres, des risques et des exigences juridiques, des normes de gouvernance et des meilleures pratiques communes, qui sont exhaustives et en constante évolution.

La Société s'efforce de protéger l'information selon des normes élevées et, dans le cas des renseignements personnels plus précisément, elle ne divulgue pas délibérément ces renseignements sans le consentement du particulier visé, sauf si la loi l'exige ou l'autorise autrement, ou conformément à la politique de confidentialité de chaque filiale, pas plus que la Société ne vend ou échange ces renseignements. Dans le cours normal des activités de la Société, elle recueille, utilise et gère diverses données, y compris des renseignements personnels, et elle respecte ses politiques, ses normes, ses procédures, ses lignes directrices, ses règles d'entreprise et ses mesures de protection internes qui sont mises en place pour s'assurer que ces renseignements sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables. Chaque unité d'affaires au sein de la Société a adopté des mesures d'usage en matière de sécurité qui sont raisonnablement conçues pour protéger les renseignements contre toute divulgation ou tout accès non autorisé, ce qui comprend des processus d'amélioration continue pour l'examen et la surveillance des accès appropriés et autorisés ainsi que la production de rapports rendant compte de cette surveillance. La Société s'efforce de faire preuve de transparence en ce qui a trait à la façon dont elle traite les renseignements personnels, et elle a l'obligation légale de donner accès à ces renseignements aux personnes à qui ils appartiennent.

Chaque année, les employés de la Société doivent convenir de se conformer aux règles prévues par le code d'éthique, ainsi qu'à la politique d'utilisation acceptable de la Société. Chaque employé est tenu d'attester par écrit qu'ils s'y conforment. Une formation sur la confidentialité est dispensée régulièrement. Les lois et règlements, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens et américains, pourraient restreindre la collecte, l'utilisation, le stockage, l'accès, la présentation et le transfert de certains types de renseignements par la Société, ou imposer des exigences relatives à ces processus.

Les risques liés aux incidents de sécurité évoluent au même rythme que se complexifient les méthodes employées par les auteurs de menaces, de sorte que la Société met en œuvre des mesures raisonnables de sécurité en matière de TI et tente de donner la priorité à ses efforts dans les secteurs à risque élevé. Tout défaut de fonctionnement des systèmes, toute atteinte à la sécurité de la Société entraînant un accès non autorisé aux données, ou la perte, l'utilisation ou la divulgation de ces données, y compris les renseignements personnels, ou tout manquement aux règles et aux règlements en matière de protection des données et de respect de la vie privée pourrait entraîner la perte de clients, entacher la réputation de la Société et nuire à la valeur de sa marque, ou occasionner des litiges et des enquêtes réglementaires, et exposer la Société au paiement de dommages-intérêts et de pénalités.

Intelligence artificielle

La Société reconnaît que l'intelligence artificielle (l'« IA ») recèle un fort potentiel de transformation permettant d'améliorer l'efficience opérationnelle, de stimuler l'innovation et de créer de la valeur durable pour ses parties prenantes. La Société utilise l'IA pour entamer la simplification de ses processus, optimiser l'affectation des ressources et mieux comprendre les tendances du marché, ce qui favorise la croissance et la capacité concurrentielle à long terme. Toutefois, l'adoption de technologies émergentes, comme l'IA générative, comporte des risques inhérents qui exigent une gestion et une surveillance prudentes et diligentes. Ces facteurs comprennent les préoccupations relatives à la vie privée et à l'éthique, les biais algorithmiques, l'accès externe imprévu aux renseignements de la Société et les conséquences inattendues potentielles dans les processus décisionnels. Bien que la Société vise à utiliser l'IA de façon responsable ainsi qu'à repérer et à atténuer les problèmes éthiques et juridiques posés par son utilisation, elle pourrait ne pas réussir à les identifier ou à les résoudre avant qu'ils ne surviennent. Les problèmes, les déficiences ou les défaillances liés à l'IA pourraient donner lieu à des mesures juridiques ou réglementaires, y compris en ce qui a trait aux projets de loi réglementant l'IA ou à de nouvelles applications des lois existantes en matière de protection des données, de protection de la vie privée, de propriété intellectuelle ou d'autres lois, et pourraient entacher la réputation de la Société ou autrement nuire à ses activités. En outre, les technologies d'IA sont complexes et évoluent rapidement, et nos concurrents ou d'autres tiers peuvent également intégrer l'IA dans leurs produits et leurs activités. S'ils adoptent l'utilisation de l'IA plus rapidement ou plus efficacement que nous, notre capacité à livrer une concurrence pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation. La Société s'est engagée à suivre cette tendance de façon responsable et a entrepris une collaboration avec des experts externes et des parties prenantes afin d'être à l'avant-garde des nouveaux défis liés à l'IA.

12.5 Risques financiers

Endettement, accès aux capitaux et liquidités

La Société utilise ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et dépend des marchés financiers pour maintenir une situation de trésorerie adéquate, pour financer son programme de dépenses d'investissement (y compris les expansions de son réseau), les initiatives en matière d'innovation, l'acquisition d'entreprises et les distributions aux actionnaires, ainsi que pour refinancer sa dette.

Les marchés financiers étant volatils, la Société pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables ou ne pas être en mesure d'y accéder du tout si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse des coûts de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités.

L'endettement de la Société rend celle-ci vulnérable à l'inflation, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux conditions économiques et sectorielles générales défavorables. La pression exercée sur les flux de trésorerie qui en découle peut avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à financer ses dépenses d'investissement et son fonds de roulement ainsi qu'à réagir à l'évolution des circonstances et, ultimement, la placer dans une situation désavantageuse sur le plan concurrentiel.

Les instruments d'emprunt de la Société contiennent des clauses restrictives qui limitent, entre autres, la capacité de celle-ci à contracter des dettes additionnelles ou à émettre certains titres de capitaux propres privilégiés, à conclure des transactions avec des sociétés liées, à céder des actifs, à effectuer certains investissements, à créer des privilèges, à verser des distributions et à conclure certaines transactions de regroupement, de consolidation et de fusion. Tout manquement de la part de la Société à ses obligations contractuelles ou tout défaut de sa part de payer la somme due aux termes des conventions d'emprunt pourrait entraîner la déchéance du terme de la dette. Si la Société contracte des dettes additionnelles ou refinance ses dettes existantes, elle pourrait être assujettie à d'autres clauses restrictives qui pourraient s'avérer plus contraignantes.

La participation de 21 % de la CDPQ dans une filiale américaine est assujettie à des droits d'achat par Cogeco Communications et à des droits de sortie par la CDPQ relativement à des tranches de sa participation au fil du temps, ce qui pourrait avoir à terme une incidence sur la situation financière et les liquidités de la Société.

Devises et taux d'intérêt

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de ses produits, de ses charges d'exploitation et de ses dépenses d'investissement est libellée en dollars américains. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société. Même si une part importante de la dette de la Société, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de l'investissement net à l'égard des établissements à l'étranger, ses produits, son BAIIA ajusté et sa dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influer sur les charges d'intérêts liées aux instruments à taux d'intérêt variable et avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société. Pour atténuer ce risque, la Société conclut des contrats visant à couvrir partiellement notre exposition à cette volatilité des taux d'intérêt.

Notations

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité de la dette de Cogeco Communications, et sur les modalités d'obtention de celle-ci. Une réduction des notations, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait entraîner une hausse significative de son coût du capital et réduire l'accès à des capitaux.

Dividende

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

Modifications apportées aux lois fiscales et questions fiscales

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fiscales internationales qui sont soumises à des changements fréquents et à des interprétations évolutives. Même si la direction est d'avis que la Société a constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction des renseignements à sa disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. Nos déclarations de revenus font l'objet d'audits qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et des actifs et passifs d'impôt différé ainsi que des charges d'impôt différé et exigible, et pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une évaluation des intérêts et des pénalités.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où la Société exerce ses activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur sa structure financière actuelle et sur ses coûts et passifs d'impôts futurs.

Impôts canadiens

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 (*Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*) et le projet de loi C-69 (*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*) ont reçu la sanction royale. Ces projets de loi introduisent de nouvelles règles, notamment une taxe de 2 % sur les rachats d'actions, des modifications à la règle générale anti-évitement (la « RGAÉ »), un nouvel impôt minimum mondial de 15 % (dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative du Pilier Deux de l'OCDE) et une nouvelle limite de déductibilité des intérêts fondée sur un pourcentage du BAIIA (tel que calculé à des fins fiscales), également appelée « règles sur la RDEIF ». Ces deux derniers ensembles de règles s'appliquent à la Société à compter du 1er septembre 2024 et auront probablement une incidence défavorable sur la Société, car ils entraîneront une augmentation de son taux d'imposition effectif.

Le ministère des Finances a également indiqué qu'il travaille toujours à l'élaboration de la deuxième partie de l'avant-projet de loi publié le 4 février et le 29 avril 2022 portant sur le projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices relativement aux opérations hybrides. La Société continuera de surveiller la publication et l'avancement de ces projets de règles afin d'en évaluer l'incidence potentielle.

Impôts américains

Les règles fiscales américaines limitent la déductibilité des charges d'intérêts à 30 % du BAII (tel que calculé à des fins fiscales) pour l'exercice 2023. Compte tenu des récentes hausses des taux d'intérêt, les charges d'intérêts prévues pour nos activités aux États-Unis devraient excéder les limites de déductibilité pour l'exercice 2024. Les pertes fiscales reportées d'exercices précédents devraient compenser toute incidence sur le total des impôts et sur les impôts exigibles. Les charges d'intérêts qui ne sont pas déduites au cours d'un exercice donné peuvent être reportées dans les exercices futurs pour une période indéterminée. Nos activités aux États-Unis prévoient commencer à utiliser les intérêts reportés d'ici 2030. Selon les prévisions, la situation ne devrait pas avoir d'incidence défavorable, mais elle continuera de faire l'objet d'un suivi au cours des exercices à venir, et elle sera prise en considération pour les investissements futurs nécessitant un financement aux États-Unis.

Accès aux programmes gouvernementaux

La Société participe à des programmes gouvernementaux au Canada et aux États-Unis visant à fournir des services Internet haute vitesse dans les régions mal desservies ou non desservies. Nous avons reçu un financement pour des projets d'expansion des réseaux à large bande en Ontario, au Québec, au Maryland et en Virginie. Ces projets d'investissement dans l'infrastructure numérique peuvent généralement être assujettis à certaines pénalités en cas de livraison tardive et être exposés aux risques opérationnels et aux risques liés aux coûts relatifs au déploiement. L'incapacité à continuer d'obtenir notre juste part du financement public disponible pour soutenir nos plans d'expansion du réseau pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société.

12.6 Menaces de sources humaines ou naturelles

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, la capacité de la Société à protéger son réseau, son infrastructure, y compris les données sur les clients, et à poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Même si la Société a mis en place des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre, elle pourrait ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. De plus, la Société dispose d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher ses réseaux.

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale accentuent la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur les activités de la Société, comme des événements météorologiques, et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certains des principaux risques liés au climat repérés par la Société sont les suivants : 1) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement découlant des dommages aux installations ou au matériel en raison des événements météorologiques extrêmes ou de la variabilité accrue des régimes climatiques; et 2) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement en raison des variations à plus long terme des régimes climatiques comme les canicules chroniques ou les feux de forêt. Certaines des installations de la Société sont situées dans des régions plus sensibles aux conditions météorologiques, telles que les activités de Breezeline en Floride, même si aucune de nos installations ou de nos infrastructures n'est totalement à l'abri des dommages en raison de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques dans l'ensemble du continent.

Parmi les mesures prises pour atténuer les risques liés au climat figurent l'établissement de plans et de stratégies de continuité des affaires et de reprise après sinistre, ainsi que le respect des mesures mondiales de lutte contre les changements climatiques en adhérant aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Par conséquent, la Société a établi des cibles à court terme (2030) et de carboneutralité (2050), ainsi que des plans conformes à la climatologie, qui font l'objet d'un suivi régulier (pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de la Société visant à atténuer les risques liés au climat, se reporter au Plan d'action pour le climat et rapport GIFCC de la Société publié en mars 2024). L'ampleur des conséquences des changements climatiques pourrait être imprévisible; par conséquent, les plans de la Société pourraient ne pas suffire à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

12.7 Surveillance accrue en matière de durabilité

À l'échelle mondiale, les entreprises font face à une surveillance accrue de leurs objectifs de durabilité de la part de divers organismes de réglementation, notamment les autorités en valeurs mobilières et les autorités antitrust, ainsi que d'autres parties prenantes. La Société a pris plusieurs engagements en matière de durabilité, notamment des objectifs de réduction des émissions de GES à court et à long terme. La réalisation de ces objectifs comporte des risques et des incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Si la Société est incapable d'atteindre ses cibles ou si elle choisit d'abandonner certaines cibles pour se concentrer sur d'autres priorités, elle sera exposée à des risques liés à la réputation.

De plus, le Canada a adopté des lois qui traitent des concepts d'écoblanchiment et de socioblanchiment, notamment le projet de loi C-59 et les modifications à la *Loi sur la concurrence*. Les dispositions de ces lois exigent que les sociétés soient en mesure d'étayer les déclarations en matière de durabilité en suivant des méthodes reconnues à l'échelle internationale, ce qui expose la Société à des poursuites judiciaires. Il est donc primordial que la Société soit en mesure de donner une représentation fidèle de sa performance au chapitre de la durabilité en ayant recours à des méthodes robustes, à une collecte de données rigoureuses et à des contrôles appropriés. Il est possible que l'évolution rapide du contexte réglementaire de la présentation d'informations en matière de durabilité entraîne également des risques liés à la conformité, car les sociétés seront tenues de fournir des informations supplémentaires à ce sujet. Compte tenu de l'évolution constante du contexte entourant les informations à fournir en matière de durabilité, la Société surveillera de près les faits nouveaux et gérera rigoureusement ses engagements et les informations qu'elle fournit afin de réduire les risques liés à la réputation et à la conformité, ainsi que les risques juridiques.

12.8 Comportement éthique

Le maintien de pratiques éthiques supérieures dans l'ensemble de la Société est essentiel pour assurer la croissance de la Société. Le comité directeur de l'éthique de la Société, composé de représentants des Ressources humaines, des Affaires juridiques, des Finances et de l'Audit interne, assure une surveillance par la haute direction de l'ensemble de son programme d'éthique, y compris l'examen de son code d'éthique et des politiques connexes. En plus d'avoir un code d'éthique complet et un code de conduite en matière de contenu pour ses activités audio, la Société a mis en place une ligne d'éthique, à la fois anonyme et confidentielle, qui permet aux employés et à quiconque de signaler toute violation perçue ou réelle du code d'éthique de la Société. Les employés sont également encouragés à utiliser ce service pour demander conseil sur les comportements éthiques et légaux à adopter. Afin d'accroître la sensibilisation du personnel à l'éthique, une formation officielle en ligne sur le code d'éthique est obligatoire pour tous les nouveaux employés et membres du conseil d'administration, et doit être suivie tous les deux ans par la suite. De plus, au moment de leur embauche et chaque année par la suite, les employés doivent lire le code d'éthique et confirmer qu'ils en ont pris connaissance. Malgré ces efforts, la Société pourrait subir des manquements à l'éthique susceptibles non seulement de compromettre sa réputation, mais également d'entraîner des charges extraordinaires en raison de pénalités ou d'amendes.

12.9 Propriété

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri et Marie-Jeanne Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur la Société au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de Cogeco. Cogeco Communications et Cogeco inc. sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre Cogeco Communications et Cogeco inc., toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Communications. Cogeco inc. est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée.

Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco inc. ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Communications diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable par de telles situations.

12.10 Litiges

La Société est impliquée dans divers litiges survenant dans le cours de ses activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine, et l'incapacité de mettre en œuvre des mesures visant à réduire au minimum les litiges et leur incidence pourrait nuire à la réputation, aux résultats d'exploitation, à la liquidité ou à la situation financière de la Société. De temps à autre, la Société doit faire face à des recours collectifs et à des procédures. Les litiges impliquant la Société peuvent, individuellement ou collectivement, avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles, éventualités et garanties » pour obtenir plus de renseignements sur nos litiges actuels.

12.11 Santé et sécurité publiques

Les pandémies, les épidémies et les situations d'urgence en santé publique peuvent survenir rapidement et constituer un risque pour les activités de la Société. Les menaces potentielles posées par une telle crise peuvent inclure des changements liés à la demande à l'égard des services de la Société, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité des employés et des clients, soit des facteurs qui ont une incidence négative sur la situation financière de la Société et sur sa capacité à fournir ses services et à respecter ses obligations.

13. Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les Normes IFRS de comptabilité. Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères indiqués dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité générales des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2024 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces.

14. Méthodes comptables

14.1 Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes IFRS de comptabilité requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice. Un sommaire des méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs de la Société est présenté à la note 3 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels	• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire et mobile ainsi que de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; • les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Commerciaux	• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire ainsi que de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Autres	• essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Regroupements d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris.

Inscription à l'actif des immobilisations corporelles

Lors de l'acquisition ou de la construction de nouveaux actifs, les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, sont inscrites à l'actif jusqu'au moment où les actifs se trouvent dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Éventualités

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des réclamations, à des décisions réglementaires et à des procédures judiciaires, ainsi que pour déterminer si une perte est probable (auquel cas une provision serait comptabilisée) et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

Évaluation des actifs à long terme

L'évaluation des actifs à long terme exige une importante part de jugement pour déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et pour identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou les groupes d'UGT appropriés. De plus, la Société a recours à des estimations et à des jugements importants, notamment pour déterminer le taux d'actualisation approprié aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable et pour formuler des hypothèses concernant les prévisions de flux de trésorerie, les conditions du marché et les taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs financiers à long terme.

Impôts différés

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent de recourir à des estimations et jugements importants, notamment d'interpréter les règles et règlements fiscaux, d'estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences, ainsi que de déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

14.2 Développements en matière de méthodes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés de la Société.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.
IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises : • amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation; • amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et • indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes. IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir dans ceux-ci.
Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

15. Mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et autres mesures financières

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et les autres mesures financières qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de Cogeco et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de ses unités d'affaires. Cogeco présente également l'information ci-dessous portant sur certaines mesures financières précises, compte non tenu des projets d'expansion du réseau, étant donné qu'elle avait publié des projections financières excluant l'incidence de ces projets sur certains de ses indicateurs de rendement clés.

Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant pour le trimestre et l'exercice clos le 31 août 2024 sont converties selon le taux de change moyen des périodes correspondantes de l'exercice précédent, soit de 1,3329 $ CA pour 1 $ US et de 1,3467 $ CA pour 1 $ US, respectivement.

Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Un rapprochement entre ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité et les mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, ou des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure ce rapprochement, sont présentés ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour ces éléments, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société Ajouter : – dépréciation des actifs, le cas échéant; – frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant; – incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés; et – participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société
Charges financières ajustées	Les charges financières ajustées sont une mesure utilisée par la direction pour calculer certains ratios prévus dans les clauses restrictives et pour évaluer la capacité de la Société à rembourser sa dette.	Charges financières Déduire : – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant.	Charges financières
Données présentées sur la base d'un taux de change constant et incidence du taux de change	La Société présente certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant comprennent les projections financières et certaines mesures financières historiques, notamment les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.	Les projections financières présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers attendus libellés en dollars américains aux taux de change de l'exercice précédent. Les mesures financières historiques présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change des périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'incidence du taux de change représente la quantification de cette incidence.	Produits, charges d'exploitation, BAIIA ajusté et dépenses d'investissement nettes. En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles, se reporter à la définition ci-dessous pour connaître la mesure la plus comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité.
Produits internes selon un taux de change constant et BAIIA ajusté selon un taux de change constant	La direction utilise les produits internes selon un taux de change constant et le BAIIA ajusté selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.	Produits selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus) Déduire : – incidence des acquisitions. BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus) Déduire : – incidence des acquisitions.	Produits et BAIIA ajusté

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont utilisés par la direction pour mesurer la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer les activités de la Société et ses actifs sous-jacents, ainsi que pour évaluer la santé et la performance financières de la Société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour le calcul des flux de trésorerie disponibles afin d'exclure la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant, à la suite du remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles afin de mieux harmoniser les sources et affectations des flux de trésorerie relativement aux dépenses d'investissement. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.	Flux de trésorerie disponibles : – BAIIA ajusté Ajouter : – amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette; – paiement fondé sur des actions; – produit de cessions d'immobilisations corporelles; – perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles; et – charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations. Déduire : – frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; – charges financières; – impôts exigibles; – dépenses d'investissement nettes; et – remboursement des obligations locatives.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
	La Société présente également les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, car ils permettent d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les flux de trésorerie disponibles de la Société. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau : – flux de trésorerie disponibles Ajouter : – dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer les dépenses d'investissement totales de la Société, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes avec les dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes. Cette mesure sert également au calcul de l'intensité du capital et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes Déduire : – dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	Acquisitions d'immobilisations corporelles
Liquidités disponibles	La direction utilise les liquidités disponibles pour évaluer la capacité de Cogeco à respecter ses obligations financières et à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins de capitaux, y compris pour assurer le développement de l'entreprise au moyen d'acquisitions et d'autres occasions de croissance. Les liquidités disponibles sont présentées sur une base consolidée, y compris les liquidités liées à des structures d'emprunt distinctes pour les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la santé financière de Cogeco.	Trésorerie et équivalents de trésorerie Déduire : – trésorerie avec restrictions d'utilisation; Ajouter : – montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société

	30 nov.	29 févr.	31 mai	31 août	Exercice 2024	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	Exercice 2023	Exercice 2022
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**34 541**	**23 997**	**18 960**	**19 248**	**96 746**	42 081	33 788	(34 473)	29 234	70 630	149 108
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	**—**	**—**	**—**	**15 229**	**15 229**	—	—	88 000	—	88 000	—
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**3 265**	**1 222**	**46 634**	**12 177**	**63 298**	2 677	6 952	11 377	15 239	36 245	35 029
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**16 880**	**—**	**—**	**—**	**16 880**	—	—	—	—	—	—
Incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés	**(5 333)**	**(308)**	**(12 337)**	**(7 173)**	**(25 151)**	(710)	(1 842)	(21 386)	(3 832)	(27 770)	(9 062)
Incidence de la participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés	**(9 315)**	**(565)**	**(24 155)**	**(13 919)**	**(47 954)**	(1 286)	(3 289)	(5 597)	(7 635)	(17 807)	(18 391)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	**40 038**	**24 346**	**29 102**	**25 562**	**119 048**	42 762	35 609	37 921	33 006	149 298	156 684

(1) Inclus dans les charges financières.

Charges financières ajustées

	Trimestres clos les 31 août		Exercices clos les 31 août	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Charges financières	**64 461**	71 198	**286 672**	255 010
Perte à l'extinction d'une dette	**—**	—	**(16 880)**	—
Charges financières ajustées	**64 461**	71 198	**269 792**	255 010

Rapprochement des données présentées sur la base d'un taux de change constant et de l'incidence du taux de change

Données consolidées

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation et du BAIIA ajusté consolidés selon un taux de change constant et des mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter aux sous-rubriques 3.1 « Résultats d'exploitation » et 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant est présenté ci-dessous. Pour consulter le rapprochement de ces mesures financières déterminées et des mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter aux tableaux de rapprochement précis figurant dans les sous-rubriques ci-après.

Trimestres clos les 31 août			2024	2023[1]	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles[1]	**143 055**	(462)	**142 593**	87 274	**63,9**	**63,4**
Dépenses d'investissement nettes	**154 570**	(2 254)	**152 316**	178 481	**(13,4)**	**(14,7)**

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Exercices clos les 31 août			2024	2023[1]	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles[1]	**475 765**	(932)	**474 833**	424 083	**12,2**	**12,0**
Dépenses d'investissement nettes	**642 747**	(3 340)	**639 407**	702 913	**(8,6)**	**(9,0)**

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Données sectorielles

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation, du BAIIA ajusté et des dépenses d'investissement nettes sectoriels selon un taux de change constant et des mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la rubrique 4 « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et à la sous-rubrique 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Activités du siège social et éliminations de Cogeco Communications

Trimestres clos les 31 août			2024	2023	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Charges d'exploitation	**10 819**	(30)	**10 789**	15 026	**(28,0)**	**(28,2)**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**5 238**	—	**5 238**	3 716	**41,0**	**41,0**
BAIIA ajusté	**(16 057)**	30	**(16 027)**	(18 742)	**14,3**	**14,5**
Dépenses d'investissement nettes	**5 015**	2	**5 017**	2 781	**80,3**	**80,4**

Exercices clos les 31 août			2024	2023	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Charges d'exploitation	**42 894**	(42)	**42 852**	42 336	**1,3**	**1,2**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**20 952**	—	**20 952**	18 600	**12,6**	**12,6**
BAIIA ajusté	**(63 846)**	42	**(63 804)**	(60 936)	**(4,8)**	**(4,7)**
Dépenses d'investissement nettes	**13 831**	(12)	**13 819**	8 212	**68,4**	**68,3**

Rapprochements des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

(en milliers de dollars canadiens)	30 nov.[1] $	29 févr.[1] $	31 mai[1] $	31 août $	Exercice 2024 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**236 919**	**286 382**	**335 126**	**326 723**	**1 185 150**
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	**58 495**	**1 097**	**(73 787)**	**(44 264)**	**(58 459)**
Impôts sur le résultat payés (recouvrés)	**2 903**	**(7 639)**	**3 502**	**6 124**	**4 890**
Impôts exigibles	**(8 042)**	**(8 881)**	**(3 390)**	**(682)**	**(20 995)**
Intérêts payés	**65 038**	**70 842**	**65 253**	**74 150**	**275 283**
Charges financières	**(84 294)**	**(70 808)**	**(67 109)**	**(64 461)**	**(286 672)**
Perte à l'extinction d'une dette[2]	**16 880**	**—**	**—**	**—**	**16 880**
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[2]	**2 691**	**2 059**	**2 329**	**2 257**	**9 336**
Dépenses d'investissement nettes[3]	**(146 667)**	**(171 756)**	**(169 754)**	**(154 570)**	**(642 747)**
Produit de cessions d'immobilisations corporelles[1]	**255**	**1 644**	**888**	**594**	**3 381**
Remboursement des obligations locatives	**(2 100)**	**(2 472)**	**(2 894)**	**(2 816)**	**(10 282)**
Flux de trésorerie disponibles[1]	**142 078**	**100 468**	**90 164**	**143 055**	**475 765**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**31 660**	**24 390**	**24 433**	**56 911**	**137 394**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**173 738**	**124 858**	**114 597**	**199 966**	**613 159**

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Inclus dans les charges financières.

(3) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

(en milliers de dollars canadiens)	30 nov. [1] $	28 févr. [1] $	31 mai [1] $	31 août [1] $	Exercice 2023 [1] $	Exercice 2022 [1] $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	193 821	206 843	283 180	284 370	968 214	1 258 427
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	69 949	66 172	(20 729)	(12 970)	102 422	(81 883)
Impôts sur le résultat payés	47 293	23 319	19 166	2 190	91 968	39 168
Impôts exigibles	(9 290)	(11 332)	(5 828)	(5 523)	(31 973)	(70 711)
Intérêts payés	61 206	51 064	64 507	66 544	243 321	163 663
Charges financières	(57 527)	(61 985)	(64 300)	(71 198)	(255 010)	(189 914)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[2]	3 062	3 045	3 353	3 212	12 672	11 888
Dépenses d'investissement nettes	(197 342)	(156 832)	(170 258)	(178 481)	(702 913)	(691 866)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles[1]	157	477	982	1 037	2 653	4 529
Remboursement des obligations locatives	(1 689)	(1 963)	(1 712)	(1 907)	(7 271)	(5 591)
Flux de trésorerie disponibles[1]	109 640	118 808	108 361	87 274	424 083	437 710
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	65 834	42 242	31 831	32 928	172 835	157 289
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	175 474	161 050	140 192	120 202	596 918	594 999

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Inclus dans les charges financières.

Rapprochement des liquidités disponibles

Pour consulter le rapprochement des liquidités disponibles et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter à la sous-rubrique 8.1 « Structure du capital ».

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dépenses d'investissement nettes

Trimestres clos les 31 août	**2024**			2023	**Variation**	
	Données réelles	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$	**%**	**%**
Dépenses d'investissement nettes	**154 570**	(2 254)	**152 316**	178 481	**(13,4)**	**(14,7)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**56 911**	(576)	**56 335**	32 928	**72,8**	**71,1**
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	**97 659**	(1 678)	**95 981**	145 553	**(32,9)**	**(34,1)**

Exercices clos les 31 août			2024	2023	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Dépenses d'investissement nettes	**642 747**	(3 340)	**639 407**	702 913	**(8,6)**	**(9,0)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**137 394**	(780)	**136 614**	172 835	**(20,5)**	**(21,0)**
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	**505 353**	(2 560)	**502 793**	530 078	**(4,7)**	**(5,1)**

Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 août			2024	2023[1]	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles[1]	**143 055**	(462)	**142 593**	87 274	**63,9**	**63,4**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**56 911**	(576)	**56 335**	32 928	**72,8**	**71,1**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**199 966**	(1 038)	**198 928**	120 202	**66,4**	**65,5**

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Exercices clos les 31 août			2024	2023[1]	Variation	
	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles[1]	**475 765**	(932)	**474 833**	424 083	**12,2**	**12,0**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**137 394**	(780)	**136 614**	172 835	**(20,5)**	**(21,0)**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**613 159**	(1 712)	**611 447**	596 918	**2,7**	**2,4**

(1) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour son calcul des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, pour inclure le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Ratios non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les Normes IFRS de comptabilité et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ce rapport de gestion fait référence à l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau de Cogeco Communications, car Cogeco Communications l'utilise pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur son ratio d'intensité du capital.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Bénéfice dilué par action ajusté	Le bénéfice dilué par action ajusté est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour les éléments susmentionnés, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice dilué par action ajusté exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».
Variation selon un taux de change constant	La Société présente les variations de certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre.	La variation selon un taux de change constant, exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, est obtenue en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains au moyen des taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant constituent une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».
Croissance des produits internes selon un taux de change constant et croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de change constant	La direction utilise la croissance des produits internes selon un taux de change constant et la croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.	Variation des produits et du BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus), exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, ajustée pour tenir compte de l'incidence des acquisitions. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant constituent une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est utilisée par la direction de Cogeco Communications pour évaluer les dépenses d'investissement engagées par Cogeco Communications et pour l'aider à prendre certaines décisions, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, afin de maintenir un certain niveau de produits. Cogeco Communications présente l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction de Cogeco Communications est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne signifie pas que cette incidence est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, divisées par les produits. Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Intensité du capital selon un taux de change constant et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant	La Société présente certaines mesures financières de Cogeco Communications sur la base d'un taux de change constant, notamment l'intensité du capital selon un taux de change constant et l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre sans que celles-ci ne soient faussées par l'incidence des variations des taux de change.	L'intensité du capital selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant. L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, y compris les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change et les produits selon un taux de change constant, sont des mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur ces mesures financières, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».

Mesures représentant un total des secteurs

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco sont des mesures représentant un total des secteurs, comme il est présenté à la note 6 des états financiers consolidés. Un rapprochement entre ces mesures financières déterminées et les mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité est présenté ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Mesures les plus directement comparables conformes aux Normes IFRS de comptabilité
BAIIA ajusté	Bénéfice de la période
Dépenses d'investissement nettes	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Rapprochement du BAIIA ajusté

	Trimestres clos les 31 août		Exercices clos les 31 août	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice de la période	**81 437**	90 521	**349 381**	350 235
Impôts sur le résultat	**14 262**	17 827	**61 808**	78 379
Charges financières	**64 461**	71 198	**286 672**	255 010
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	**15 229**	—	**15 229**	88 000
Amortissements	**183 650**	157 140	**678 429**	625 060
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**12 177**	15 239	**63 298**	36 245
BAIIA ajusté	**371 216**	351 925	**1 454 817**	1 432 929

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes

Pour consulter le rapprochement des dépenses d'investissement nettes et de la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, se reporter aux sous-rubriques 6.2 « Activités d'investissement » et 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Mesures de gestion du capital

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco et/ou Cogeco Communications sont des mesures de gestion du capital, comme il est présenté à la note 23 C) des états financiers consolidés de la Société.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Endettement net	L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction et, de l'avis de la direction, par certains investisseurs et analystes, pour évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications. L'endettement net est une composante du « ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté ».	Dette à long terme avant les escomptes, les coûts de transaction et autres; Ajouter : – endettement bancaire Déduire : – trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation.
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté	Le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté est une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications ainsi que les décisions relatives à leur structure du capital, notamment au sujet de l'émission de nouveaux titres d'emprunt, et afin d'assurer la gestion du risque lié aux échéances de leurs dettes.	Endettement net divisé par le BAIIA ajusté des douze derniers mois.
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées	Le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées est une mesure utilisée par la direction et, selon la direction, par certains investisseurs et analystes pour évaluer la santé financière de la Société et de Cogeco Communications et leur capacité à rembourser leur dette.	BAIIA ajusté des douze derniers mois divisé par les charges financières ajustées des douze derniers mois. Les charges financières ajustées sont une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité ».
Endettement à taux fixe	L'endettement à taux fixe est une mesure utilisée par la direction afin d'assurer la surveillance et la gestion de la structure du capital de la Société et de Cogeco Communications. La direction est d'avis que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications.	Capital de la dette à long terme à taux fixe divisé par le capital de la dette à long terme.

Mesures financières supplémentaires

Il est fait mention dans le présent rapport de gestion de l'intensité du capital de Cogeco Communications et des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, ainsi que de la marge du BAIIA ajusté des deux secteurs, en plus des indicateurs de rendement clés qu'utilisent la direction de Cogeco Communications et les investisseurs pour évaluer la performance de Cogeco Communications et ses dépenses d'investissement engagées pour maintenir un certain niveau de produits.

Mesures financières déterminées	Calcul
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté divisé par les produits
Intensité du capital	Dépenses d'investissement nettes divisées par les produits
Rendement des capitaux propres	Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice

États financiers consolidés

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction 102
Rapport de l'auditeur indépendant 103
États consolidés du résultat net 106
États consolidés du résultat global 107
États consolidés des variations des capitaux propres 108
États consolidés de la situation financière 109
Tableaux consolidés des flux de trésorerie 110
Notes annexes 111

Responsabilité de la direction

Relativement aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

(signé) Frédéric Perron
Président et chef de la direction

(signé) Patrice Ouimet
Chef de la direction financière

Montréal, le 31 octobre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cogeco inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 août 2024. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Produits – Se reporter aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

La Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services de télécommunications à ses abonnés résidentiels et commerciaux. Ces produits se composent d'un volume important d'opérations mensuelles récurrentes d'un faible montant provenant de multiples systèmes et bases de données propres à la Société. Le déclenchement, le traitement et la comptabilisation des produits sont largement automatisés au moyen des systèmes de technologies de l'information (« TI ») de la Société. La Société compte sur les données fournies par ces systèmes pour traiter et comptabiliser ses produits.

Les produits constituent une question clé de l'audit en raison d'un environnement largement automatisé en matière de TI et de l'ampleur des travaux d'audit requis pour mettre en œuvre les procédures d'audit à l'égard des produits de la Société.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux produits ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles pertinents se rapportant au processus opérationnel des produits.
- Avec l'aide des spécialistes des TI, nous avons testé l'efficacité des contrôles généraux informatiques à l'égard des systèmes de TI pertinents, y compris les contrôles de l'accès des utilisateurs et les contrôles sur la gestion des changements, le cas échéant.
- Pour tester les produits :
 - nous avons effectué des tests de détail des opérations en vérifiant la concordance d'un échantillon des montants comptabilisés dans les systèmes de TI avec les documents sources tels que les factures, les systèmes de facturation et d'octroi d'accès, les listes de prix approuvées et les encaissements.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Amine Benjelloun.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A144765

Montréal (Québec)
Le 31 octobre 2024

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		**$**	$
Produits	*5*	**3 073 985**	3 081 136
Charges d'exploitation	*8*	**1 619 168**	1 648 207
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	*9*	**63 298**	36 245
Amortissements	*14,15*	**678 429**	625 060
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	*14, 15 C)*	**15 229**	88 000
Charges financières	*10*	**286 672**	255 010
Bénéfice avant impôts sur le résultat		**411 189**	428 614
Impôts sur le résultat	*11*	**61 808**	78 379
Bénéfice de l'exercice		**349 381**	350 235
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		**96 746**	70 630
Participations ne donnant pas le contrôle		**252 635**	279 605
		349 381	350 235
Bénéfice par action			
De base	*12*	**8,63**	4,53
Dilué	*12*	**8,55**	4,51

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 août	*Note*	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
Bénéfice de l'exercice		**349 381**	350 235
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		**(65 332)**	9 119
Impôts sur le résultat connexes		**17 313**	(2 416)
		(48 019)	6 703
Ajustements au titre de l'écart de change			
Écarts de change nets à la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		**(7 748)**	70 257
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		**1 560**	(16 381)
Impôts sur le résultat connexes		**(904)**	(49)
		(7 092)	53 827
		(55 111)	60 530
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	*22 B)*	**5 726**	5 684
Impôts sur le résultat connexes		**(1 518)**	(1 507)
		4 208	4 177
		(50 903)	64 707
Résultat global de l'exercice		**298 478**	414 942
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		**83 712**	88 989
Participations ne donnant pas le contrôle		**214 766**	325 953
		298 478	414 942

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023 *(en milliers de dollars canadiens)*	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société					
	Capital social	Réserve au titre de paiements fondés sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	$	$	$	$	$	$
	(note 19)		*(note 20)*			
Solde au 31 août 2022	106 768	11 031	44 397	757 647	2 349 670	3 269 513
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	70 630	279 605	350 235
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	15 800	2 559	46 348	64 707
Résultat global de l'exercice	—	—	15 800	73 189	325 953	414 942
Paiement fondé sur des actions (note 19 D))	—	4 602	—	—	4 475	9 077
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(253)	—	—	3 910	3 657
Dividendes (note 19 C))	—	—	—	(45 149)	(89 265)	(134 414)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(5 727)	5 727	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 19 B))	(1 335)	—	—	(8 428)	—	(9 763)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 941)	—	—	—	—	(2 941)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 390	(2 833)	—	443	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat	—	—	—	(21 915)	(79 118)	(101 033)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(5 889)	(5 889)
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(2 167)	—	344	1 823	—
Total des distributions aux actionnaires	(1 886)	(651)	—	(80 432)	(158 337)	(241 306)
Solde au 31 août 2023	**104 882**	**10 380**	**60 197**	**750 404**	**2 517 286**	**3 443 149**
Bénéfice de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**96 746**	**252 635**	**349 381**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**(15 666)**	**2 632**	**(37 869)**	**(50 903)**
Résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**(15 666)**	**99 378**	**214 766**	**298 478**
Paiement fondé sur des actions (note 19 D))	**—**	**6 619**	**—**	**—**	**4 575**	**11 194**
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	**—**	**(26)**	**—**	**—**	**462**	**436**
Dividendes (note 19 C))	**—**	**—**	**—**	**(37 356)**	**(100 999)**	**(138 355)**
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation (note 19 B))	**(47 771)**	**—**	**—**	**(232 253)**	**—**	**(280 024)**
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation (note 19 B))	**—**	**—**	**—**	**150 049**	**(266 549)**	**(116 500)**
Coûts de transaction et impôts sur le résultat liés aux transactions de rachat d'actions	**—**	**—**	**—**	**(17 470)**	**(1 863)**	**(19 333)**
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle[1]	**—**	**—**	**—**	**(16 020)**	**205 698**	**189 678**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**(2 862)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(2 862)**
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**2 184**	**(2 300)**	**—**	**116**	**—**	**—**
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**—**	**—**	**—**	**—**	**(5 002)**	**(5 002)**
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**—**	**(2 180)**	**—**	**132**	**2 048**	**—**
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	**(48 449)**	**2 113**	**—**	**(152 802)**	**(161 630)**	**(360 768)**
Solde au 31 août 2024	**56 433**	**12 493**	**44 531**	**696 980**	**2 570 422**	**3 380 859**

(1) Lié à l'incidence de la cession d'actions d'une filiale dans le cadre de la transaction de rachat d'actions de décembre 2023 (note 19 B)) et à l'émission d'actions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	**2024** **$**	2023 $
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*21 D)*	**77 746**	363 854
Créances clients et autres débiteurs	*23 A)*	**131 929**	139 412
Impôts sur le résultat à recevoir		**16 073**	28 816
Charges payées d'avance et autres		**40 857**	43 262
Instruments financiers dérivés		**3 875**	5 355
		270 480	580 699
Actifs non courants			
Autres actifs	*13*	**138 688**	105 499
Immobilisations corporelles	*14*	**3 340 793**	3 264 303
Immobilisations incorporelles	*15 A)*	**3 837 794**	3 687 486
Goodwill	*15 B)*	**2 132 661**	2 117 756
Instruments financiers dérivés		**46 539**	100 792
Actifs d'impôts différés	*11*	**6 784**	13 243
		9 773 739	9 869 778
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		**15 399**	23 229
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		**376 444**	334 782
Provisions	*16*	**58 882**	33 019
Passifs d'impôts sur le résultat		**8 679**	413
Passifs sur contrat et autres passifs	*17*	**61 736**	62 061
Subventions gouvernementales reçues d'avance		**8 740**	29 262
Instruments financiers dérivés		**240**	3 487
Tranche courante de la dette à long terme	*18*	**370 108**	43 325
		900 228	529 578
Passifs non courants			
Dette à long terme	*18*	**4 594 057**	5 045 672
Instruments financiers dérivés		**8 257**	—
Passifs sur contrat et autres passifs	*17*	**9 697**	8 687
Avantages du personnel		**12 697**	9 258
Passifs d'impôts différés	*11*	**867 944**	833 434
		6 392 880	6 426 629
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	*19 B)*	**56 433**	104 882
Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		**12 493**	10 380
Cumul des autres éléments du résultat global	*20*	**44 531**	60 197
Bénéfices non distribués		**696 980**	750 404
		810 437	925 863
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		**2 570 422**	2 517 286
		3 380 859	3 443 149
		9 773 739	9 869 778

Engagements, éventualités et garanties (note 25)

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Louis Audet
Administrateur

(signé) James C. Cherry
Administrateur

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	**2024** **$**	2023 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		**349 381**	350 235
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	*14,15*	**678 429**	625 060
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill	*14, 15 C)*	**15 229**	88 000
Charges financières	*10*	**286 672**	255 010
Impôts sur le résultat	*11*	**61 808**	78 379
Paiement fondé sur des actions		**14 634**	8 629
Perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et autres		**(658)**	86
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations		**1 369**	526
		1 406 864	1 405 925
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	*21 A)*	**58 459**	(102 422)
Intérêts payés		**(275 283)**	(243 321)
Impôts sur le résultat payés		**(4 890)**	(91 968)
		1 185 150	968 214
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	*14, 21 B)*	**(664 004)**	(806 237)
Acquisition de licences de spectre	*15 A)*	**(203 220)**	(60 000)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	*7*	**(58 190)**	(99 025)
Subventions reçues d'avance et autres		**515**	4 733
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		**3 381**	2 653
		(921 518)	(957 876)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		**(7 830)**	14 596
Augmentation (diminution) nette des facilités de crédit rotatif		**(18 147)**	247 760
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		**2 001 646**	298 056
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit		**(2 149 661)**	(335 263)
Remboursement des obligations locatives		**(10 282)**	(7 271)
Augmentation des coûts de transaction différés		**(2 716)**	(338)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation	*19 B)*	**(280 024)**	—
Cession d'actions d'une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle (CDPQ)	*19 B)*	**73 178**	—
Coûts de transaction liés aux transactions de rachat d'actions		**(7 297)**	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	*19 B)*	**—**	(9 763)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	*19 B)*	**(2 862)**	(2 941)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples et actions subalternes à droit de vote versés	*19 C)*	**(37 356)**	(45 149)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		**436**	3 657
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat		**—**	(101 033)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		**(5 002)**	(5 889)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		**(100 999)**	(89 265)
		(546 916)	(32 843)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère		**(2 824)**	7 358
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(286 108)**	(15 147)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**363 854**	379 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	*21 D)*	**77 746**	363 854

Notes annexes

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023

1. Nature des activités

Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») est une société de portefeuille qui exerce ses activités dans le secteur des télécommunications et des médias.

Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») est une société de télécommunications qui fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire aux clientèles résidentielle et d'affaires au Canada et aux États-Unis. Plus récemment, Cogeco Communications a élargi son offre de services pour inclure les services sans fil dans la plupart des États américains où elle exerce ses activités.

Sa filiale Cogeco Média exploite 21 stations de radio au Canada, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de presse.

Cogeco est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications sont également inscrites à la TSX sous le symbole « CCA ». Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice 2024. L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco. Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco lors de la réunion tenue le 31 octobre 2024.

A) Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités qu'elle contrôle.

Principales filiales en exploitation	Emplacement	Pourcentage de participation %	Droits de vote %
Cogeco Connexion	Canada	100	100
Breezeline	États-Unis	79	79
Cogeco Média[1]	Canada	100	100

(1) Inclus dans la colonne intitulée « Autres » à la note « Information sectorielle ».

La participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 71,6 % attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

B) Information sectorielle

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. Les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis fournissent, principalement à des abonnés résidentiels, une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire et mobile et fournissent des services d'affaires à l'intérieur de leurs zones de couverture.

- Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion sous les marques Cogeco et oxio au Canada.

- Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées sous la marque Breezeline dans treize États des États-Unis : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

C) Écart de change

Les taux de change utilisés pour convertir les résultats de Breezeline, l'établissement à l'étranger de la Société, s'établissent comme suit :

	Taux de clôture au 31 août		Taux moyens pour les exercices	
	2024	2023	**2024**	2023
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,3491**	1,3531	**1,3606**	1,3467

3. Méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs

Le texte qui suit présente les méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs que la Société a adoptés et appliqués, ainsi que leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les estimations sont fondées sur des données historiques, les conditions actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) Comptabilisation des produits

Les produits de la Société proviennent principalement de la prestation de services de télécommunications. Les produits et les services peuvent être vendus séparément ou regroupés dans des forfaits promotionnels. Pour les forfaits regroupant plusieurs éléments vendus, la Société comptabilise séparément les produits et les services individuels s'ils comportent une obligation de prestation distincte, et elle applique la méthode de comptabilisation adéquate à chaque élément. Le total des produits tirés des forfaits est réparti entre les obligations de prestation en fonction de leur prix de vente spécifique.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de transaction d'un contrat en estimant les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation; et
- déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels	• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire et mobile et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; • les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Commerciaux	• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Autres	• essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Passifs sur contrat

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément.

Par conséquent, dans le cas des abonnés aux services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période estimée à environ six mois. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par abonné et le comportement des abonnés, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, selon la durée moyenne prévue des accords commerciaux.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les services et produits reçus d'avance, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services, sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans.

B) Regroupements d'entreprises

La répartition du prix d'achat requiert l'exercice d'un jugement important pour identifier les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que pour estimer leur juste valeur. La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris à l'acquisition.

En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris. La Société effectue un examen approfondi de toutes les sources d'information internes et externes disponibles en fonction des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, la Société fait également appel à des experts en évaluation indépendants afin de l'aider à déterminer la juste valeur de certains actifs acquis, passifs repris et incidences connexes sur l'impôt différé.

Pour déterminer la juste valeur, la Société utilise généralement les méthodes suivantes :

	Méthode d'évaluation et jugements appliqués
Immobilisations corporelles	**Approche par les coûts – Méthode du coût de remplacement :** utilisée pour les installations liées à la câblodistribution et le matériel auxiliaire connexe (incluant la fibre optique et le câblage coaxial, les câbles pour services aux abonnés, l'équipement chez l'abonné, le matériel roulant, etc.). Selon cette approche, les actifs sont évalués en estimant les coûts d'acquisition ou de construction d'actifs comparables et ajustés en fonction de l'âge et de l'état de l'actif. Des jugements importants sont requis pour estimer le coût de remplacement, la détérioration physique et l'obsolescence fonctionnelle ou économique. **Approche par le marché – Technique de la parité :** utilisée pour l'évaluation de biens immobiliers et de certaines autres immobilisations corporelles. Selon cette approche, les actifs sont évalués en fonction d'une analyse des prix payés pour des actifs comparables dans le cadre de transactions réelles sur le marché. Cette approche consiste à recueillir des données sur des actifs récemment vendus qui sont semblables à l'élément visé, à analyser les caractéristiques de la valeur de ces actifs comparables, à comparer ces caractéristiques à celles de l'élément visé et à effectuer les ajustements appropriés pour tenir compte des différences.
Immobilisations incorporelles	**Approche par le résultat – Méthode Greenfield :** utilisée pour l'évaluation des droits de franchise. Selon cette méthode, un actif est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie hypothétiques, tout en supposant qu'il s'agit du seul actif dont dispose la Société. Les investissements requis pour établir une entreprise normalisée sont pris en considération, y compris les dépenses d'investissement et les pertes d'exploitation. L'estimation de la période d'expansion et des dépenses d'investissement connexes requises exige une importante part de jugement. **Approche par le résultat – Méthode des bénéfices excédentaires multipériodes :** utilisée dans l'évaluation des relations-clients. Selon cette méthode, les actifs sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie supplémentaires après impôt attribuables à l'actif après déduction des charges relatives aux actifs contributifs. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer la juste valeur des relations-clients, y compris les relations des clients avec la société acquise et ses employés, la segmentation de la clientèle, les taux d'attrition historiques des clients et la croissance des produits. L'estimation de l'incidence des charges relatives aux actifs contributifs exige également une importante part de jugement.

Les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels et les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

C) Immobilisations corporelles – actifs détenus

Les immobilisations corporelles, qui sont principalement constituées de réseaux et d'infrastructures, sont comptabilisées au coût, déduction faite de toutes les subventions publiques connexes reçues ou à recevoir, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, jusqu'au moment où il se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

D) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

- Les relations-clients et les noms commerciaux sont acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur, le cas échéant.

- Les licences de distribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis au Canada permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné.
- Les droits de franchise sont des ententes conclues avec les États et avec les autorités locales aux États-Unis, qui autorisent l'accès aux foyers et aux entreprises d'une zone déterminée et qui permettent d'installer le long de la voie publique les infrastructures nécessaires pour assurer une connexion avec des emplacements commerciaux et résidentiels, afin de fournir des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire.
- Les licences de spectre sont émises par les autorités réglementaires de radiodiffusion et permettent l'utilisation de fréquences de radiocommunication définies dans une zone géographique déterminée.
- Les licences de radiodiffusion comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion requises pour l'exploitation de stations de radio au Canada.

La Société considère que les licences de distribution, les droits de franchise, les licences de spectre et les licences de radiodiffusion ont une durée d'utilité indéterminée, car elle juge que leur renouvellement est probable, elle compte les renouveler et elle a la capacité financière et opérationnelle de le faire, et il n'y a aucun facteur concurrentiel, légal et réglementaire réel qui limite leur durée d'utilité.

Dans le but d'établir si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée, les estimations et jugements importants suivants ont été nécessaires pour :

- déterminer si le renouvellement des licences de distribution, des droits de franchise, des licences de spectre et des licences de radiodiffusion est probable; et
- évaluer si la Société a la capacité financière et opérationnelle de les renouveler.

E) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé au coût, n'est pas amorti et découle d'acquisitions d'entreprises. Il est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services de télécommunications résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Une partie des montants affectés au goodwill pourrait être déductible aux fins de l'impôt.

F) Amortissements

L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisé de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue, à partir de la date où l'actif est prêt pour son utilisation prévue, à l'exception des améliorations locatives, qui sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue. Les terrains et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimée
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et améliorations locatives	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructures[1]	3 à 20 ans
Équipement chez l'abonné	2 à 5 ans
Véhicules et équipements[2]	3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Relations-clients	Jusqu'à 8 ans
Nom commercial	20 ans

(1) Les réseaux et infrastructures comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les câbles pour services aux abonnés et les équipements de réseaux.

(2) Les véhicules et équipements comprennent les véhicules, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

G) Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupes d'actifs sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, au 30 juin. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles attribuables au goodwill, sont examinées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur potentielles sont identifiées en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Les flux de trésorerie projetés à partir des projections financières internes sont fondés sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les plans d'affaires, y compris l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Selon l'UGT, une période de cinq à huit ans est utilisée, car le délai de récupération du capital investi de la Société est souvent supérieur à cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits et des dépenses d'investissement nettes pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour l'UGT. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance final estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risques propres à chaque UGT.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation;
- identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'UGT ou le groupe d'UGT approprié;
- déterminer le taux d'actualisation approprié pour évaluer la valeur recouvrable; et
- formuler des hypothèses à l'égard des prévisions de flux de trésorerie, des conditions du marché et des taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT.

H) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés sont comptabilisées en résultat net, sauf lorsque la charge concerne des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. La Société est assujettie aux lois fiscales au Canada et aux États-Unis.

- La charge d'impôts exigibles correspond aux impôts que la Société s'attend à payer ou à recevoir en fonction de son bénéfice imposable ou de sa perte fiscale pour l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, y compris les ajustements à l'impôt exigible ou à recevoir pour les exercices antérieurs.
- Les actifs et les passifs d'impôts différés découlent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et la base fiscale correspondante. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés à partir des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes non utilisées, des crédits d'impôts et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel l'actif pourra être imputé.

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- interpréter les règles et règlements fiscaux;
- estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences; et
- déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

I) Instruments financiers autres que les dérivés

Les instruments financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme excluant les obligations locatives et les autres passifs, sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières et les escomptes liés à l'émission de titres d'emprunt sont portés en réduction de l'instrument d'emprunt connexe et amortis en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit rotatif, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

J) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée et que les critères à cet effet sont respectés, une relation de couverture est désignée, documentée depuis son origine et classée selon le type de relation de couverture. La société évalue l'efficacité de ses relations de couverture à leur origine et sur une base continue. Tout instrument dérivé qui ne répond pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

La Société utilise généralement les types d'instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. Ces instruments sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie.
- La Société utilise des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au règlement d'unités d'actions différées.
- La Société a désigné une tranche de la dette libellée en dollars américains comme élément de couverture au titre d'une couverture d'investissement net dans la filiale américaine. La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et la sienne.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour toutes ses relations de couverture, car les risques sous-jacents liés aux dérivés de couverture sont identiques aux risques liés aux éléments couverts.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur le résultat net. Si un élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Couvertures d'investissement net

Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant des investissements nets dans la filiale étrangère est inférieur au montant des instruments de couvertures connexes. Si la couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net.

K) Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain et ne sont pas comptabilisés avant que la Société ait une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il soit probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable puisse être faite du montant de cette obligation. La Société fournit de l'information sur ses passifs éventuels sauf si la probabilité d'une sortie de ressources dans le cadre d'un règlement est faible.

Un jugement important est requis pour déterminer s'il est probable qu'une perte survienne (auquel cas une provision serait comptabilisée) et que celle-ci découle des réclamations, des décisions réglementaires ou des procédures judiciaires, et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

L) Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais comprennent notamment les coûts suivants, le cas échéant, lorsqu'ils sont engagés :

- les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels;
- les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition;
- les frais de restructuration et les autres coûts liés aux indemnités de départ, s'ils sont importants;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique;
- les profits ou les pertes sur la cession d'actifs secondaires, s'ils sont importants; et
- les coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires, s'ils sont importants.

La liste ci-dessus peut être ajustée, de temps à autre, lorsqu'il est jugé approprié de mettre en évidence d'autres éléments sous cette rubrique afin d'aider les utilisateurs à comprendre la performance financière de la Société.

4. Développements en matière de méthodes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.
IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises : • amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation; • amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et • indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes. IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir dans ceux-ci.
Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

5. Produits

	Cogeco Communications									
	Secteur des télécommunications au Canada		**Secteur des télécommunications aux États-Unis**		**Sous-total**		**Autres**		**Données consolidées**	
Exercices clos les 31 août	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$
Résidentiels[1]	**1 257 113**	1 247 604	**1 273 542**	1 295 313	**2 530 655**	2 542 917	**—**	—	**2 530 655**	2 542 917
Commerciaux	**186 754**	175 128	**178 234**	177 687	**364 988**	352 815	**—**	—	**364 988**	352 815
Autres[2]	**66 639**	67 183	**14 242**	21 213	**80 881**	88 396	**97 461**	97 008	**178 342**	185 404
	1 510 506	1 489 915	**1 466 018**	1 494 213	**2 976 524**	2 984 128	**97 461**	97 008	**3 073 985**	3 081 136

(1) Comprennent les produits des abonnés résidentiels des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire, ainsi que des abonnés résidentiels de gros.

(2) Comprend essentiellement les produits en provenance des fournisseurs Internet fondés sur les services de gros et les recettes publicitaires.

6. Information sectorielle

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives à chaque secteur à présenter. Le BAIIA ajusté, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation, est utilisé pour évaluer la performance de chaque secteur, car la direction est d'avis que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer leurs résultats et prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne intitulée « Autres » comprend les résultats de Cogeco Média et les activités du siège social de Cogeco, ainsi que les éliminations de consolidation.

	Cogeco Communications					
Exercice clos le 31 août 2024	**Secteur des télécommunications au Canada**	**Secteur des télécommunications aux États-Unis**	**Activités du siège social et éliminations**	**Sous-total**	**Autres**	**Données consolidées**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits[1]	**1 510 506**	**1 466 018**	**—**	**2 976 524**	**97 461**	**3 073 985**
Charges d'exploitation	**710 706**	**759 658**	**42 894**	**1 513 258**	**105 910**	**1 619 168**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**—**	**—**	**20 952**	**20 952**	**(20 952)**	**—**
BAIIA ajusté	**799 800**	**706 360**	**(63 846)**	**1 442 314**	**12 503**	**1 454 817**
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				**59 731**	**3 567**	**63 298**
Amortissements				**673 557**	**4 872**	**678 429**
Perte de valeur des immobilisations corporelles				**14 862**	**367**	**15 229**
Charges financières				**277 690**	**8 982**	**286 672**
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat				**416 474**	**(5 285)**	**411 189**
Impôts sur le résultat				**62 342**	**(534)**	**61 808**
Bénéfice (perte) de l'exercice				**354 132**	**(4 751)**	**349 381**
Dépenses d'investissement nettes[2]	**356 274**	**267 728**	**13 831**	**637 833**	**4 914**	**642 747**
Acquisition de licences de spectre[3]	**203 220**	**—**	**—**	**203 220**	**—**	**203 220**

Exercice clos le 31 août 2023	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	Données consolidées
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Produits[1]	1 489 915	1 494 213	—	2 984 128	97 008	3 081 136
Charges d'exploitation	701 717	800 409	42 336	1 544 462	103 745	1 648 207
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	18 600	18 600	(18 600)	—
BAIIA ajusté	788 198	693 804	(60 936)	1 421 066	11 863	1 432 929
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				36 225	20	36 245
Amortissements				620 466	4 594	625 060
Perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill				—	88 000	88 000
Charges financières				251 642	3 368	255 010
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat				512 733	(84 119)	428 614
Impôts sur le résultat				94 761	(16 382)	78 379
Bénéfice (perte) de l'exercice				417 972	(67 737)	350 235
Dépenses d'investissement nettes[2]	354 384	336 910	8 212	699 506	3 407	702 913
Acquisition de licences de spectre	60 000	—	—	60 000	—	60 000

(1) Pour l'exercice 2024, les produits par marché géographique comprennent 1 608,0 millions $ au Canada et 1 466,0 millions $ aux États-Unis, respectivement. Pour l'exercice précédent, les produits comprennent 1 586,9 millions $ au Canada et 1 494,2 millions $ aux États-Unis.

(2) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Se reporter à la note 21 B) pour un rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(3) Pour l'exercice 2024, comprend les licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, une filiale entièrement détenue, ainsi que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif liés à des licences de spectre. Le 31 août 2024, les licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz ont été transférées à Cogeco Connexion et sont donc présentées sous « Secteur des télécommunications au Canada » plutôt que sous « Activités du siège social et éliminations », où elles étaient présentées précédemment.

Les tableaux suivants présentent certaines données par secteur opérationnel et par marché géographique aux 31 août 2024 et 2023.

Données sectorielles

Au 31 août 2024

	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	**Secteur des télécommunications aux États-Unis**	**Activités du siège social et éliminations**	**Sous-total**	**Autres**	**Total**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Immobilisations corporelles	**1 608 109**	**1 676 063**	**21 222**	**3 305 394**	**35 399**	**3 340 793**
Immobilisations incorporelles	**1 604 312**	**2 207 902**	**—**	**3 812 214**	**25 580**	**3 837 794**
Goodwill	**247 143**	**1 885 518**	**—**	**2 132 661**	**—**	**2 132 661**

	Au 31 août 2023					
	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Immobilisations corporelles	1 493 552	1 710 965	24 998	3 229 515	34 788	3 264 303
Immobilisations incorporelles	1 400 944	2 260 962	—	3 661 906	25 580	3 687 486
Goodwill	226 648	1 891 108	—	2 117 756	—	2 117 756

Données géographiques

	Au 31 août 2024		
	Canada	**États-Unis**	**Total**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**
Immobilisations corporelles	**1 664 730**	**1 676 063**	**3 340 793**
Immobilisations incorporelles	**1 629 892**	**2 207 902**	**3 837 794**
Goodwill	**247 143**	**1 885 518**	**2 132 661**

	Au 31 août 2023		
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$
Immobilisations corporelles	1 553 338	1 710 965	3 264 303
Immobilisations incorporelles	1 426 524	2 260 962	3 687 486
Goodwill	226 648	1 891 108	2 117 756

7. Regroupements d'entreprises

Exercice 2024

Acquisition de Niagara Regional Broadband Network

Le 5 février 2024, Cogeco Connexion a acquis Niagara Regional Broadband Network (« NRBN »), un fournisseur de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire exerçant ses activités dans la région de Niagara, pour un prix d'achat de 75 millions $, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Les vendeurs, soit les villes de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake, restent tous deux actionnaires minoritaires de la société. Cette acquisition renforcera la présence de la Société en Ontario et permettra à Cogeco Communications de soutenir la croissance continue de NRBN.

Cogeco Connexion a acquis 67 % des droits de vote et la totalité des droits économiques à l'égard de NRBN. Selon les modalités de la convention d'achat, Cogeco Connexion contrôle et reçoit tous les rendements liés aux activités de NRBN.

La Société évalue actuellement la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition, mais le processus d'évaluation de certains actifs reste à être finalisé. La répartition préliminaire du prix d'achat était fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Les éléments qui sont principalement susceptibles de changer sont liés au fonds de roulement et au goodwill. La Société présentera sous sa forme définitive la répartition du prix d'achat au cours des prochains trimestres.

Le tableau suivant présente la répartition préliminaire du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 31 août 2024	Au 31 mai 2024
	Répartition préliminaire	Répartition préliminaire
Prix d'achat		
Prix d'achat de base	**57 974**	57 974
Ajustements du fonds de roulement	**285**	—
Contrepartie en trésorerie versée	**58 259**	57 974
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**17 094**	17 094
	75 353	75 068
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**69**	—
Actifs courants	**1 098**	589
Immobilisations corporelles	**57 804**	58 145
Immobilisations incorporelles	**9 625**	11 051
Goodwill	**20 495**	18 165
Passifs courants	**(3 648)**	(3 149)
Passifs d'impôts différés	**(9 515)**	(9 308)
Autres passifs à long terme	**(575)**	(425)
	75 353	75 068

Le montant du goodwill, qui ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à la vigueur de la main-d'œuvre assemblée.

Exercice 2023

Acquisition des activités de télécommunications d'oxio

Le 3 mars 2023, Cogeco Connexion, la filiale de la Société, a conclu l'acquisition des activités de télécommunications d'oxio, qui sert des clients au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, pour un prix d'achat de 100 millions $, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Avec cette acquisition, Cogeco Connexion a ajouté une deuxième marque pour répondre aux besoins en télécommunications des Canadiens et Canadiennes. La transaction a été conclue par l'achat d'actifs. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat.

8. Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	**563 125**	570 662
Coûts de prestations de service[1]	**754 994**	783 055
Coûts liés aux clients[2]	**127 762**	120 999
Autres achats externes[3]	**173 287**	173 491
	1 619 168	1 648 207

(1) Comprennent les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.

(2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

(3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et les autres frais d'administration.

9. Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercices clos les 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Frais d'acquisition et d'intégration	1 060	10 715
Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ[1]	50 609	9 342
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords	15 823	7 728
Coûts (reprise) liés aux litiges et aux décisions réglementaires[2]	(4 194)	8 460
	63 298	36 245

(1) Comprennent les coûts associés à la nouvelle structure organisationnelle annoncée en mai 2024 et à d'autres initiatives d'optimisation des coûts.

(2) Se rapportent aux redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés (se reporter à la note 25 B)).

Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ

Nouvelle structure organisationnelle regroupant les équipes américaine et canadienne du secteur des télécommunications de Cogeco et de Cogeco Communications

Le 29 mai 2024, Cogeco et Cogeco Communications ont annoncé une transformation stratégique visant à parvenir à l'excellence opérationnelle tout en créant des synergies pour dynamiser la croissance future. Avec prise d'effet le 1er septembre 2024, les deux sociétés ont regroupé avec succès en une seule organisation nord-américaine simplifiée les fonctions commerciales, opérationnelles et techniques de leurs unités d'affaires canadienne et américaine du secteur des télécommunications. Les coûts associés à cette initiative comptabilisés au cours de l'exercice 2024 comprenaient essentiellement des charges liées aux indemnités de départ, notamment la charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres coûts connexes.

Partenariats stratégiques pour le lancement des services sans fil au Canada à titre d'ERMV

Le 19 août 2024, Cogeco et Cogeco Communications ont annoncé des partenariats stratégiques avec un exploitant national de réseau sans fil et avec un fournisseur de plateformes de technologie sans fil afin de faciliter la mise en œuvre des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle d'exploitation nécessitant peu de capitaux. À la suite de ces ententes commerciales, des charges liées aux initiatives d'optimisation des coûts visant à réduire les dépenses futures découlant de la prestation de services sans fil au Canada ont été comptabilisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

10. Charges financières

Exercices clos les 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	293 773	257 927
Intérêts sur les obligations locatives	3 498	2 751
Perte à l'extinction d'une dette[1]	16 880	—
Perte nette (profit net) de change	(3 729)	3 937
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	716	744
Produits d'intérêts et autres produits	(10 321)	(11 098)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif[2]	(17 432)	(1 636)
Autres	3 287	2 385
	286 672	255 010

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Se rapportent à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux. Pour l'exercice clos le 31 août 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré utilisé pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt était de 6,51 % (5,20 % en 2023).

11. Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Exigibles	20 995	31 973
Différés	40 813	46 406
	61 808	78 379

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	411 189	428 614
Taux d'imposition combiné canadien	26,5 %	26,5 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	108 965	113 583
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	155	60
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées antérieurement	(235)	—
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables[1]	3 767	7 590
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(51 472)	(45 400)
Autres	628	2 546
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	61 808	78 379
Taux d'impôt effectif	15,0 %	18,3 %

(1) Au cours de l'exercice 2023, comprenait une incidence fiscale de 4,9 millions $ liée à la perte de valeur du goodwill non déductible.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Immobilisations corporelles	(427 336)	(391 084)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(687 289)	(642 900)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 150	9 037
Report prospectif d'intérêts	57 188	16 276
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	178 316	195 905
Autres	8 811	(7 425)
Passifs d'impôts différés nets	(861 160)	(820 191)
Présentation aux états financiers consolidés :		
Actifs d'impôts différés	6 784	13 243
Passifs d'impôts différés	(867 944)	(833 434)
Passifs d'impôts différés nets	(861 160)	(820 191)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2024 et 2023 s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 août 2024	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé en capitaux propres	Acquisitions par le biais d'un regroupement d'entreprises	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Immobilisations corporelles	(391 084)	(27 912)	—	—	(9 423)	1 083	(427 336)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(642 900)	(43 356)	—	—	(2 573)	1 540	(687 289)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 037	(322)	—	—	439	(4)	9 150
Report prospectif d'intérêts	16 276	41 402	—	—	—	(490)	57 188
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	195 905	(17 753)	—	—	597	(433)	178 316
Autres	(7 425)	7 128	14 891	(7 116)	1 445	(112)	8 811
	(820 191)	(40 813)	14 891	(7 116)	(9 515)	1 584	(861 160)

Exercice clos le 31 août 2023	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
Immobilisations corporelles	(405 856)	24 197	—	(9 425)	(391 084)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(611 871)	(20 196)	—	(10 833)	(642 900)
Passifs sur contrat et autres passifs	12 329	(3 344)	—	52	9 037
Report prospectif d'intérêts	—	16 276	—	—	16 276
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	244 036	(55 566)	—	7 435	195 905
Autres	3 909	(7 773)	(3 972)	411	(7 425)
	(757 453)	(46 406)	(3 972)	(12 360)	(820 191)

La Société a également des différences temporaires imposables liées à ses placements dans des filiales. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé relativement à ces différences temporaires, car la Société est en mesure de contrôler le moment de leur résorption et cette résorption n'est pas probable dans un avenir prévisible.

Au 31 août 2024, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales américaines cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres.

Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2038	Durée indéterminée	Total
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**
États-Unis	**57 782**	**726 681**	**784 463**

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 099 millions $ au Canada qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 179 millions $ d'écarts de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

Modèle de règles du Pilier Deux

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a reçu la sanction royale et a été adopté à des fins d'information financière au Canada. Le projet de loi C-69 comprend les règles du Pilier Deux publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et s'applique aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 (c'est-à-dire à l'exercice débutant le 1er septembre 2024 dans le cas de la Société). Le modèle de règles du Pilier Deux prévoit un impôt minimum mondial de 15 % qui s'applique aux grandes multinationales dans chaque pays. Les règles ne s'appliquent pas à l'exercice considéré. La Société évalue actuellement son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant de ces règles, mais ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

12. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**$**	$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**96 746**	70 630
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**11 210 397**	15 575 644
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	**54 899**	47 354
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	**54 770**	46 644
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**11 320 066**	15 669 642

13. Autres actifs

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Coûts des contrats[1]	**118 846**	92 183
Coûts de transaction	**3 356**	1 680
Actifs relatifs aux régimes de retraite[2]	**14 788**	10 441
Autres	**1 698**	1 195
	138 688	105 499

(1) Comprennent les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la note 22.

Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**92 183**	64 694
Entrées	**61 155**	52 102
Amortissement	**(34 307)**	(26 220)
Ajustements au titre de l'écart de change	**(185)**	1 607
Solde à la fin	**118 846**	92 183

14. Immobilisations corporelles

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs détenus	**3 256 338**	3 187 409
Actifs au titre de droits d'utilisation	**84 455**	76 894
	3 340 793	3 264 303

A) Actifs détenus

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations des actifs détenus s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023 *(en milliers de dollars canadiens)*	Terrains, bâtiments et améliorations locatives $	Réseaux et infrastructure $	Équipement chez l'abonné $	Véhicules et équipements $	Actifs en cours de construction $	Total $
Coût						
Solde au 31 août 2022	191 674	5 267 281	1 025 700	602 804	268 018	7 355 477
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	—	—	9 320	296	—	9 616
Entrées[1]	—	2 063	12 209	—	688 641	702 913
Actifs en cours de construction mis en service	16 012	449 029	131 733	42 378	(639 152)	—
Cessions et radiations	(47)	(34 299)	(218 248)	(157 416)	—	(410 010)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 538	71 127	13 272	4 658	3 080	93 675
Solde au 31 août 2023	**209 177**	**5 755 201**	**973 986**	**492 720**	**320 587**	**7 751 671**
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	**134**	**51 858**	**665**	**494**	**4 011**	**57 162**
Entrées[1]	**—**	**—**	**—**	**—**	**642 747**	**642 747**
Actifs en cours de construction mis en service	**9 081**	**508 549**	**170 411**	**51 929**	**(739 970)**	**—**
Cessions et radiations	**(967)**	**(113 319)**	**(106 294)**	**(22 019)**	**(401)**	**(243 000)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(191)**	**(10 902)**	**(5 247)**	**(591)**	**(134)**	**(17 065)**
Solde au 31 août 2024	**217 234**	**6 191 387**	**1 033 521**	**522 533**	**226 840**	**8 191 515**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2022	92 568	3 163 080	688 942	425 547	—	4 370 137
Dotation à l'amortissement	8 091	346 717	143 706	59 951	—	558 465
Cessions et radiations	(32)	(31 935)	(218 059)	(157 301)	—	(407 327)
Ajustements au titre de l'écart de change	609	33 763	6 192	2 423	—	42 987
Solde au 31 août 2023	**101 236**	**3 511 625**	**620 781**	**330 620**	**—**	**4 564 262**
Dotation à l'amortissement	**8 025**	**367 324**	**177 833**	**56 384**	**—**	**609 566**
Cessions et radiations	**(498)**	**(112 062)**	**(105 803)**	**(21 914)**	**—**	**(240 277)**
Perte de valeur	**692**	**—**	**—**	**—**	**13 211**	**13 903**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(92)**	**(6 837)**	**(4 855)**	**(493)**	**—**	**(12 277)**
Solde au 31 août 2024	**109 363**	**3 760 050**	**687 956**	**364 597**	**13 211**	**4 935 177**
Valeur comptable						
Au 31 août 2023	107 941	2 243 576	353 205	162 100	320 587	3 187 409
Au 31 août 2024	**107 871**	**2 431 337**	**345 565**	**157 936**	**213 629**	**3 256 338**

(1) Au cours de l'exercice 2024, la Société a reçu une aide gouvernementale de 52,5 millions $, qui a été comptabilisée en déduction du coût des immobilisations corporelles (127,9 millions $ en 2023), ce qui comprend le montant comptabilisé relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie ont été comptabilisées, principalement en lien avec la radiation d'actifs en cours de construction relativement aux partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des services sans fil au Canada dans le cadre d'un modèle opérationnel nécessitant peu de capitaux.

B) Actifs au titre de droits d'utilisation

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023 *(en milliers de dollars canadiens)*	Terrains et bâtiments $	Autres[1] $	Total $
Solde au 31 août 2022	51 984	23 853	75 837
Entrées	1 520	7 685	9 205
Modifications, cessions et radiations	190	419	609
Dotation à l'amortissement	(6 180)	(3 605)	(9 785)
Ajustements au titre de l'écart de change	438	590	1 028
Solde au 31 août 2023	**47 952**	**28 942**	**76 894**
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	**354**	**288**	**642**
Entrées	**10 877**	**12 971**	**23 848**
Modifications, cessions et radiations	**(2 560)**	**(41)**	**(2 601)**
Dotation à l'amortissement	**(6 717)**	**(5 898)**	**(12 615)**
Perte de valeur	**(1 326)**	**—**	**(1 326)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(347)**	**(40)**	**(387)**
Solde au 31 août 2024	**48 233**	**36 222**	**84 455**

(1) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportant aux réseaux et à l'infrastructure, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements.

15. Immobilisations incorporelles et goodwill

A) Immobilisations incorporelles

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée			
Exercices clos les 31 août 2024 et 2023	Relations-clients	Nom commercial[1]	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre	Licences de radiodiffusion	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 31 août 2022	440 609	—	2 982 424	337 397	85 569	3 845 999
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	8 400	7 600	—	—	—	16 000
Entrées	—	—	—	60 000	—	60 000
Ajustements au titre de l'écart de change	12 340	—	64 562	—	—	76 902
Solde au 31 août 2023	**461 349**	**7 600**	**3 046 986**	**397 397**	**85 569**	**3 998 901**
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	**9 257**	**368**	**—**	**—**	**—**	**9 625**
Entrées[2]	**—**	**—**	**—**	**203 220**	**—**	**203 220**
Amortissement complet	**(25 987)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(25 987)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(956)**	**—**	**(6 149)**	**—**	**—**	**(7 105)**
Solde au 31 août 2024	**443 663**	**7 968**	**3 040 837**	**600 617**	**85 569**	**4 178 654**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2022	174 880	—	—	14 329	—	189 209
Dotation à l'amortissement	56 636	174	—	—	—	56 810
Perte de valeur	—	—	—	—	59 989	59 989
Ajustements au titre de l'écart de change	5 407	—	—	—	—	5 407
Solde au 31 août 2023	**236 923**	**174**	**—**	**14 329**	**59 989**	**311 415**
Dotation à l'amortissement	**55 807**	**441**	**—**	**—**	**—**	**56 248**
Amortissement complet	**(25 987)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(25 987)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(816)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(816)**
Solde au 31 août 2024	**265 927**	**615**	**—**	**14 329**	**59 989**	**340 860**
Valeur comptable						
Au 31 août 2023	224 426	7 426	3 046 986	383 068	25 580	3 687 486
Au 31 août 2024	**177 736**	**7 353**	**3 040 837**	**586 288**	**25 580**	**3 837 794**

(1) Inclut les marques NRBN et oxio depuis l'acquisition de NRBN en février 2024 et des activités de télécommunications d'oxio en mars 2023 (se reporter à la note 7).

(2) Comprennent les licences de spectre acquises dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 800 MHz ainsi que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif liés à des licences de spectre.

Licences de spectre

À la suite des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et conclues le 24 novembre 2023, Cogeco Communications, par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, qu'elle détient entièrement, a acquis 99 licences de spectre dans des marchés urbains et ruraux, y compris dans les régions de Toronto, de Montréal, de Québec et d'Ottawa, pour un prix d'achat total de 190,3 millions $. Le 31 août 2024, les licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz ont été transférées à Cogeco Connexion.

B) Goodwill

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations du goodwill s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023 *(en milliers de dollars canadiens)*	$
Coût	
Solde au 31 août 2022	2 010 510
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	76 559
Ajustements au titre de l'écart de change	58 699
Solde au 31 août 2023	**2 145 768**
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	**20 495**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(5 590)**
Solde au 31 août 2024	**2 160 673**
Cumul des pertes de valeur	
Solde au 31 août 2022	—
Perte de valeur	28 012
Solde au 31 août 2023 et au 31 août 2024	**28 012**
Valeur comptable	
Au 31 août 2023	2 117 756
Au 31 août 2024	**2 132 661**

C) Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Aux 31 août				**2024**				2023
Secteurs opérationnels / UGT	**Goodwill**	**Licences de distribution et droits de franchise**	**Licences de spectre**	**Licences de radiodiffusion**	Goodwill	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre	Licences de radiodiffusion
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Secteur des télécommunications au Canada	**247 143**	**967 000**	**586 288**	**—**	226 648	967 000	383 068	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**1 885 518**	**2 073 837**	**—**	**—**	1 891 108	2 079 986	—	—
Médias[1] – Radiodiffusion	**—**	**—**	**—**	**25 580**	—	—	—	25 580
Total	**2 132 661**	**3 040 837**	**586 288**	**25 580**	2 117 756	3 046 986	383 068	25 580

(1) Inclus dans la colonne intitulée « Autres » à la note « Information sectorielle ».

Au 30 juin 2024, la Société a effectué un test de dépréciation du goodwill et des actifs à long terme de l'UGT de Radiodiffusion. La valeur recouvrable a été calculée en fonction de la valeur d'utilité et a été jugée supérieure à sa valeur comptable. Aucune perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2024. Le test de dépréciation de l'exercice précédent avait été effectué au 31 mai 2023, alors que les activités radiophoniques de la Société continuaient de subir la pression exercée sur les produits en raison d'une baisse de la demande pour la publicité à la radio à l'échelle du secteur. Les hypothèses relatives à la croissance prévue du bénéfice et des flux de trésorerie de l'UGT ont été révisées, et elles reflètent également un taux d'actualisation plus élevé. Ainsi, la Société avait comptabilisé des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ au troisième trimestre de l'exercice 2023 au sein de sa filiale Cogeco Média, dont une tranche de 28 millions $ avait été affectée au goodwill et une tranche de 60 millions $ avait été affectée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au titre des licences de radiodiffusion, car elle avait conclu que la valeur recouvrable fondée sur la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

Aux 30 juin 2024 et 2023, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a effectué des tests de dépréciation pour ses UGT au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La Société a calculé la valeur recouvrable de chaque UGT en fonction de la valeur d'utilité et elle a déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Aucune perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée par Cogeco Communications pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des tests de dépréciation les plus récents effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	2024		2023	
	Taux d'actualisation avant impôts	**Taux de croissance final**	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance final
Secteurs opérationnels	**%**	**%**	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	**9,2**	**2,0**	9,8	2,0
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**11,3**	**2,5**	13,6	2,5
Médias	**11,9**	**0,5**	12,7	0,5

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance final utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	**Diminution du taux de croissance final**
Secteurs opérationnels	**%**	**%**
Secteur des télécommunications au Canada	**(1)**	**(1)**
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**1,3**	**1,3**
Médias	**5,1**	**9,3**

(1) La valeur recouvrable de l'UGT du secteur des télécommunications au Canada excède la valeur comptable correspondante. Aucun changement raisonnable apporté au taux d'actualisation ou au taux de croissance final utilisés dans les tests de dépréciation effectués n'aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable de l'UGT du secteur des télécommunications au Canada.

16. Provisions

Au cours de l'exercice 2024, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2024	Retenues d'impôts et droits de timbre[1]	Coûts liés à la programmation et au contenu[2]	Redevances pour la retransmission de signaux de télévision éloignés[3]	Frais de restructuration et autres coûts liés aux indemnités de départ[4]	Autres[5]	**Total**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde au début	**6 990**	**9 447**	**11 507**	**3 896**	**1 179**	**33 019**
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	**—**	**7 111**	**3 081**	**36 884**	**393**	**47 469**
Provisions utilisées au cours de l'exercice	**—**	**(7 014)**	**—**	**(6 959)**	**(16)**	**(13 989)**
Provisions reprises au cours de l'exercice	**—**	**(1 742)**	**(5 055)**	**(596)**	**(247)**	**(7 640)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**114**	**(16)**	**—**	**(75)**	**—**	**23**
Solde à la fin	**7 104**	**7 786**	**9 533**	**33 150**	**1 309**	**58 882**

(1) Se rapporte à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société d'une filiale.

(2) Comprend les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

(3) Se rapporte aux redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada (se reporter à la note 25 B).

(4) Se rapporte principalement aux coûts associés aux indemnités de départ découlant la nouvelle structure organisationnelle de la Société, qui regroupe les équipes canadienne et américaine du secteur des télécommunications à compter du 1er septembre 2024, et aux initiatives d'optimisation des coûts relativement aux partenariats stratégiques conclus en août 2024 (se reporter à la note 9).

(5) Comprend les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

17. Passifs sur contrat et autres passifs

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Facturation anticipée	**52 655**	54 758
Frais différés liés au branchement des clients	**16 820**	14 528
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	**401**	312
Passifs sur contrat	**69 876**	69 598
Autres passifs	**1 557**	1 150
	71 433	70 748
Passifs courants	**61 736**	62 061
Passifs non courants	**9 697**	8 687

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations des passifs sur contrat s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**69 598**	72 278
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	**(61 547)**	(65 313)
Entrées nettes découlant des activités	**61 111**	59 795
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	**843**	1 303
Ajustements au titre de l'écart de change	**(129)**	1 535
Solde à la fin	**69 876**	69 598

18. Dette à long terme

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Billets et facilités de crédit	**4 866 353**	5 019 513
Obligations locatives	**80 718**	69 484
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**17 094**	—
	4 964 165	5 088 997
Moins : tranche courante	**370 108**	43 325
	4 594 057	5 045 672

A) Billets et facilités de crédit

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt effectif [1]	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	$	$
Société				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable	Mai 2029	6,02	**59 000**	—
Emprunt renouvelable – 32,5 millions $ US au 31 août 2023	Mai 2029	—	**—**	43 975
Facilité de crédit à terme non rotatif	Décembre 2026	6,07	**71 833**	—
Filiales				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable – 237,5 millions $ US (262 millions $ US au 31 août 2023)	Mai 2029	5,73 [2]	**320 411**	354 512
Billets garantis de premier rang				
Série A – 25 millions $ US	Septembre 2024	4,14	**33 727**	33 810
Série B – 150 millions $ US	Septembre 2026	4,29	**202 181**	202 695
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US	Juin 2025	4,30	**289 925**	290 629
Billets garantis de premier rang – série 1	Septembre 2031	2,99	**497 588**	497 286
Billets garantis de premier rang – série 2	Février 2033	5,30	**298 293**	298 137
Billets non garantis de premier rang	Février 2029	6,13	**271 677**	—
Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang	Novembre 2042	—	**—**	—
Facilités de crédit de premier rang				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang				
Tranche 1 – 1 575,8 millions $ US au 31 août 2023	—	—	**—**	2 114 649
Tranche 2 – 877,5 millions $ US (886,5 millions $ US au 31 août 2023)	Septembre 2028	4,24 [3]	**1 170 893**	1 183 820
Tranche 3 – 771,1 millions $ US	Septembre 2030	7,00 [4]	**1 023 005**	—
Crédit agricole – 472,6 millions $ US	Septembre 2028	8,50 [5]	**627 820**	—
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang	Septembre 2028	—	**—**	—
			4 866 353	5 019 513
Moins : tranche courante			**359 220**	35 181
			4 507 133	4 984 332

(1) Taux d'intérêt effectif au 31 août 2024, qui exclut l'incidence des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais qui inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises en cours, selon le cas.

(2) Un montant de 237,5 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications a été couvert jusqu'au 27 septembre 2024, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 319,8 millions $.

(3) En date du 31 août 2024, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 800 millions $ US au titre de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR, ou le taux SOFR plancher de 39 points de base s'il est plus élevé, à des taux fixes allant de 1,17 % à 1,44 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2027. Le taux d'intérêt effectif inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(4) En date du 31 août 2024, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 550 millions $ US au titre de la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR à des taux fixes allant de 2,01 % à 4,18 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 30 novembre 2024 et le 28 février 2029. Le taux d'intérêt effectif inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(5) Le taux d'intérêt effectif n'inclut pas l'incidence d'un rabais de taux obtenu en vertu d'un programme de ristourne, qui est incluse au poste Produits d'intérêts et autres produits dans les charges financières.

Société

Facilité de crédit à terme rotatif

La Société bénéficie d'une facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $, incluant une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 10 millions $. Le 24 mai 2024, la Société a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif en prorogeant sa date d'échéance au 24 mai 2029 et en la faisant passer au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

La facilité de crédit rotatif de Cogeco est garantie par une sûreté de premier rang sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Communications, et est garantie par ses filiales, à l'exception de Cogeco Communications et ses filiales.

Facilité de crédit à terme non rotatif

Le 11 décembre 2023, Cogeco a conclu une facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ afin de financer en partie sa transaction de rachat d'actions de 280,0 millions $ (se reporter à la note 19 B)).

Filiales

Facilité de crédit à terme rotatif

Cogeco Communications bénéficie d'une facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $, incluant une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions $. Le 24 mai 2024, Cogeco Communications a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif en prorogeant sa date d'échéance au 24 mai 2029 et en la faisant passer au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

La facilité de crédit rotatif de Cogeco Communications est garantie indirectement par une sûreté de premier rang sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes.

Les facilités de crédit rotatif de la Société et de Cogeco Communications sont assorties d'une structure de prêt lié au développement durable. La structure de prêt lié au développement durable intègre des conditions tarifaires incitatives liées aux facteurs ESG qui réduisent ou augmentent le coût du financement en fonction de la performance annuelle par rapport à certaines cibles précises de Cogeco liées à la réduction annuelle de ses émissions de GES et à ses initiatives d'inclusion numérique par le déploiement de réseaux Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ou non desservies du Canada. Les facilités de crédit rotatif sont offertes en dollars canadiens et américains, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux préférentiel, le taux CORRA, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts SOFR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée. Les facilités peuvent être remboursées à tout moment sans pénalité et prévoient certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives aux facilités de crédit rotatif prévoient des limites quant aux opérations et aux activités des deux sociétés et de leurs filiales, à l'exception des filiales non restreintes ou exclues. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les cessions d'actifs, les privilèges autorisés, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté.

Billets non garantis de premier rang

En février 2024, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ et arrivant à échéance le 27 février 2029. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets non garantis de premier rang sont des titres de créance directs, non subordonnés et non garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang non garanties de Cogeco Communications.

Billets garantis de premier rang

Cogeco Communications a remboursé ses débentures garanties de premier rang, série 4, à leur arrivée à échéance le 26 mai 2023.

En février 2023, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions $ et arrivant à échéance le 16 février 2033. Les billets garantis de premier rang sont des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications.

Les intérêts sur les billets garantis de premier rang sont payables semestriellement. Ces billets sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les privilèges autorisés et les cessions d'actifs.

Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang

En décembre 2022, Cogeco Communications a conclu avec la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang de 20 ans d'un montant en capital total d'un maximum de 38,1 millions $. La facilité de crédit ne peut être utilisée que pour financer les projets d'expansion du réseau entrepris dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario. Au 31 août 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Facilités de crédit de premier rang

Le 29 septembre 2023, Cogeco Communications a modifié les facilités de crédit de premier rang liées à ses activités américaines, comme suit :

- émission de la tranche 3 de l'emprunt à terme B de 775 millions $ US d'une durée de sept ans;
- émission de l'emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans; et
- augmentation de la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang, qui est passée de 150 millions $ US à 250 millions $ US, et prorogation de la date d'échéance jusqu'en septembre 2028.

Le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions $ US, ont servi à rembourser la tranche 1 existante de 1,6 milliard $ US de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Le remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang ont été comptabilisés comme une extinction de dette. Ainsi, une perte à l'extinction d'une dette de 16,9 millions $ a été comptabilisée dans les charges financières au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

Le 25 mai 2023, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées afin de remplacer le LIBOR en dollars américains par le SOFR, à titre de taux d'intérêt de référence. Les dérivés de taux d'intérêt liés aux tranches 1 et 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang ont également été remplacés par des dérivés de taux d'intérêt essentiellement semblables, faisant référence au SOFR. La Société a appliqué les mesures de simplification de la réforme des taux d'intérêt de référence, qui lui permettent de maintenir les relations de couverture.

Le 1er septembre 2021, dans le cadre du financement de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, une filiale américaine de Cogeco Communications a procédé à l'émission de la tranche 2 de 1,1 milliard $ (900 millions $ US) de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, arrivant à échéance le 1er septembre 2028.

Le 4 janvier 2018, dans le cadre du financement de l'acquisition de MetroCast, deux filiales américaines de Cogeco Communications sont devenues parties à la tranche 1 de l'emprunt à terme B garanti de premier rang de 2,1 milliards $ (1,7 milliard $ US) arrivant à échéance en janvier 2025 et à la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 188 millions $ (150 millions $ US) arrivant à échéance en janvier 2023. Le 6 décembre 2019, l'échéance de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 150 millions $ US a été prorogée de 18 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2024.

Le taux d'intérêt applicable aux facilités de crédit de premier rang est basé sur le SOFR, assorti d'un taux plancher de 39 points de base pour la tranche 2 et d'un taux plancher de 0 point de base pour le reste des facilités, plus l'écart de crédit applicable.

La facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est assujettie à un amortissement trimestriel de 0,25 %. En sus de l'amortissement trimestriel, les tranches doivent être remboursées par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, le cas échéant.

i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAIIA ajusté (« ratio de levier financier ») de Breezeline est supérieur ou égal à 5,1;
ii) 25 % si le ratio de levier financier de Breezeline est supérieur ou égal à 4,6, mais inférieur à 5,1;
iii) 0 % si le ratio de levier financier de Breezeline est inférieur à 4,6.

Le ratio de levier financier de Breezeline était inférieur à 4,6 au 31 août 2024 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2024. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Communications et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Breezeline et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Breezeline et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les privilèges autorisés, les investissements et les distributions.

B) Obligations locatives

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location portant sur des immeubles, des terrains, l'infrastructure de réseau et du matériel. Les contrats de location sont généralement négociés séparément et portent sur diverses périodes fixes, mais ils peuvent également comprendre des options de renouvellement ou de résiliation.

Au 31 août 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré des obligations locatives était d'environ 4,43 % et la durée moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 5,1 années (4,17 % et 5,7 années, respectivement, en 2023).

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Obligations locatives	**80 718**	69 484
Moins : tranche courante	**10 888**	8 144
	69 830	61 340

Des charges totalisant 11,7 millions $ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2024, se rapportant principalement aux paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'évaluation des obligations locatives (12,8 millions $ en 2023).

C) Autres informations

Le tableau suivant résume le capital de la dette à long terme.

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Capital de la dette à long terme à taux fixe	**3 519 727**	3 209 866
Capital de la dette à long terme à taux variable	**1 491 474**	1 918 610
Capital de la dette à long terme	**5 011 201**	5 128 476

19. Capital social

A) Autorisé

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang, pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

Actions à droits de vote multiples, 20 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) Émis et payé

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**$**	$
1 602 217 actions à droits de vote multiples	**10**	10
8 040 562 actions subalternes à droit de vote (14 009 952 au 31 août 2023)	**64 347**	112 118
	64 357	112 128
59 930 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (51 257 au 31 août 2023)	**(3 936)**	(3 582)
61 263 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (53 092 au 31 août 2023)	**(3 988)**	(3 664)
	56 433	104 882

Au cours des exercices 2024 et 2023, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août		**2024**		2023
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		**$**		$
Solde au début	**14 009 952**	**112 118**	14 176 736	113 453
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation	**(5 969 390)**	**(47 771)**	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	**—**	**—**	(166 784)	(1 335)
Solde à la fin	**8 040 562**	**64 347**	14 009 952	112 118

Transaction de rachat d'actions – Rachat des participations de Rogers dans Cogeco et Cogeco Communications

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »). Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ pour un montant de 280,0 millions $, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $ et, à la CDPQ, 1 423 692 actions subalternes à droit de vote pour un montant de 73,2 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les 2 266 537 actions subalternes à droit de vote rachetées par Cogeco Communications l'ont été à des fins d'annulation, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Cogeco a conservé sa participation donnant le contrôle dans Cogeco Communications et, à la suite de cette transaction, la CDPQ est devenue un investisseur majeur dans Cogeco Communications, avec une participation de 6 809 339 actions subalternes à droit de vote représentant environ 16,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications à ce moment.

Programmes de rachat d'actions subalternes à droit de vote

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 août 2024
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de 2023[1]	18 janvier 2023	17 janvier 2024	325 000	121 600
OPRCNA de 2022	18 janvier 2022	17 janvier 2023	325 000	268 086

(1) La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 17 janvier 2024.

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023.

Exercices clos les 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	$	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	—	166 784
Prix de rachat moyen pondéré par action	—	58,54
Coûts liés au rachat	—	9 763

La Société avait également conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu de l'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats ont été effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société avant la période du PRAA préétablie.

Actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie

Au cours des exercices 2024 et 2023, les transactions relatives aux actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives et du régime d'unités d'actions liées au rendement se sont établies comme suit :

	Régime d'unités d'actions incitatives		Régime d'unités d'actions liées au rendement	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au 31 août 2022	41 550	3 377	41 315	3 318
Actions subalternes à droit de vote acquises	24 986	1 425	26 578	1 516
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(15 279)	(1 220)	(14 801)	(1 170)
Solde au 31 août 2023	**51 257**	**3 582**	**53 092**	**3 664**
Actions subalternes à droit de vote acquises	**24 009**	**1 412**	**24 663**	**1 450**
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	**(15 336)**	**(1 058)**	**(16 492)**	**(1 126)**
Solde au 31 août 2024	**59 930**	**3 936**	**61 263**	**3 988**

C) Dividendes

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications au cours des exercices clos les 31 août 2024 et 2023.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)	
			Cogeco	Cogeco Communications
1er novembre 2023	**15 novembre 2023**	**29 novembre 2023**	**0,854**	**0,854**
10 janvier 2024	**24 janvier 2024**	**7 février 2024**	**0,854**	**0,854**
11 avril 2024	**25 avril 2024**	**9 mai 2024**	**0,854**	**0,854**
11 juillet 2024	**25 juillet 2024**	**8 août 2024**	**0,854**	**0,854**
			3,416	**3,416**
27 octobre 2022	10 novembre 2022	24 novembre 2022	0,731	0,776
12 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023	0,731	0,776
13 avril 2023	27 avril 2023	11 mai 2023	0,731	0,776
13 juillet 2023	27 juillet 2023	10 août 2023	0,731	0,776
			2,924	3,104

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Attribuables aux propriétaires de la Société		
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	**5 473**	4 685
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**31 883**	40 464
	37 356	45 149
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**100 999**	89 265

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2024, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende trimestriel de 0,922 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2024 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2024. La Société indique par les présentes que tous les dividendes sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

D) Régimes de paiement fondé sur des actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offrent également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives et des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration. À compter de l'exercice 2024, Cogeco Communications offre également un régime de droits à l'appréciation d'actions à ses hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis.

Régimes d'achat d'actions offerts aux employés

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'achat d'actions accessibles à tous les employés, dans lesquels ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base. La Société et sa filiale versent une cotisation d'un montant correspondant à 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés canadiens des régimes d'options sur actions. Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco. Au cours des exercices 2024 et 2023, Cogeco n'a attribué aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2024 et 2023. La Société n'émet plus d'options sur actions en vertu de son propre régime, puisque les options sur actions émises par Cogeco Communications sont offertes aux hauts dirigeants et employés désignés des deux sociétés (se reporter à la note 24).

Un nombre total de 4 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications est réservé aux fins de son régime d'options sur actions.

Le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les droits de ces options attribuées sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

En vertu du régime d'options sur actions de Cogeco Communications, les variations du nombre d'options sur actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2024**		2023	
	Nombre d'options[1]	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
(en dollars canadiens, sauf le nombre d'options)		**$**		$
En circulation au début	**913 338**	**85,91**	874 165	86,52
Attribuées	**263 579**	**61,06**	151 028	69,48
Exercées[2]	**(7 680)**	**56,82**	(69 279)	52,78
Annulées	**(152 021)**	**82,77**	(42 576)	94,19
En circulation à la fin	**1 017 216**	**80,16**	913 338	85,91
Pouvant être exercées à la fin	**598 963**	**84,54**	495 556	83,17

(1) En janvier 2024, le nombre d'actions subalternes à droit de vote réservées aux fins du régime d'options sur actions a augmenté de 1 000 000 pour passer de 3 432 500 à 4 432 500. De ces 4 432 500 actions subalternes à droit de vote réservées aux fins d'émission, 1 123 275 demeuraient disponibles au 31 août 2024.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 56,82 $ (52,78 $ en 2023).

Au 31 août 2024, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options s'établissaient comme suit :

Au 31 août 2024	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
$		(années)	$		$
56,14 à 62,00	**261 902**	**7,98**	**60,94**	**42 262**	**60,79**
62,01 à 69,00	**187 960**	**2,97**	**64,76**	**184 121**	**64,75**
69,01 à 85,20	**215 624**	**5,39**	**77,52**	**136 615**	**82,17**
85,21 à 100,00	**103 340**	**5,42**	**94,20**	**68 450**	**94,20**
100,01 à 114,30	**248 390**	**5,43**	**108,52**	**167 515**	**110,26**
	1 017 216	**5,62**	**80,16**	**598 963**	**84,54**

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 était de 8,82 $ (11,69 $ en 2023) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions liée aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2024	2023
	%	%
Taux de dividende attendu	**5,63**	4,33
Volatilité attendue[1]	**26,17**	25,67
Taux d'intérêt sans risque	**3,53**	3,39
Durée prévue (en années)	**5,9**	5,1

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régime de droits à l'appréciation d'actions

À compter de janvier 2024, Cogeco Communications offre un nouveau régime incitatif à long terme, le régime de droits à l'appréciation d'actions, à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis. Depuis la création du régime de droits à l'appréciation d'actions, les hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis ne sont plus admissibles au régime d'options sur actions. Les droits à l'appréciation d'actions sont réglés en trésorerie et sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces droits sont attribués et peuvent être exercés sur une période de dix ans. La valeur des droits à l'appréciation d'actions est liée au rendement des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications. Au moment de l'acquisition des droits, les droits à l'appréciation d'actions donnent à un participant le droit de recevoir un paiement en trésorerie fondé sur l'augmentation de la valeur de marché des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications entre la date d'attribution et la date d'exercice.

Les variations du nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercice clos le 31 août 2024 *(en dollars canadiens, sauf le nombre de droits à l'appréciation d'actions)*	Nombre de droits à l'appréciation d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré $
En circulation au 31 août 2023	—	—
Attribués	**73 676**	**61,62**
Annulés	**(41 069)**	**61,62**
En circulation au 31 août 2024	**32 607**	**61,62**
Pouvant être exercés au 31 août 2024	**—**	**—**

La juste valeur moyenne pondérée des droits à l'appréciation d'actions attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 était de 9,22 $ le droit. La juste valeur moyenne pondérée des droits à l'appréciation d'actions a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercice clos le 31 août	2024 %
Taux de dividende attendu	**5,59**
Volatilité attendue[1]	**26,73**
Taux d'intérêt sans risque	**3,50**
Durée prévue (en années)	**5,3**

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des droits à l'appréciation d'actions.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est basé sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture quotidien moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives.

Régimes d'unités d'actions liées au rendement

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent également des régimes d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés. Ces régimes ont pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, d'harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et de permettre à la Société et à sa filiale de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est basé sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture quotidien moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement sont acquis sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se clôturant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucun droit ne sera acquis s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au

rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement a le droit de recevoir le paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, après la prise en compte de la période d'acquisition des droits de trois ans moins un jour. Dans le cas d'un départ à la retraite, les détenteurs d'unités d'actions liées au rendement ont le droit de recevoir le paiement partiel ou complet de leurs unités en fonction de leur âge au moment de la retraite et de la durée de leur service au sein de la Société. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action et la Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers consolidés de la Société et de sa filiale et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci aux conseils d'administration de la Société et de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture quotidien moyen des actions subalternes à la TSX pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions, lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

En vertu des régimes d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2022	44 175	42 304	62 822
Attribuées/émises	21 155	20 620	13 655
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	585	—
Distribuées/rachetées	(15 279)	(14 801)	—
Annulées	(3 134)	(3 055)	—
Équivalents de dividendes	—	2 495	3 909
Solde au 31 août 2023	**46 917**	**48 148**	**80 386**
Attribuées/émises[1][2][3]	**36 978**	**35 336**	**14 391**
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	**—**	**103**	**—**
Distribuées/rachetées	**(15 336)**	**(16 492)**	**—**
Annulées	**(6 866)**	**(8 001)**	**—**
Équivalents de dividendes	**—**	**3 628**	**6 008**
Solde au 31 août 2024	**61 693**	**62 722**	**100 785**

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 59,45 $ en 2024 (58,02 $ en 2023).

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 59,40 $ en 2024 (58,02 $ en 2023).

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 60,44 $ en 2024 (62,67 $ en 2023).

En vertu des régimes d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2022	75 375	94 589	72 166
Attribuées/émises	28 652	40 100	14 482
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	2 496	—
Distribuées/rachetées	(26 253)	(31 796)	—
Annulées	(8 937)	(8 306)	—
Équivalents de dividendes	—	4 620	3 894
Solde au 31 août 2023	**68 837**	**101 703**	**90 542**
Attribuées/émises[1][2][3]	**45 178**	**70 704**	**26 066**
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	**—**	**1 225**	**—**
Distribuées/rachetées	**(32 017)**	**(45 282)**	**—**
Annulées	**(18 047)**	**(27 213)**	**—**
Équivalents de dividendes	**—**	**6 751**	**6 574**
Solde au 31 août 2024	**63 951**	**107 888**	**123 182**

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 61,58 $ en 2024 (69,37 $ en 2023).

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 61,30 $ en 2024 (69,45 $ en 2023).

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 61,62 $ en 2024 (76,50 $ en 2023).

Le tableau suivant présente la charge de rémunération comptabilisée relativement aux régimes de paiement fondé sur des actions de la Société et de Cogeco Communications, y compris la charge directement liée à l'accélération de l'attribution de certains droits à des paiements fondés sur des actions, cette charge étant comptabilisée dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Options sur actions	**1 109**	2 037
Droits à l'appréciation d'actions	**47**	—
Unités d'actions incitatives	**3 957**	3 273
Unités d'actions liées au rendement	**6 128**	3 767
Unités d'actions différées	**3 393**	(448)
	14 634	8 629

20. Cumul des autres éléments du résultat global

Au cours des exercices 2024 et 2023, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023 *(en milliers de dollars canadiens)*	Réserve de couverture de flux de trésorerie $	Écart de change $	Total $
Solde au 31 août 2022	24 744	19 653	44 397
Autres éléments du résultat global de l'exercice	2 287	13 513	15 800
Solde au 31 août 2023	**27 031**	**33 166**	**60 197**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**(14 060)**	**(1 606)**	**(15 666)**
Solde au 31 août 2024	**12 971**	**31 560**	**44 531**

21. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

A) Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2024** **$**	2023 $
Créances clients et autres débiteurs	**10 189**	(10 851)
Charges payées d'avance et autres	**2 918**	(819)
Autres actifs	**(27 150)**	(26 201)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**46 602**	(61 884)
Provisions	**25 900**	3 199
Passifs sur contrat et autres passifs	**—**	(5 866)
	58 459	(102 422)

B) Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la note 6.

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2024** **$**	2023 $
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**664 004**	806 237
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	**(21 257)**	(103 324)
Dépenses d'investissement nettes	**642 747**	702 913

C) Variations des passifs issus des activités de financement

Exercices clos les 31 août 2024 et 2023		Dette à long terme			
	Endettement bancaire	Billets et facilités de crédit	Obligations locatives	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
Solde au 31 août 2022	8 633	4 671 797	66 813	—	4 747 243
Augmentation de l'endettement bancaire	14 596	—	—	—	14 596
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif	—	247 760	—	—	247 760
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	298 056	—	—	298 056
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	—	(335 263)	—	—	(335 263)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(7 271)	—	(7 271)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement, excluant les capitaux propres	14 596	210 553	(7 271)	—	217 878
Intérêts payés sur les obligations locatives	—	—	(3 120)	—	(3 120)
Total des variations des flux de trésorerie	14 596	210 553	(10 391)	—	214 758
Incidence des variations des taux de change	—	122 149	464	—	122 613
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	15 014	—	—	15 014
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	12 598	—	12 598
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	137 163	13 062	—	150 225
Solde au 31 août 2023	**23 229**	**5 019 513**	**69 484**	**—**	**5 112 226**
Diminution de l'endettement bancaire	**(7 830)**	**—**	**—**	**—**	**(7 830)**
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	**—**	**(18 147)**	**—**	**—**	**(18 147)**
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	**—**	**2 001 646**	**—**	**—**	**2 001 646**
Remboursement des billets et des facilités de crédit	**—**	**(2 149 661)**	**—**	**—**	**(2 149 661)**
Remboursement des obligations locatives	**—**	**—**	**(10 282)**	**—**	**(10 282)**
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	**(7 830)**	**(166 162)**	**(10 282)**	**—**	**(184 274)**
Intérêts payés sur les obligations locatives	**—**	**—**	**(3 452)**	**—**	**(3 452)**
Total des variations des flux de trésorerie	**(7 830)**	**(166 162)**	**(13 734)**	**—**	**(187 726)**
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	**16 552**	**—**	**—**	**16 552**
Incidence des variations des taux de change	**—**	**(12 170)**	**(65)**	**—**	**(12 235)**
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	**—**	**8 620**	**—**	**—**	**8 620**
Augmentation nette des obligations locatives	**—**	**—**	**24 327**	**—**	**24 327**
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**706**	**—**	**706**
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**—**	**17 094**	**17 094**
Total des variations sans effet sur la trésorerie	**—**	**13 002**	**24 968**	**17 094**	**55 064**
Solde au 31 août 2024	**15 399**	**4 866 353**	**80 718**	**17 094**	**4 979 564**

(1) De la perte de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée relativement au refinancement des facilités de crédit de premier rang, une tranche de 0,3 million $ est présentée dans le poste Autres actifs, car elle se rapporte à la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang.

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Trésorerie	69 006	263 699
Trésorerie avec restrictions d'utilisation	8 740	29 262
Équivalents de trésorerie[1]	—	70 893
	77 746	363 854

(1) Se composent de dépôts à terme bancaires.

22. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies et régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs

La Société et ses filiales offrent à certains de leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 12,9 millions $ (12,2 millions $ en 2023) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024 relativement à ces régimes.

B) Régimes à prestations définies

La Société et ses filiales offrent des régimes à prestations définies au bénéfice de certains de leurs employés, lesquels sont fermés aux nouveaux participants, et des régimes distincts à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à leurs hauts dirigeants désignés des régimes supplémentaires de retraite. Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont assujettis à la loi fédérale sur les normes de prestation de pension. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont assujettis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le comité consultatif sur les régimes de retraite de la Société supervise l'administration de ces régimes, ce qui comprend les principaux éléments suivants : la surveillance du rendement des fonds et la vérification de la capitalisation adéquate des régimes, la prise de décisions en ce qui a trait à la stratégie de placement, la conception des régimes et la sélection des gestionnaires de fonds, ainsi que l'examen et l'approbation des états financiers audités des régimes de retraite. La politique de capitalisation de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau suffisant pour couvrir les prestations et pour respecter les exigences posées par les règlements applicables et les dispositions des régimes qui régissent la capitalisation des régimes. Les régimes à prestations définies sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société et des participants. La capitalisation des régimes à prestations définies est calculée en fonction d'estimations actuarielles et est assujettie à des restrictions en vertu des règlements régissant l'impôt sur le revenu et d'autres règlements applicables.

Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et l'obligation au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2023; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2024 et devrait être achevée en février 2025. En ce qui concerne les régimes au bénéfice des hauts dirigeants, la plus récente évaluation actuarielle a eu lieu le 31 août 2023; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2026 et devrait être achevée en février 2027.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation de l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Obligation au titre des prestations définies[1]		
Obligation au titre des prestations définies au début	**100 403**	100 490
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 519**	2 448
Coût financier	**5 228**	4 991
Cotisations versées par les participants	**247**	302
Prestations versées	**(5 580)**	(5 091)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	**(335)**	(2 737)
Changements des hypothèses démographiques	**(388)**	—
Changements des hypothèses financières	**4 028**	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin	**106 122**	100 403
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	**115 227**	109 739
Produits d'intérêts	**5 906**	5 461
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	**8 651**	3 155
Charges administratives	**(282)**	(301)
Cotisations versées par les participants	**247**	302
Cotisations versées par l'employeur	**972**	1 962
Prestations versées	**(5 580)**	(5 091)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	**125 141**	115 227
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	**125 141**	115 227
Obligation au titre des prestations définies	**106 122**	100 403
Excédent des régimes	**19 019**	14 824
Effet du plafond de l'actif	**(4 231)**	(4 383)
Actif net au titre des prestations définies	**14 788**	10 441

(1) Aux 31 août 2024 et 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 ans.

L'actif net au titre des prestations définies est inclus dans les états consolidés de la situation financière de la Société au poste Autres actifs.

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 519**	2 448
Charges administratives	**282**	301
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Produits d'intérêts nets	**(450)**	(273)
	2 351	2 476

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Perte actuarielle (gain actuariel) résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	**(335)**	(2 737)
Changements des hypothèses démographiques	**(388)**	—
Changements des hypothèses financières	**4 028**	—
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	**(8 651)**	(3 155)
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	**(380)**	208
	(5 726)	(5 684)

Variations du plafond de l'actif

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**4 383**	3 978
Intérêts sur le plafond de l'actif	**228**	197
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	**(380)**	208
Solde à la fin	**4 231**	4 383

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous la forme de réductions de cotisations futures.

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2025 seront d'environ 0,5 million $.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	**2024**	2023
	%	%
Actions[1]	**57,3**	56,6
Titres d'emprunt[1]	**22,3**	22,3
Dépôts en fiducie[2]	**18,8**	19,3
Immobilier	**1,0**	1,2
Autres	**0,6**	0,6
Total	**100**	100

(1) Les actions et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs et ils excluent les titres émis par la Société ou par Cogeco Communications.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	**2024**	2023
	%	%
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,85**	5,20
Taux de croissance de la rémunération[1]	**3,00**	2,60
Table de mortalité	**CPM-2014**	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,95**	5,15
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	2,60
Table de mortalité	**CPM-2014**	CPM-2014

(1) Augmentation de 3,00 % à compter du 1er janvier 2025 (2,60 % en 2024).

C) Exposition aux risques actuariels

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme de l'obligation au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans des titres d'emprunt.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

D) Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2024	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	%	$
Diminution du taux d'actualisation	0,25	2 940
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	91

23. Instruments financiers

A) Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2024, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients	**109 424**	116 490
Correction de valeur pour créances douteuses	**(5 279)**	(8 929)
	104 145	107 561
Autres débiteurs	**27 784**	31 851
	131 929	139 412

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Échues depuis moins de 30 jours	**19 336**	21 040
Échues depuis 30 à 60 jours	**5 866**	4 773
Échues depuis 60 à 90 jours	**1 709**	1 805
Échues depuis plus de 90 jours	**849**	1 890
	27 760	29 508

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**8 929**	13 758
Provision pour créances clients dépréciées	**27 294**	20 482
Utilisation nette	**(30 994)**	(25 595)
Ajustements au titre de l'écart de change	**50**	284
Solde à la fin	**5 279**	8 929

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2024, un montant de 60,8 millions $ de la facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $ de la Société était utilisé, et un montant de 335,4 millions $ de la facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $ de Cogeco Communications était utilisé, pour une disponibilité restante de 39,2 millions $ et de 414,6 millions $, respectivement. De plus, les filiales américaines de Cogeco Communications bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 337,3 millions $ (250 millions $ US), dont une tranche de 3,6 millions $ (2,7 millions $ US) était utilisée au 31 août 2024, pour un solde disponible de 333,7 millions $ (247,3 millions $ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes en cours au 31 août 2024.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Endettement bancaire	15 399	—	—	—	—	—	15 399
Dettes fournisseurs et autres créditeurs[1]	359 805	—	—	—	—	—	359 805
Billets et facilités de crédit[2]	359 352	37 912	288 089	29 006	2 411 502	1 788 047	4 913 908
Obligations locatives	10 511	10 400	10 144	8 481	5 726	34 937	80 199
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	17 094	—	—	—	17 094
Autres passifs[1]	—	748	34	7	7	—	796
	745 067	49 060	315 361	37 494	2 417 235	1 822 984	5 387 201

(1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les facilités de crédit et le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

(2) Une tranche de 977,1 millions $ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement (se reporter à la note 23 C) pour en savoir plus). En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Paiements d'intérêts sur les billets et les facilités de crédit[1]	344 722	328 654	318 980	310 993	150 775	187 379	1 641 503
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	3 373	2 919	2 416	1 955	1 607	7 883	20 153
Paiements d'intérêts sur le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	3 972	—	—	—	3 972
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés[1]	(84 087)	(54 268)	(33 032)	(10 618)	(3 539)	—	(185 544)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés[1]	33 499	24 989	17 834	8 138	2 702	—	87 162
	297 507	302 294	310 170	310 468	151 545	195 262	1 567 246

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2024 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2024, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2024.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé[1]	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie[2][3]	550 millions $ US	Taux SOFR à terme	2,01 % à 4,18 %	Novembre 2024 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 3
Flux de trésorerie	800 millions $ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) À la suite du remboursement anticipé de la tranche 1 en septembre 2023, la dette liée aux flux de trésorerie à taux variable couverts a été remplacée par la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

(3) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 290 millions $ US sont arrivés à échéance en janvier 2024, tandis que de nouveaux swaps de taux d'intérêt d'un montant de 300 millions $ US ont été conclus, pour une couverture totale de 550 millions $ US.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 14,9 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2024.

Risque de change

Les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires dans les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est minime sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellés en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers courants de la Société liés aux activités canadiennes, qui sont assujettis au risque de change, s'établissent comme suit :

Aux 31 août	**2024**	2023
	Dollars américains	Dollars américains
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**9 285**	7 535
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**(13 965)**	(8 552)
	(4 680)	(1 017)

L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des instruments financiers libellés en dollars américains mentionnés ci-dessus, ce qui ferait augmenter les charges financières d'approximativement 0,5 million $.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt annuel, d'un montant de 199,7 millions $, lié à ses billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières annuelles d'approximativement 20,0 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2024.

De plus, l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, qui ont été désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de la filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que le montant notionnel de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2024.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	390 millions $ US	1 381 millions $ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2024 était de 1,3491 $ pour un dollar américain (1,3531 $ au 31 août 2023). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 133,7 millions $.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2024.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	100 000 unités	Janvier 2025	57,42 $	Exposition aux prix des actions

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2024.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	122 200 unités	Janvier 2025	59,34 $	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2024, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,5 million $ et avaient été comptabilisés à titre d'actif. En raison des swaps sur actions, une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

B) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

- Les taux d'intérêt applicables aux facilités de crédit à terme rotatif, à la facilité de crédit à terme non rotatif et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux préférentiel, le taux CORRA, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts SOFR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable. La juste valeur de ces instruments est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

- La juste valeur des billets garantis et non garantis de premier rang est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	**2024**		2023	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	$	$
Billets et facilités de crédit	**4 866 353**	**4 792 120**	5 019 513	4 911 998

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour assurer le développement des entreprises au moyen d'acquisitions, d'occasions de croissance interne et d'innovations. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, du cadre réglementaire, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux activités de la Société et de sa filiale Cogeco Communications. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières ajustées et au total de l'endettement. Aux 31 août 2024 et 2023, la Société et sa filiale se conformaient à toutes leurs clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Société

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco inc. se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction pour évaluer le levier financier de la Société. Le rapprochement entre l'endettement net et la dette à long terme se présente comme suit :

	2024	2023
	$	$
Dette à long terme, y compris la tranche courante	**4 964 165**	5 088 997
Escomptes, coûts de transaction et autres	**47 036**	39 479
Dette à long terme avant escomptes, coûts de transaction et autres	**5 011 201**	5 128 476
Endettement bancaire	**15 399**	23 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation[1]	**(69 006)**	(334 592)
Endettement net	**4 957 594**	4 817 113

(1) Se reporter à la note 21 D).

Cogeco Communications

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications.

Exercices clos les 31 août	2024	2023
Endettement net	**4 803 629**	4 749 214
Endettement à taux fixe[1]	**72 %**	63 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	**4,8**	3,7
Endettement net / BAIIA ajusté[2]	**3,3**	3,3
BAIIA ajusté / charges financières ajustées[2]	**5,5**	5,6

(1) Calculé en divisant le capital de la dette à long terme à taux fixe par le capital de la dette à long terme (se reporter à la note 18).

(2) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières ajustées pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023.

D) Catégories d'instruments financiers

Aux 31 août	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	**209 675**	503 266
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	**49 072**	106 147
	258 747	609 413
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	**5 276 867**	5 378 073
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	**8 257**	—
	5 285 124	5 378 073

24. Transactions entre parties liées

A) Honoraires de gestion et autres transactions entre parties liées

Le 13 décembre 2023, comme il est indiqué à la note 19 B), Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les actions subalternes à droit de vote ont été rachetées aux fins d'annulation et représentaient environ 5,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications. Au 31 août 2024, Cogeco détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2024, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications se sont établis à 21,0 millions $ (18,6 millions $ en 2023).

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des exercices 2024 et 2023, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en nombre d'unités)		
Options sur actions	**203 326**	79 348
Unités d'actions incitatives	**974**	—
Unités d'actions liées au rendement	**31 473**	14 283
Unités d'actions différées	**2 368**	—

Le tableau suivant présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Options sur actions	**852**	1 202
Unités d'actions incitatives	**80**	—
Unités d'actions liées au rendement	**887**	863
Unités d'actions différées	**97**	(100)
	1 916	1 965

Au 31 août 2024, la Société avait un montant de 3,1 millions $ à recevoir de Cogeco Communications.

B) Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. Le tableau suivant résume les montants comptabilisés à titre de charge liée au personnel de gestion clé de la Société.

Exercices clos les 31 août	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**9 540**	6 803
Paiements fondés sur des actions et avantages postérieurs à l'emploi	**6 413**	5 834
	15 953	12 637

De plus, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 16,2 millions $ dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais en vertu des modalités de l'entente de séparation conclue avec certains principaux dirigeants.

25. Engagements, éventualités et garanties

A) Engagements

Le tableau suivant présente les engagements de la Société qui ne sont pas comptabilisés comme passifs au 31 août 2024 et qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Acquisitions d'immobilisations corporelles[1]	**101 977**	**17 283**	**484**	**—**	**—**	**—**
Autres contrats à long terme[2]	**107 180**	**66 158**	**37 835**	**34 448**	**31 359**	**51 309**
Engagements relatifs à des contrats de location[3]	**11 160**	**24**	**24**	**23**	**19**	**45**
	220 317	**83 465**	**38 343**	**34 471**	**31 378**	**51 354**

(1) Comprend les obligations contractuelles liées aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société, ainsi que les achats d'équipement et les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

(3) Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Au 31 août 2024, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions $ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris Cogeco Communications) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements. Le 28 juillet 2021, un fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel. Le 30 septembre 2024, le même fournisseur Internet fondé sur les services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada.

En raison de la grande incertitude entourant l'issue de l'appel de la décision et de ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2024.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six EDR, y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur. Si la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur n'est pas maintenue, Cogeco Communications pourrait être assujettie à des taux de redevance plus élevés pour la période entre 2016 et 2018.

La Commission du droit d'auteur établira les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028) dans le cadre de procédures qui pourraient débuter vers la fin de l'année civile 2024. Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que Cogeco Communications soit assujettie à des taux de redevance plus élevés.

La Société avait auparavant comptabilisé une provision de 11,5 millions $ pour les périodes tarifaires 2014-2018 et 2019-2023. À la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur de janvier 2024, une reprise de 4,2 millions $ au titre de cette provision comptabilisée précédemment a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 dans les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

Procédures relatives à un recours collectif

Le 20 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée contre la Société devant la Cour supérieure du Québec à l'égard de hausses tarifaires présumées non conformes pour les clients résidentiels du Québec depuis le 20 septembre 2021 en vertu de l'article 11.2 de la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec). Cette demande, si elle est autorisée, vise à obtenir le remboursement intégral des hausses tarifaires, ainsi que des dommages punitifs. La Société a l'intention de contester la demande. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette demande et de ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2024.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2024 et 2023, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 16.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2024 et 2023, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente d'une entreprise, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

26. Opérations de troc

Au cours de l'exercice 2024, la filiale de la Société, Cogeco Média, a conclu des opérations de troc. Un montant de 2,2 millions $ (2,6 millions $ en 2023) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 2,3 millions $ (2,7 millions $ en 2023) à titre de charges d'exploitation.

Glossaire de certains termes propres au secteur

Abonnés au service Internet : Les abonnés au service Internet comprennent uniquement les abonnés dont le service Internet est installé, exploité et facturé directement par la Société.

AFSF (accès fixe sans fil) : Une technologie qui fournit un accès Internet haute vitesse et d'autres services de communications au moyen d'appareils ou de systèmes sans fil sans qu'une connexion filaire ne soit requise.

Bandes de 2 500 MHz, de 3 500 MHz et de 3 800 MHz : Bandes de fréquence du spectre sans fil et bandes passantes connexes utilisées par les fournisseurs de services de télécommunications. Ces bandes de fréquences sont considérées comme étant situées dans le spectre de bande moyenne.

Capacité de bande passante : Capacité maximale de données pouvant être transmises dans un délai donné via une connexion Internet.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Tribunal administratif fédéral canadien indépendant responsable de la réglementation et de la supervision de la radiodiffusion et des télécommunications. Il rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

DOCSIS (Data Over Cable Service Interface Specification) : Norme du secteur non exclusive de CableLabs permettant de fournir des services Internet et des services aux entreprises sur les réseaux HFCC (hybrides de fibre et de câble coaxial).

Duo : L'abonnement à deux services différents (ou le regroupement de ceux-ci) simultanément au sein d'un même compte client.

Entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) : Entreprises de distribution de radiodiffusion vidéo et/ou audio aux abonnés, principalement par l'intermédiaire de voies de transmission fermées.

Équipement chez l'abonné : Équipement situé dans les locaux commerciaux ou les lieux d'habitation des abonnés.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) : Fournisseur de services de communications sans fil qui vend des services mobiles sous sa propre marque en utilisant le réseau d'un exploitant de services de téléphonie mobile titulaire d'une licence.

Federal Communications Commission (FCC) : Organisme gouvernemental fédéral indépendant des États-Unis supervisé par le Congrès et responsable de la mise en œuvre et de l'application des lois et règlements américains sur les communications.

Foyers câblés : Le nombre de foyers et d'entreprises pouvant être desservis et connectés au réseau de distribution à large bande de la Société dans la zone géographique où sont offerts les services filaires de la Société.

FTTH (fibre jusqu'au domicile) : Une technologie de prestation de services Internet à large bande haute vitesse qui offre une connectivité Internet symétrique au moyen de câbles à fibre optique connectés directement aux résidences.

Gbps : Unité qui correspond à un milliard de bits par seconde et qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique ou le câble coaxial.

Infonuagique : La capacité de fournir des services et des ressources informatiques au moyen de logiciels, de données et de services hébergés dans des centres de données.

IP (protocole Internet) : Protocole employé dans les réseaux informatiques à commutation de paquets pour la transmission et la réception de données sur les réseaux.

IPTV (télévision sur protocole Internet) : Services d'abonnement à la télévision offerts par le biais d'Internet.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et développement économique Canada) : Le Ministère du gouvernement fédéral canadien qui est responsable de la gestion du spectre au Canada, y compris d'élaborer des politiques nationales sur l'utilisation du spectre et de veiller à la gestion efficace des ressources du spectre des fréquences radio.

Large bande : Service de communications qui permet une transmission plus rapide et plus fiable de données vidéo et audio et de contenu en ligne à des vitesses plus élevées.

Mbps : Unité exprimée en millions de bits par seconde, qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique ou le câble coaxial.

Offre groupée : Diverses combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie (filaire et/ou sans fil) offertes aux abonnés.

Produits moyens par utilisateur : Le total des produits divisé par le nombre moyen d'utilisateurs ou d'abonnés au cours d'une période donnée.

Quatuor : L'abonnement à quatre services différents (ou le regroupement de ceux-ci) simultanément au sein d'un même compte client.

Régions rurales mal desservies ou non desservies : Zones identifiées par les gouvernements, au moyen des informations sur la couverture des services à large bande qu'ils collectent, où certains ou aucun foyer n'ont une connexion Internet avec accès à des vitesses à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement, généralement.

Réseau optique passif : Utilisation de la technologie de fibre optique pour transmettre des données à plusieurs points terminaux à partir d'une source unique. Par « passif », on entend l'utilisation de fils de fibre optique connectés à un coupleur non alimenté, qui transmet à son tour des données d'un réseau de fournisseur de services à plusieurs clients.

Réseaux 5G : La cinquième génération de technologie de communication sans fil et la norme la plus avancée en matière de réseaux mobiles, qui succède à la 4G. La 5G devrait offrir des vitesses de transmission de données beaucoup plus rapides, réduire la latence et accroître la capacité afin de permettre la prise en charge d'un plus grand nombre d'appareils simultanément.

Réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (HFCC) : Une technologie qui combine fibre optique et câbles coaxiaux dans un réseau pour transporter du contenu à large bande d'une installation de distribution jusqu'au local ou au domicile de l'abonné.

Services de vidéo sur demande (VSD) : Une technologie qui permet aux clients et aux abonnés de choisir et de regarder en tout temps une sélection de films et d'émissions à partir d'un ordinateur, d'une télévision ou d'autres appareils numériques connectés.

Spectre : Bandes et canaux de radiofréquence utilisés par les fournisseurs de services de télécommunications pour la transmission de la voix, de données et de vidéos.

Taux de désabonnement : Pourcentage d'abonnés qui mettent fin à leur abonnement à un service au cours d'une période donnée.

Technologie de voix sur IP (voix par protocole Internet) : Technologie qui permet la communication vocale sur Internet, en convertissant des signaux vocaux analogiques en paquets de données numériques.

Travaux préparatoires : Pour éviter les risques de pannes ou d'autres problèmes, les poteaux peuvent nécessiter un renforcement et les lignes sur les poteaux doivent être séparées les unes des autres par une certaine distance, qui est déterminée par le nombre de lignes sur un poteau.

Trio : L'abonnement à trois services différents (ou le regroupement de ceux-ci) simultanément au sein d'un même compte client.

Unités de service primaire : Représentent le nombre total de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire auxquels les clients sont abonnés. Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Zone de couverture : La zone géographique désignée par le câblodistributeur comme étant la région dans laquelle il offre ses services de câblodistribution filaire.

Renseignements à l'intention des investisseurs

Notations

Cogeco Communications

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et des filiales américaines.

Au 31 août 2024	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	**BBB-**	**BBB (faible) (stable)**	**SN**
Billets non garantis de premier rang	**BB+**	**BB (élevée) (stable)**	**SN**
Notation à titre de société émettrice	**BB+ (perspective négative)**	**BB (élevée) (stable)**	**SN**
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	**BB**	**SN**	**B1 (perspective négative)**
Notation à titre de société émettrice	**BB (perspective négative)**	**SN**	**B1 (perspective négative)**

SN : sans notation

La plage des notations des instruments d'emprunt à long terme dans l'univers des instruments à taux composite va de « AAA » (S&P et DBRS) ou de « Aaa » (Moody's), pour la qualité la plus élevée attribuée aux titres, jusqu'à « D » (S&P et DBRS) et « C » (Moody's), pour la qualité la moins élevée attribuée aux titres. Les notations se basent sur plusieurs facteurs sectoriels et propres aux sociétés, et le levier financier est l'un des principaux éléments pris en considération.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie « BBB » sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation « BB/B ». De plus, les obligations assorties d'une notation « BBB » ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations « BB/B ».

Informations sur les actions

Au 31 août 2024		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	**1 602 217**	Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University 9e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Tél. : 514 982-7555 Tél. : 1 800 564-6253 Téléc. : 416 263-9394
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	**8 040 562**	
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbole	CGO	

Dividendes

Déclaration de dividendes

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2024, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,922 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2024 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2024. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

Statistiques sur les actions négociées

Trimestre clos le *(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	**30 novembre** **$**	**29 février** **$**	**31 mai** **$**	**31 août** **$**	**2024** **Total**
Bourse de Toronto					
Haut	**51,02**	**62,49**	**59,58**	**55,95**	
Bas	**44,62**	**46,69**	**47,45**	**46,25**	
Clôture	**46,81**	**57,43**	**47,45**	**53,93**	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	**1 137 717**	**1 926 036**	**1 130 995**	**1 298 640**	**5 493 388**

Trimestre clos le *(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	30 novembre $	28 février $	31 mai $	31 août $	2023 Total
Bourse de Toronto					
Haut	65,05	68,47	62,65	57,19	
Bas	52,06	56,07	52,86	46,84	
Clôture	60,00	60,50	53,66	50,00	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	898 900	2 153 250	2 196 911	1 268 290	6 517 351

Statistiques sur les unités de service primaire

	31 août 2024	31 mai 2024	29 février 2024	30 novembre 2023	31 août 2023
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Foyers câblés[1]	**3 863 637**	3 849 846	3 838 038	3 813 534	3 800 068
Unités de service primaire[1][2]	**2 899 958**	2 921 403	2 942 235	2 951 057	2 973 527
Abonnés au service Internet[3]	**1 536 298**	1 535 322	1 537 340	1 528 754	1 526 465
Abonnés au service de vidéo	**866 135**	881 448	893 646	906 817	923 617
Abonnés au service de téléphonie filaire	**497 525**	504 633	511 249	515 486	523 445
CANADA					
Foyers câblés[1]	**2 098 262**	2 089 834	2 084 425	2 063 949	2 056 180
Unités de service primaire[1][2]	**1 869 963**	1 872 290	1 875 388	1 873 244	1 874 796
Abonnés au service Internet	**892 699**	882 992	877 113	865 468	854 703
Abonnés au service de vidéo	**604 824**	612 701	618 707	626 672	634 736
Abonnés au service de téléphonie filaire	**372 440**	376 597	379 568	381 104	385 357
ÉTATS-UNIS					
Foyers câblés	**1 765 375**	1 760 012	1 753 613	1 749 585	1 743 888
Unités de service primaire[2]	**1 029 995**	1 049 113	1 066 847	1 077 813	1 098 731
Abonnés au service Internet[3]	**643 599**	652 330	660 227	663 286	671 762
Abonnés au service de vidéo	**261 311**	268 747	274 939	280 145	288 881
Abonnés au service de téléphonie filaire	**125 085**	128 036	131 681	134 382	138 088

(1) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés et aux unités de service primaire à la suite de la finalisation du calcul détaillé du nombre d'unités et de foyers câblés acquis dans le cadre de la récente acquisition de Niagara Regional Broadband Network, afin de les inclure. Le 5 février 2024, 5 868 foyers câblés et 4 806 unités de service primaire (2 691 pour Internet, 223 pour la vidéo et 1 892 pour la téléphonie filaire) ont été ajoutés relativement à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(2) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

(3) Déduction faite d'une provision, au 31 août 2024, relative aux abonnés au service Internet en défaut de paiement qui participaient auparavant à l'Affordable Connectivity Program subventionné par le gouvernement et dont le foyer n'avait pas été débranché à la suite de l'annulation du programme.

Conseil d'administration et équipe de haute direction

Au 31 octobre 2024

Conseil d'administration

✪ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M., O.Q.,
Président du conseil d'administration
Westmount (Québec)

✪■♦ **JAMES C. CHERRY**, B. Com., FCPA,
Administrateur principal
Elizabethtown (Ontario)
Administrateur de sociétés

■♦ **MARY-ANN BELL**, Ing., M.Sc., ASC
Bromont (Québec)
Administratrice de sociétés

●★ **ROBIN BIENENSTOCK**, M.A., B.A., IAS.A
Revelstoke (Colombie-Britannique)
Administratrice de sociétés et représentante canadienne de Resource Capital Funds (entreprise d'investissements non traditionnels axée sur le secteur minier)

●★ **SAMIH ELHAGE**, MASc, BSSc, BASc
Londres (Royaume-Uni)
Administrateur de sociétés

●★ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A
Ville de Lac-Brome (Québec)
Administrateur de sociétés

■♦ **CAROLINE PAPADATOS**, B.A., CAAP, IAS.A
Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés

★ **FRÉDÉRIC PERRON**
Burlington (Ontario)
Président et chef de la direction de Cogeco et de Cogeco Communications

Légende :

✪ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

Équipe de haute direction

FRÉDÉRIC PERRON
Président et chef de la direction

NANCY AUDETTE
Première vice-présidente, Initiatives de croissance

SEAN BRUSHETT
Chef des opérations

PAUL COWLING
Chef des affaires juridiques et corporatives

TIM DINESEN
Chef de la direction technologique et de l'information

LINDA GILLESPIE
Chef des ressources humaines

MIKE HENRY
Chef des affaires commerciales

MARIE GINETTE LEPAGE
Première vice-présidente, Transformation

PATRICE OUIMET
Chef de la direction financière

Renseignements sur l'entreprise et autres renseignements

Siège social de l'entreprise
1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com

Auditeurs
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 0M7

Conseillers juridiques
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 4100
Montréal (Québec)
H3B 3V2

Agent de transfert des actions subalternes à droit de vote et des actions à droits de vote multiples et fiduciaire des billets garantis de premier rang
Société de fiducie Computershare du Canada

Fin des trimestres
Novembre, février, mai

Fin de l'exercice
31 août

Assemblée annuelle
14 janvier 2025
Des renseignements supplémentaires sur Cogeco inc. ainsi que les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante :
corpo.cogeco.com

Renseignements sur les filiales

COGECO CONNEXION

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
www.cogeco.ca

breezeline

3 Batterymarch Park
Suite 200
Quincy, MA 02169
www.breezeline.com

COGECO COMMUNICATIONS

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com

COGECO MEDIA

800, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H5A 1M1
www.cogecomedia.com

Demandes de renseignements

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Internet de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514 764-4600.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514 764-4600.

Investisseurs et analystes

Pour toute question relative aux relations avec les investisseurs, veuillez contacter :

Patrice Ouimet
Chef de la direction financière
514 764-4600
patrice.ouimet@cogeco.com

Troy Crandall
Chef de pratique, relations avec les investisseurs
514 764-4600
troy.crandall@cogeco.com

Actionnaires

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez consulter la politique relative aux relations avec les actionnaires publiée dans la section « Information pour les actionnaires » sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

Dédoublement des communications

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

Ligne d'éthique

Cogeco inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Internet sécurisés indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne et/ou le chef des affaires juridiques et corporatives. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis : 1 877 706-2640

Site Internet de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

cogeco

Votre monde à **vous**

corpo.cogeco.com

FSC www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C102810